



République Française

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

Membres du corps préfectoral

M. le Préfet	Jean-Paul CELET
Mme la Secrétaire Générale	Khalida SELLALI
M. le Directeur des Services du Cabinet	Nicolas REGNY
M. le Sous-Préfet de Langres	Jean-Marc DUCHÉ
Mme la Sous-Préfète de Saint-Dizier	Coralie WALUGA

NUMERO 1

15 JANVIER 2014

La version intégrale du présent recueil peut être consultée :

- sur simple demande aux guichets d'accueil de la Préfecture et des Sous-Préfectures,

- sur le site internet des services de l'Etat : www.haute-marne.gouv.fr - rubrique "Publications".

En application du décret n° 2001-493 du 6 juin 2001, toute personne demandant copie d'un document administratif dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 17 juillet 1978 peut obtenir une copie.

SOMMAIRE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Décision du 12 novembre 2013 de la Commission départementale chargée d'arrêter la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur dans le département de la Haute-Marne pour l'année 20141

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Arrêté du 13 décembre 2013 reconnaissant en qualité d'organisation de producteurs dans le secteur du lait de vache l'Association des Producteurs de Lait Lactalis du Grand Est "APLLAGE" dont le siège social est situé à CHAUMONT1

PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE SERVICES DU CABINET ET DE LA SECURITE

Service des Affaires Réservées et de la Communication Interministérielle

Arrêté préfectoral n° 1653 du 26 novembre 2013 décernant des médailles d'honneur aux sapeurs-pompiers qui ont constamment fait preuve de dévouement1
Arrêté préfectoral n° 1759 du 10 décembre 2013 décernant la médaille d'honneur du travail au titre de la promotion du 1er janvier 20142
Arrêté préfectoral n° 1767 du 12 décembre 2013 décernant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale au titre de la promotion du 1er janvier 20142
Arrêté préfectoral n° 1768 du 12 décembre 2013 décernant la médaille d'honneur agricole ARGENT2

Pôle Sécurité

Arrêté préfectoral n° 1763 du 12 décembre 2013 modifiant l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 1266 du 16 avril 2012 modifié portant constitution et composition de la commission départementale de la sécurité des transports de fonds de la Haute-Marne.....3

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

Bureau des Elections, des Associations et de la Réglementation Générale

Arrêté préfectoral n° 1286 du 10 septembre 2013 portant déclaration d'utilité publique en vue de distribuer l'eau destinée à la consommation humaine.....3
Arrêté préfectoral n° 1287 du 10 septembre 2013 portant déclaration d'utilité publique en vue de distribuer l'eau destinée à la consommation humaine.....3
Arrêté préfectoral n° 1676 du 3 décembre 2013 agréant au titre de l'article L.141-1 du Code de l'environnement, dans le cadre géographique régional, l'association AFPAN L'Or Vert3
Arrêté préfectoral n° 1772 du 16 décembre 2013 fixant la liste des journaux susceptibles de recevoir les annonces judiciaires et légales pour l'année 2014.....4

Bureau des Relations avec les Collectivités Locales

Arrêté préfectoral n° 1620 du 26 novembre 2013 fixant la liste des communes bénéficiant, pour l'année 2013, du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme4

Arrêté préfectoral n° 1621 du 26 novembre 2013 décidant que les communes susceptibles de bénéficier pour l'année 2013 du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme reçoivent une dotation forfaitaire destinée à compenser les dépenses matérielles qu'elles ont engagées à l'occasion de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme.....	4
Arrêté préfectoral n° 1822 du 30 décembre 2013 fixant, à compter du 1er janvier 2014, les statuts de la communauté d'agglomération de Chaumont	4
Arrêté préfectoral n° 1823 du 30 décembre 2013 relatif au nombre des conseils municipaux ayant approuvé la proposition de représentativité des communes au sein de la communauté de communes du Bassin Nogentais	4
Arrêté préfectoral n° 1824 du 30 décembre 2013 relatif aux statuts du SNOS de la Vallée	4
Arrêté préfectoral n° 1825 du 30 décembre 2013 relatif aux statuts du SIVOSE Marne-Suize	4

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS DE L'ETAT

Bureau de l'Organisation Administrative

Arrêté préfectoral n° 1566 du 18 novembre 2013 donnant délégation de signature à Mme Christine MARIA, Directrice de la Réglementation, des Collectivités Locales et des Politiques Publiques.....	5
Arrêté préfectoral n° 1766 du 12 décembre 2013 donnant délégation de signature à M. Gérard GIRAULT, Directeur des Ressources Humaines et des Moyens de l'Etat.....	6
Arrêté préfectoral n° 1811 du 27 décembre 2013 donnant délégation de signature à M. Jacques BANDERIER, Directeur Départemental des Territoires - Ordonnancement secondaire	6

SOUS-PREFECTURE DE LANGRES

Arrêté préfectoral n° 1352 du 28 novembre 2013 désignant les délégués de l'administration au sein des commissions administratives chargées de l'établissement et de la révision des listes électorales	7
Arrêté préfectoral n° 1353 du 29 novembre 2013 relatif au bureau de l'association foncière de LECEY	7
Arrêté préfectoral n° 1354 du 29 novembre 2013 relatif au bureau de l'association foncière de remembrement de VIOLOT	7
Arrêté préfectoral n° 1378 du 6 décembre 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n° 1352 du 28 novembre 2013 désignant les délégués de l'administration chargés de l'établissement et de la révision des listes électorales	7
Arrêté préfectoral n° 1789 du 19 décembre 2013 modifiant les statuts de la communauté de communes du Grand Langres	7
Arrêté préfectoral n° 1790 du 19 décembre 2013 modifiant les statuts de la communauté de communes du Bassigny	7
Arrêté préfectoral n° 1403 du 20 décembre 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n° 1352 du 28 novembre 2013 désignant les délégués de l'administration chargés de l'établissement et de la révision des listes électorales	7
Arrêté préfectoral n° 1428 du 30 décembre 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n° 150 du 24 octobre 1985 relatif à l'association foncière de remembrement d'ANDILLY-EN-BASSIGNY	8
Arrêté préfectoral n° 1429 du 30 décembre 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n° 154 du 6 septembre 1982 relatif à l'association foncière de remembrement de BANNES.....	8
Arrêté préfectoral n° 1430 du 30 décembre 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n° 1519 du 25 mai 1963 relatif à l'association foncière de remembrement de BEAUCHEMIN.....	8
Arrêté préfectoral n° 1431 du 30 décembre 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n° 503 du 24 novembre 2003 relatif à l'association foncière de remembrement de BONNECOURT	8
Arrêté préfectoral n° 1432 du 30 décembre 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n° 67 du 5 juin 1989 relatif à l'association foncière de remembrement de CELSOY	8

Arrêté préfectoral n° 1433 du 30 décembre 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n° 281 du 11 décembre 1984 relatif à l'association foncière de remembrement de CHAMPIGNY-LES-LANGRES.....	8
Arrêté préfectoral n° 1434 du 30 décembre 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n° 33 du 22 février 1968 relatif à l'association foncière de remembrement de CHANNOY	8
Arrêté préfectoral n° 1435 du 30 décembre 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n° 75 du 12 juin 1979 relatif à l'association foncière de remembrement de CHARMOILLES.....	8
Arrêté préfectoral n° 1436 du 30 décembre 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n° 98 du 13 juillet 1988 relatif à l'association foncière de remembrement de CHATENAY-VAUDIN	8
Arrêté préfectoral n° 1437 du 30 décembre 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n° 28 du 12 avril 1967 relatif à l'association foncière de remembrement de DAMPIERRE	8
Arrêté préfectoral n° 1438 du 30 décembre 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n° 1518 du 25 mai 1963 relatif à l'association foncière de remembrement de FAVEROLLES	9
Arrêté préfectoral n° 1439 du 30 décembre 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n° 4 du 5 janvier 1989 relatif à l'association foncière de remembrement de HUMES-JORQUENAY	9
Arrêté préfectoral n° 1440 du 30 décembre 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n° 78 du 12 juin 1979 relatif à l'association foncière de remembrement de LANNES	9
Arrêté préfectoral n° 1441 du 30 décembre 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n° 99 du 13 juillet 1988 relatif à l'association foncière de remembrement de LECEY.....	9
Arrêté préfectoral n° 1442 du 30 décembre 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n° 101 du 18 août 1967 relatif à l'association foncière de remembrement de MARAC.....	9
Arrêté préfectoral n° 1443 du 30 décembre 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n° 123 du 2 septembre 1991 relatif à l'association foncière de remembrement d'ORBIGNY-AU-MONT	9
Arrêté préfectoral n° 1444 du 30 décembre 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n° 43 du 12 avril 1991 relatif à l'association foncière de remembrement d'ORBIGNY-AU-VAL	9
Arrêté préfectoral n° 1445 du 30 décembre 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n° 6 du 5 janvier 1989 relatif à l'association foncière de remembrement de PEIGNEY.....	9
Arrêté préfectoral n° 1446 du 30 décembre 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n° 150 du 19 août 1982 relatif à l'association foncière de remembrement de POISEUL	9
Arrêté préfectoral n° 1447 du 30 décembre 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n° 77 du 12 juin 1979 relatif à l'association foncière de remembrement de ROLAMPONT.....	9
Arrêté préfectoral n° 1448 du 30 décembre 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n° 76 du 12 juin 1979 relatif à l'association foncière de remembrement de TRONCHOY	10
Arrêté préfectoral n° 1449 du 30 décembre 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n° 504 du 24 octobre 2003 relatif à l'association foncière de remembrement de FRECOURT.....	10
Arrêté préfectoral n° 1450 du 30 décembre 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n° 151 du 6 octobre 1992 relatif à l'association foncière de remembrement de BOURG	10
Arrêté préfectoral n° 1451 du 30 décembre 2013 modifiant les dispositions statutaires applicables à l'association foncière de remembrement de VILLARS-SANTENOGE.....	10

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-DIZIER

Arrêté préfectoral n° 1486 du 30 octobre 2013 portant composition du conseil de la communauté de communes de la Vallée de la Marne.....	10
Arrêté préfectoral n° 1487 du 30 octobre 2013 portant composition du conseil de la communauté de communes du Pays du Der.....	10
Arrêté préfectoral n° 1489 du 30 octobre 2013 portant composition du conseil de la future communauté de communes du bassin de Joinville-en-Champagne.....	10

Arrêté interpréfectoral Marne/Haute-Marne n° 1791 du 20 décembre 2013 formant une communauté d'agglomération dénommée communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise	10
Arrêté préfectoral n° 1826 du 30 décembre 2013 définissant les statuts de la communauté de communes du Bassin de Joinville-en-Champagne	12

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS**

Arrêté préfectoral n° 156 du 5 décembre 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n° 33 du 23 juin 2011 portant composition de la commission de réforme des agents de la Ville de SAINT-DIZIER	12
Arrêté préfectoral n° 157 du 5 décembre 2013 attribuant l'habilitation sanitaire à Mme Florence WOLFF, Docteur vétérinaire ...	12
Arrêté préfectoral n° 163 du 23 décembre 2013 agréant l'Association Haut-Marnaise pour les Immigrés (AHMI) pour assurer la mission de domiciliation des demandeurs d'asile	12

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

Arrêté du 9 novembre 2013 donnant délégation de signature....	13
---	----

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Décision n° 1512 du 6 novembre 2013 accordant au GAEC de la Creu l'autorisation d'adjoindre à son exploitation une superficie de 15 ha 99 sise à Ageville et Mennouveaux	13
Arrêté interpréfectoral Marne/Haute-Marne n° 72-2013-PE du 7 novembre 2013 constituant une commission consultative relative à la pêche dans le lac du Der-Chantecoq.....	13
Décision n° 1551 du 14 novembre 2013 accordant à Mme Greet BUYZE l'autorisation d'exploiter une superficie de 6 ha 93 sise à Auberive.....	14
Décision n° 1662 du 26 novembre 2013 accordant à M. Alain ROUSSELOT l'autorisation d'exploiter une superficie de 20 ha 65 sise à Dampierre et Poinson-les-Nogent	14
Arrêté préfectoral n° 1654 du 27 novembre 2013 portant composition de la commission départementale des rapports locatifs de la Haute-Marne	14
Arrêté préfectoral n° 1655 du 28 novembre 2013 portant distraction du régime forestier	14
Arrêté préfectoral n° 1656 du 28 novembre 2013 portant soumission au régime forestier	14
Arrêté interpréfectoral Aube/Haute-Marne n° 2013338-00009 du 4 décembre 2013 portant composition du comité consultatif de la réserve naturelle nationale de l'étang de la Horre	14
Arrêté préfectoral du 10 décembre 2013 fixant les périodes d'ouverture de la pêche en Haute-Marne en 2014	15
Arrêté préfectoral n° 1770 du 12 décembre 2013 accordant à M. DEMIR Kenan des dérogations aux dispositions du Code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public pour les travaux d'agrandissement d'un restaurant rapide à JOINVILLE	15
Arrêté préfectoral n° 1771 du 12 décembre 2013 accordant à Mme CHAUSSADE Christiane une dérogation aux dispositions du Code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public concernant la réalisation d'un plan incliné de pente inférieure à 5 % entre les deux salles d'un restaurant à ECOT-LA-COMBE.....	15
Arrêté interpréfectoral Marne/Haute-Marne n° 73-2013-PE du 24 décembre 2013 réglementant la pêche dans le lac du Der-Chantecoq.....	15
Décision n° 1813 du 26 décembre 2013 accordant à M. Bertrand CRESSOT l'autorisation d'exploiter une superficie de 34 ha 03 sise à Balesmes-sur-Marne et Langres	16
Décision n° 1814 du 26 décembre 2013 accordant au GAEC du Dessus des Clos l'autorisation d'exploiter une superficie de 2 ha 06 sise à Coublanc	16

Décision n° 1815 du 26 décembre 2013 accordant l'autorisation demandée par la SCEA du Plémont à Chambronnecourt d'installer comme exploitante Mme Isabelle Millot-Eschenbrenner	16
Décision n° 1816 du 26 décembre 2013 accordant à la Scea Tgv à Vaudeville-le-Haut (Meuse) l'autorisation d'exploiter une superficie de 28 ha 60 sise à Lézeville-Harméville	16
Décision n° 1829 du 31 décembre 2013 accordant à l'EARL d'Eponine à Saints-Geosmes l'autorisation d'exploiter une superficie de 104 ha 27 sise à Orbigny-au-Mont, Lecey, Celsoy et Haute-Amance.....	16

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
UNITE TERRITORIALE DE LA HAUTE-MARNE**

Arrêté n° 2013/52/014 du 15 novembre 2013 renouvelant un agrément pour la fourniture de services aux personnes.....	17
Arrêté n° 2013/52/015 du 15 novembre 2013 relatif à une déclaration d'activités de services à la personne	17
Arrêté n° 2013/52/019 du 3 décembre 2013 supprimant un agrément simple	18
Arrêté préfectoral n° 1774 du 17 décembre 2013 modifiant l'arrêté préfectoral modificatif n° 1481 du 31 octobre 2013 portant composition de la Commission départementale de l'emploi et de l'insertion.....	18
Décision du 31 décembre 2013 relative à l'organisation des services d'inspection du travail	19

**SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS
DE CHAUMONT**

Arrêté du 2 décembre 2013 donnant délégation de signature....	19
---	----

TRESORERIE DE CHAUMONT

Arrêté du 9 novembre 2013 donnant délégation de signature....	19
---	----

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
DE CHAMPAGNE-ARDENNE**

Arrêté n° 2013-660 du 1er août 2013 fixant les tarifs applicables au Centre Hospitalier de Langres	20
--	----

**DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DE CHAMPAGNE-ARDENNE**

Arrêtés approuvant des documents d'aménagement de forêts publiques	20
--	----

**DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE CHAMPAGNE-ARDENNE**

Arrêté du 17 décembre 2013 relatif à la correspondance entre les champs d'attribution et de compétence des services de la DREAL de Champagne-Ardenne et les dispositions de l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2013 portant délégation de signature à M. Jean-Christophe VILLEMAUD	20
--	----

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
DE CHAMPAGNE-ARDENNE**

Arrêté du 27 novembre 2013 donnant délégation de signature....	21
Arrêté du 31 décembre 2013 donnant délégation de signature....	21

Les arrêtés et décisions publiés sous forme d'extrait dans ce recueil peuvent être consultés dans leur version intégrale soit en préfecture, soit dans les services déconcentrés de l'Etat à l'origine de ces actes administratifs.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Lors de sa réunion du 12 novembre 2013, la Commission départementale chargée d'arrêter la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur dans le département de la Haute-Marne pour l'année 2014, réunie sous la présidence de M. Daniel JOSERAND-JAILLET, Vice-Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, après examen des candidatures et en avoir délibéré, conformément aux dispositions du Code de l'environnement, décide que la liste départementale des commissaires-enquêteurs de la Haute-Marne est établie comme suit pour l'année 2014.

ARRONDISSEMENT de CHAUMONT

Canton de BOURMONT

M. Robert DAVID

Responsable du pôle technique de Montigny-Le-Roi (gestion des routes - Conseil Général de la Haute-Marne) Retraité

M. François MARTINS

Retraité de l'armée

M. Jean-Jacques RENAUD

Directeur territorial à la retraite

Canton de CHAUMONT

M. Jacques ERARD

Géomètre expert DPLG à la retraite

Mme Josette FARINA

Retraîtée de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales

Mme Myriam GOUBAULT

Agricultrice à la retraite

M. Régis LOUIS

Cadre supérieur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Ardenne - à la retraite

M. Claude MARTIN

Géomètre-expert à la retraite

Mme Régine MARTIN

Retraîtée de la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

M. Yannick PICARD

Responsable du bureau d'ingénierie bâtiment - DDT - en retraite à compter de mai 2014

Mme Nicole SALME

Cadre de la Caisse régionale d'Assurance Maladie du Nord-Est - à la retraite

Mme Nelly VAN SPEYBROECK

Attachée principale - retraitée de la préfecture

Canton de NOGENT

M. Daniel KERLAU

Officier de gendarmerie à la retraite

Mme Francine PERRON-FAURE

Directrice hors classe - Conseillère jeunesse et cohésion sociale DDCSPP 52 - en activité

ARRONDISSEMENT de LANGRES

Canton d'AUBERIVE

M. Yves VAILLANT

Chef d'escadron, adjoint au colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Marne à la retraite

Canton de BOURBONNE-les-BAINS

M. Bernard RORET

Capitaine de gendarmerie à la retraite

Canton de LAFERTE-SUR-AMANCE

M. Michel GALLISSOT

Directeur général-adjoint études/construction à la retraite

Canton de LANGRES

M. Christian DENIS

Retraité du ministère de l'équipement

Canton de PRAUTHOY

M. Michel JOSSOT

Retraité de la société EWB Groupe Luxembourg

ARRONDISSEMENT de SAINT-DIZIER

Canton de MONTIER-EN-DER

M. Gérard FRÉRY

Géomètre-expert à la retraite

Canton de SAINT-DIZIER

M. Jean-Claude COUVIN

Retraité de la gendarmerie

M. Jean-Paul HERBAY

Retraité de la SNCF

M. Joël LAURENT

Retraité

M. Michel ROLLOT

Officier de l'armée de l'air en retraite

M. Christian ROUVELIN

Cadre retraité usine Saint-Gobain Pam

Cette liste peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours administratif peut être déposé dans un délai de deux mois suivant la publication de la présente décision auprès du président de la commission départementale. L'exercice de ce recours conserve le délai de recours contentieux.

La présente décision :

- sera publiée au Recueil des Actes Administratifs

- figurera sur le site Internet de la préfecture (<http://www.haute-marne.gouv.fr>)

- pourra être consultée auprès des services de la préfecture de la Haute-Marne, ainsi qu'au greffe du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2013 signé par M. F. CHAMPANHET, Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, l'Association des Producteurs de Lait Lactalis du Grand Est "APLLAGE" dont le siège social est situé à CHAUMONT est reconnue en qualité d'organisation de producteurs dans le secteur du lait de vache sous le numéro 52 LA 2036 sur la zone suivante :

- le département du Bas-Rhin,
- le département du Haut-Rhin,
- le département de la Moselle,
- le département de la Meurthe-et-Moselle,
- le département des Vosges,
- le département de la Haute-Saône,
- le département du Doubs,
- le département de la Meuse,
- le département de la Haute-Marne,
- le département de la Marne,
- le département de l'Aube,
- le département de la Seine-et-Marne.

PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE SERVICES DU CABINET ET DE LA SECURITE

Service des Affaires Réservées et de la Communication Interministérielle

Par arrêté préfectoral n° 1653 du 26 novembre 2013 signé par M. Nicolas REGNY, Directeur de Cabinet, des médailles d'honneur sont décernées aux sapeurs-pompiers dont les noms suivent qui ont constamment fait preuve de dévouement.

MEDAILLE D'ARGENT

M. AUVIGNE Claude, caporal-chef, centre d'intervention de LONGEAU-PERCEY,

M. BAUDOT Frédéric, caporal-chef, centre d'intervention de SAINT-DIZIER,

M. BOURCELOT Cyril, caporal-chef, centre d'intervention de BOURDONS-SUR-ROGNON-LONGCHAMP-LES-MILLIERES,

M. CLAUDE Olivier, caporal-chef, centre d'intervention de BAYARD-SUR-MARNE,

M. DE MATOS RIBEIRO Antonio, adjudant-chef, centre d'intervention de MANOIS,
M. DERVOGNE Laurent, sergent-chef, centre d'intervention de SAINT-DIZIER,
M. GEROUVILLE Thomas, sergent-chef, centre d'intervention de LONGEAU-PERCEY,
M. HECKEL Emmanuel, caporal-chef, centre d'intervention de LOUVEMONT,
M. HENRIOT Philippe, sapeur-pompier, centre d'intervention de HAUTE-AMANCE-CELISOY,
M. LALLEMAND Pascal, capitaine, Etat-major,
M. LECOURT Ludovic, adjudant, centre d'intervention de MANOIS,
M. LEGENDRE Frédéric, caporal-chef, centre d'intervention de SAINT-DIZIER,
M. MARCHAL Sébastien, sapeur-pompier, centre d'intervention de CHAUMONT,
M. MARGUTTI Arnaud, sergent-chef, centre d'intervention de CHAUMONT,
M. MICHAUD Mickaël, adjudant, centre d'intervention de BOURBONNE-LES-BAINS,
M. OSTAPEK Samuel, sergent-chef, centre d'intervention d'ECLARON-BRAUCOURT-SAINTE-LIVIERE,
M. PARISEL Emmanuel, caporal-chef, centre d'intervention de CHANGEY,
M. PASCAL Xavier, caporal-chef, centre d'intervention de DOULEVANT-LE-CHATEAU,
M. RESTOUT Didier, caporal-chef, centre d'intervention de MARANVILLE,
M. SANCHEZ Claudio, caporal, centre d'intervention de DOULEVANT-LE-CHATEAU,
M. SIMONNOT Mickaël, adjudant, centre d'intervention de NOGENT,
M. SPONHAUER Christophe, caporal, centre d'intervention de BOURDONS-SUR-ROGNON,
M. VARLET Bruno, sergent-chef, centre d'intervention de BETTANCOURT-LA-FERREE.
MEDAILLE D'ARGENT AVEC ROSETTE
M. BERROIS Gaston, adjudant, centre d'intervention de WASSY,
M. CHERON Dominique, lieutenant, centre d'intervention de BAYARD SUR MARNE,
M. DECHAUME Eric, adjudant-chef, centre d'intervention de BOLOGNE.
MEDAILLE DE VERMEIL
M. ANTOINE Michel, lieutenant, centre d'intervention d'ILLOUD,
M. BERNAUD Alain, adjudant, centre d'intervention de CHAUMONT,
M. BOURGEOIS Johan, adjudant-chef, centre d'intervention de CHAUMONT,
M. CLERC Yves, sergent-chef, centre d'intervention de LONGEAU-PERCEY,
M. COLLIN Rémy, médecin commandant, centre d'intervention de MANOIS,
M. DRIOUT Guy, caporal, centre d'intervention de DOULEVANT-LE-CHATEAU,
M. FABRE Lionnel, caporal-chef, centre d'intervention de MARANVILLE,
M. LEGROS Michel, adjudant-chef, centre d'intervention de LONGEAU-PERCEY,
M. MENNETRIER Marc, caporal-chef, centre d'intervention de LANGRES,
M. MICHAUT Francis, sapeur-pompier, centre d'intervention de HAUTE-AMANCE-CELISOY,
M. POPKO Philippe, médecin capitaine, centre d'intervention de MARANVILLE,
M. RENARD Joël, adjudant, centre d'intervention de CHEVILLON,
M. RICHARD Michel, caporal-chef, centre d'intervention de MARANVILLE.

MEDAILLE D'OR

M. BELGRAND Gilles, caporal-chef, centre d'intervention de BOURDONS-SUR-ROGNON,
M. BERNARD Claude, caporal-chef, centre d'intervention de VARENNES-SUR-AMANCE,
M. BOURGEOIS Didier, adjudant-chef, centre d'intervention de CHAUMONT,
M. CHESNEL Eric, adjudant-chef, centre d'intervention de ROLAMPONT,
M. CUTER Bernard, sapeur-pompier, centre d'intervention de HAUTE-AMANCE-CELISOY,
M. DESCHARMES Jean-Marie, sergent-chef, centre d'intervention de HAUTE-AMANCE-CELISOY,
M. MARECHAL Didier, sergent-chef, centre d'intervention de SAINT-DIZIER,
M. MARIOTTE André, caporal-chef, centre d'intervention de MAREILLES,
M. POINSEL Dominique, caporal-chef, centre d'intervention de HAUTE-AMANCE-CELISOY,
M. SAVARD Stéphane, adjudant-chef, centre d'intervention de BOURBONNE-LES-BAINS,
M. SZCZYRBA Eric, adjudant-chef, centre d'intervention de SAINT-DIZIER,
M. VAUTRIN François, sapeur-pompier, centre d'intervention de BOURDONS-SUR-ROGNON,
M. VAUTRIN Luc, sapeur-pompier, centre d'intervention de MAREILLES.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Par arrêté préfectoral n° 1759 du 10 décembre 2013 signé par M. Nicolas REGNY, Directeur de Cabinet, est décernée la médaille d'honneur du travail au titre de la promotion du 1er janvier 2014 (voir l'annexe 1 au présent recueil).

Par arrêté préfectoral n° 1767 du 12 décembre 2013 signé par M. Nicolas REGNY, Directeur de Cabinet, est décernée la médaille d'honneur régionale, départementale et communale au titre de la promotion du 1er janvier 2014 (voir l'annexe 2 au présent recueil).

Par arrêté préfectoral n° 1768 du 12 décembre 2013 signé par M. Nicolas REGNY, Directeur de Cabinet, la médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

M. HELLE Jean-François
Technicien commercial Vivescia
Mme JACOB Marie-Laure
Comptable CER
M. LEJOUR Michel
Expert commercial Vivescia

La médaille d'honneur agricole VERMEIL est décernée à :

M. GOSSE Patrick
Responsable d'agence CER
M. GUILLAUMOT Jean-Pierre
Chauffeur Agriliance

La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

M. BOGÉ Jean-Paul
Gestionnaire santé Groupama Grand Est
M. DEHAESE Pascal
Directeur informatique Groupama
M. JOSEPH Denis
Employé de banque CACB

La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

M. BOGÉ Jean-Paul
Gestionnaire santé Groupama Grand Est
M. FIOR Jean-Marie
Employé de banque CACB
Mme GUILLAUME Annie
Gestionnaire sinistre santé Groupama Grand Est

M. JAMAR Bruno
Employé de bureau Vivescia
M. PONCET Jean-Paul
Employé de banque CACB

Le présent arrêté sera inséré au Recueil des Actes Administratifs.

Pôle Sécurité

Par arrêté préfectoral n° 1763 du 12 décembre 2013 signé par M. Nicolas REGNY, Directeur de Cabinet, à compter du 13 décembre 2013, l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 1266 du 16 avril 2012 modifié portant constitution et composition de la commission départementale de la sécurité des transports de fonds de la Haute-Marne est modifié de la façon suivante.

Article 1er : La commission départementale de la sécurité des transports de fonds de la Haute-Marne, placée sous la présidence du Préfet, est composée comme suit :

- le Directeur départemental de la sécurité publique,
 - le Commandant du Groupement de gendarmerie de la Haute-Marne,
 - le Directeur départemental des territoires,
 - le Directeur départemental de la Banque de France.
- Deux maires désignés par l'association des Maires de Haute-Marne :

- Mme Nicole AUBRY

Adjointe au Maire de Saint-Dizier

place Aristide Briand 52100 SAINT-DIZIER

- M. Sylvain PETIT

Maire de Fayl-Billot

15 place de la Mairie 52500 FAYL-BILLOT

- Deux représentants locaux des établissements de crédit, proposés par l'Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (AFECEI) :

- M. Patrick LARRATTE

Responsable département Collecte et Gestion de Fonds

Caisse d'Epargne de Champagne-Ardenne

12-14 rue Carnot 51722 REIMS Cedex

- M. Lionel LEITZ

Responsable Sécurité

Crédit Agricole de l'Aube et de la Haute-Marne

BP 502X 10080 TROYES Cedex

- Deux représentants des établissements commerciaux de grande surface, proposés par l'Association technique du commerce et de la distribution (PERIFEM) :

- Mme Virginie MORALES

SCALPALSACE – Centre Leclerc

Faubourg du Moulin Neuf 52000 CHAUMONT

- M. Loïc CABRILLON

Responsable surveillance-malveillance

Magasin Cora

route de Bar-le-Duc 52102 BETTANCOURT-LA-FERREE

- Deux représentants des entreprises de transport de fonds, proposés par la Fédération des entreprises de la sécurité fiduciaire (FEDESFI) :

- M. Cyril DARCIAUX

Directeur de l'agence Société LOOMIS France

BP 194 - 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY

- M. Franck MAYET

Chef d'agence BRINK'S EVOLUTION

91 rue Etienne Pedro 10000 TROYES

- Deux convoyeurs de fonds, proposés par le Syndicat général des transports de Haute-Marne – CFDT :

- M. Frank FROTTIER

26 rue Saint-Aubin 52100 MOESLAINS

- M. FLORENTIN Gérard

4 chemin du Haut-Chêne 52300 JOINVILLE

Le reste sans changement.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

Bureau des Elections, des Associations et de la Réglementation Générale

Par arrêté préfectoral n° 1286 du 10 septembre 2013 signé par Mme Khalida SELLALI, Secrétaire Générale, sont déclarés d'utilité publique en vue de distribuer l'eau destinée à la consommation humaine :

- les prélèvements effectués par la commune de MONTREUIL-SUR-BLAISE;

- la dérivation des eaux du puits des "Petites Varennes", sis sur le territoire de la commune de MONTREUIL-SUR-BLAISE;

- l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel en vue de la consommation humaine;

- la mise en place des périmètres de protection autour du puits des "Petites Varennes";

- les ouvrages de traitement et de distribution des eaux.

La réalisation, la mise en œuvre et l'efficacité de ces systèmes seront placés sous le contrôle de la DTD ARS Haute-Marne (ou les services compétents en matière de contrôle).

Les prescriptions auxquelles est soumis le projet peuvent être consultées en Préfecture – Bureau des réglementations et des élections.

Le présent arrêté est susceptible de recours adressé par lettre recommandée avec avis de réception au Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification ou de la publicité de l'arrêté préfectoral.

Par arrêté préfectoral n° 1287 du 10 septembre 2013 signé par Mme Khalida SELLALI, Secrétaire Générale, sont déclarés d'utilité publique en vue de distribuer l'eau destinée à la consommation humaine :

- les prélèvements effectués par la commune de SONCOURT-SUR-MARNE;

- la dérivation des eaux du puits communal, sis sur le territoire de la commune de SONCOURT-SUR-MARNE;

- l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel en vue de la consommation humaine;

- la mise en place des périmètres de protection autour du puits communal;

- les ouvrages de traitement et de distribution des eaux.

La réalisation, la mise en œuvre et l'efficacité de ces systèmes seront placés sous le contrôle de la DTD ARS Haute-Marne (ou les services compétents en matière de contrôle).

Les prescriptions auxquelles est soumis le projet peuvent être consultées en Préfecture – Bureau des réglementations et des élections.

Le présent arrêté est susceptible de recours adressé par lettre recommandée avec avis de réception au Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification ou de la publicité de l'arrêté préfectoral.

Par arrêté préfectoral n° 1676 du 3 décembre 2013 signé par M. Jean-Paul CELET, Préfet de la Haute-Marne, est agréée au titre de l'article L.141-1 du Code de l'environnement, dans le cadre géographique régional, l'association désignée ci-dessous : L'association AFPAN L'Or Vert - Association pour le Festival de la Photo Animalière et de la Nature "L'Or Vert"

Siège social : 2A place Auguste Lebon 52220 MONTIER-EN-DER

La période de validité de l'agrément est de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Six mois au moins avant la date d'expiration de l'agrément, il appartiendra au représentant légal de l'association qui souhaite en bénéficier de saisir à nouveau le préfet selon la procédure prévue par le Code de l'environnement et l'arrêté ministériel du 12 juillet 2011.

L'association AFPAN "L'Or Vert" adressera chaque année au Préfet de la Haute-Marne (sous le timbre du bureau des réglementations et des élections) les documents mentionnés à l'article 3 de l'arrêté du 12 juillet 2011 relatif à la composition du dossier de demande d'agrément au titre de la protection de l'environnement, du dossier de renouvellement de l'agrément et à la liste des documents à fournir annuellement.

L'agrément confère à l'association AFPAN les droits reconnus en matière de constitution de partie civile du (des) procès engagé(s) à la suite de sa plainte, si les faits constituant l'infraction portent un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs que l'association défend.

L'association AFPAN pourra être invitée, le cas échéant, à prendre part aux débats publics officiels touchant à l'environnement et aux instances consultatives locales concernées par l'écologie et le développement durable.

Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification ou de la publicité de l'arrêté préfectoral.

Cet arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Par arrêté préfectoral n° 1772 du 16 décembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, il est décidé que les annonces judiciaires et légales seront insérées, pour l'année 2014, à peine de nullité, dans l'un des journaux désignés ci-après.

Pour l'ensemble du département de la Haute-Marne :

- Le Journal de la Haute-Marne et Le Journal de la Haute-Marne Dimanche (quotidien 7 jours sur 7) - 14 rue du Patronage Laïque 52000 CHAUMONT;
- La Voix de la Haute-Marne (hebdomadaire) - 2 rue Claude Gillot 52200 LANGRES;
- L'Avenir Agricole et Rural de la Haute-Marne (hebdomadaire) - 26 avenue du 109ème R.I. 52000 CHAUMONT.

Pour l'arrondissement de Chaumont :

- L'Affranchi (hebdomadaire) - 25 rue Croix Percée 52000 CHAUMONT.

La liste des journaux habilités à recevoir les appels de candidature des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), pour l'année 2014 et pour l'ensemble du département de la Haute-Marne, s'établit comme suit :

- L'Avenir Agricole et Rural de la Haute-Marne;
- Le Journal de la Haute Marne;
- La Voix de la Haute Marne.

Le choix du journal où paraîtra l'insertion appartient aux parties. Toutefois, les annonces relatives à un même acte, contrat ou procédure seront insérées dans la même publication.

Le tarif d'insertion des annonces judiciaires et légales est fixé par arrêté conjoint des ministres chargés de la communication et de l'économie. Chaque journal habilité s'engage à se conformer au tarif fixé par cet arrêté interministériel.

Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'introduction d'un recours administratif pendant cette même période proroge le délai de recours contentieux.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Bureau des Relations avec les Collectivités Locales

Par arrêté préfectoral n° 1620 du 26 novembre 2013 signé par Mme Coralie WALUGA, Sous-Préfète de SAINT-DIZIER, il est décidé que, pour l'année 2013, les communes et communautés de communes suivantes bénéficient du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme.

Les PLU : Ageville, Chamardes-Choignes, Chevillon, Condes, Droyes, Planrupt, Saint-Dizier, Fontaines-sur-Marne, Luzy-sur-Marne

Les PLUI : Communauté de communes du Bassin de Bologne-Vignory-Froncles, communauté de communes de Bourmont, Breuvannes, Saint-Blin

Les cartes communales : Nancy, Saint-Urbain-Maconcourt, Signéville

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Par arrêté préfectoral n° 1621 du 26 novembre 2013 signé par Mme Coralie WALUGA, Sous-Préfète de SAINT-DIZIER, il est décidé que les communes et communautés de communes susceptibles de bénéficier pour l'année 2013 du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme reçoivent une dotation forfaitaire destinée à compenser les dépenses matérielles qu'elles ont engagées à l'occasion de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme.

Le montant de la dotation revenant à chaque commune et communauté de communes est calculé en tenant compte de l'état d'avancement des procédures.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Par arrêté préfectoral n° 1822 du 30 décembre 2013 signé par M. Jean-Paul CELET, Préfet de la Haute-Marne, à compter du 1er janvier 2014, la communauté d'agglomération de Chaumont est régie par les statuts joints au présent arrêté.

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Un extrait du présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Par arrêté préfectoral n° 1823 du 30 décembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, le conseil municipal de la commune de CUVES figure au nombre des conseils municipaux ayant approuvé la proposition de représentativité des communes au sein de la communauté de communes du Bassin Nogentais.

Le reste est sans changement.

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Par arrêté préfectoral n° 1824 du 30 décembre 2013 signé par M. Jean-Paul CELET, Préfet de la Haute-Marne, à compter du 1er janvier 2014, le SNOS de la Vallée n'exerce plus la compétence scolaire pour la partie recrutement et gestion des personnels et acquisition de fournitures et la compétence périscolaire pour la partie accueil et cantines pendant le temps scolaire et animations extrascolaires.

L'article 2 des statuts du SNOS de la Vallée est modifié comme suit.

Le syndicat a pour objet :

- la construction, l'investissement et le fonctionnement des bâtiments nouveaux lui appartenant.

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Un extrait du présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Par arrêté préfectoral n° 1825 du 30 décembre 2013 signé par M. Jean-Paul CELET, Préfet de la Haute-Marne, à compter du 1er janvier 2014, le SIVOSE Marne-Suize n'exerce plus la compétence scolaire pour la partie recrutement et gestion des personnels et acquisition de fournitures et la compétence périscolaire pour la partie accueil et cantines pendant le temps scolaire et animations extrascolaires.

Les articles 3 et 7 des statuts sont modifiés ainsi qu'il suit.

Article 3 - Le syndicat a pour objet :
Investissement et fonctionnement des bâtiments scolaires et périscolaires.

Article 7 - Dépenses à la charge du SIVOSE :
Investissement et fonctionnement des bâtiments scolaires et périscolaires.

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Un extrait du présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS DE L'ETAT

Bureau de l'Organisation Administrative

Par arrêté préfectoral n° 1566 du 18 novembre 2013 signé par M. Jean-Paul CELET, Préfet de la Haute-Marne, délégation de signature est donnée à compter de ce jour à Mme Christine MARIA, Directrice de la Réglementation, des Collectivités Locales et des Politiques Publiques, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions :

1) Autorisations administratives dans les domaines suivants :

Réglementation :

Autorisation des loteries;

Autorisation des ventes en liquidation;

Autorisation d'inhumation hors délais;

Agrément des entreprises funéraires;

Autorisation pour le transport de corps à l'étranger;

Autorisation des épreuves cyclistes, cyclotouristes, pédestres et de cyclo-cross à l'exception des manifestations sportives à moteur thermique;

Etat civil - Etrangers :

Délivrance des titres d'identité, de séjour et de circulation;

Autorisations de sortie du périmètre d'assignation à résidence;

Etablissement des états mensuels d'indemnisation pour les astreintes étrangers;

Permis de conduire :

Suspensions du permis de conduire;

Mesures administratives consécutives aux examens médicaux du permis de conduire;

Récépissés de remise des permis de conduire invalidés pour solde de points nul;

Agrément des centres d'examens psychotechniques;

Agrément de centres de formation pour la récupération de points du permis de conduire;

Véhicules :

Agrément des centres de contrôle technique;

Agrément des contrôleurs techniques automobiles;

2) Etablissement des états de paiement des subventions.

3) Arrêtés préfectoraux d'ouverture d'enquêtes publiques.

4) Accusés de réception, demandes de renseignements, notifications, cartes professionnelles, toutes correspondances et documents administratifs se rapportant à l'activité des services de la Direction de la Réglementation, des Collectivités Locales et des Politiques Publiques.

Sont exclus de cette délégation :

- les décisions entraînant l'exercice du pouvoir réglementaire non mentionnées expressément;

- les lettres aux Ministres, Parlementaires et Conseillers Généraux;

- tout mémoire en défense devant les juridictions administratives et judiciaires.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme MARIA, la délégation de signature qui lui a été consentie en application de l'article 1 du présent arrêté pourra être exercée par :

- M. Jérôme RUPT, Attaché Principal, Chef de Service des Collectivités et des Politiques Publiques et Chef du bureau de la Coordination et du développement du Territoire, pour les documents ressortant de l'activité de son service;

- M. Dominique HILAIRE, Attaché Principal, Chef de Service des Titres et Chef du Bureau de la Circulation, pour les documents ressortant de l'activité de son service.

En cas d'absence simultanée de la Directrice et d'un Chef de Service, la délégation de signature sera exercée par le Chef de Service présent dans les matières du champ de compétence de la Directrice.

Le Service des Collectivités et des Politiques Publiques :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme RUPT, Chef de Service des Collectivités et des Politiques Publiques et Chef du bureau de la Coordination et du développement du Territoire, la délégation qui lui est consentie pourra être exercée par :

- M. Mathieu PASQUET, Attaché Principal, Chef du Bureau de la Réglementation et des Elections;

- Mme Catherine CLERC, Attachée Principale, Chef du Bureau des Relations avec les Collectivités Locales;

Pour les documents ressortant de l'activité de leurs bureaux respectifs.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme RUPT, en qualité de Chef de Bureau de la Coordination et du développement du Territoire, la délégation de signature qui lui est consentie pourra être exercée par Mme Floriane BARTHELEMY, Attachée d'administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, Adjointe au Chef de Bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine CLERC, en qualité de Chef de Bureau des Relations avec les Collectivités Locales, la délégation de signature qui lui est consentie pourra être exercée par Mme Chantal DA MOTA, Secrétaire Administrative de Classe Supérieure de l'intérieur et de l'Outre-mer, Adjointe au Chef de Bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu PASQUET, la délégation de signature qui lui est consentie pourra être exercée par Mme Florence MASONI, Secrétaire Administrative de Classe Normale de l'intérieur et de l'Outre-mer, en tant qu'Adjointe au Chef du Bureau de la Réglementation et des Elections - section réglementations environnementales et utilité publique et par Mme Christiane GUENAT, Secrétaire Administratif de Classe Exceptionnelle de l'intérieur et de l'Outre-mer, en tant qu'Adjointe au Chef du Bureau de la Réglementation et des Elections - section Elections et Réglementation Générale;

pour les documents ressortant de l'activité de leurs bureaux respectifs et à l'exception des autorisations administratives mentionnées à l'article 1 et des arrêtés préfectoraux d'ouverture d'enquêtes publiques.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme RUPT et de l'un des chefs de bureau du Service des Collectivités et des Politiques Publiques, la délégation de signature qui leur est consentie pourra être exercée par le chef de bureau présent.

Le Service des Titres :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique HILAIRE, Chef de Service des Titres et Chef du Bureau de la Circulation, la délégation qui lui est consentie pourra être exercée par :

- Mme Yolande MATHAUX, Attachée, Chef du Bureau de l'Etat Civil et des Etrangers, pour les documents ressortant de l'activité de son bureau, à l'exception des autorisations administratives mentionnées à l'article 1.

En outre, délégation est consentie à Mme Yolande MATHAUX, Attachée, Chef du Bureau de l'Etat Civil et des Etrangers, à l'effet de signer :

- les documents relatifs à la délivrance des titres d'identité,

- les récépissés de demande de titre de séjour,

- les titres de séjour,

- les titres de circulation des personnes sans domicile fixe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique HILAIRE, en qualité de Chef du Bureau de la Circulation, la délégation de signature qui lui est consentie pourra être exercée par Mme Elisabeth FAVRIOUX, Secrétaire Administratif de Classe Exceptionnelle, Adjointe au Chef de Bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Yolande MATHAUX, la délégation de signature qui lui est consentie pourra être exercée par M. Benoît DOCHEZ, Attaché d'administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, Adjoint au Chef de Bureau, pour les documents ressortant de l'activité de leurs bureaux respectifs, à l'exception des autorisations administratives mentionnées à l'article 1.

L'arrêté préfectoral n° 2305 du 27 septembre 2012 portant délégation de signature à Mme Christine MARIA, Directrice de la Réglementation, des Collectivités Locales et des Politiques Publiques, est abrogé à compter de ce jour.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Par arrêté préfectoral n° 1766 du 12 décembre 2013 signé par M. Jean-Paul CELET, Préfet de la Haute-Marne, délégation de signature est donnée à M. Gérard GIRAULT, Conseiller d'administration de l'Intérieur et de l'Outre-mer, Directeur des Ressources Humaines et des Moyens de l'Etat, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions relevant de sa direction et hors domaine budgétaire faisant l'objet de délégations séparées, tous documents administratifs et actes de gestion, à l'exception :

- des arrêtés généraux,
- des actes individuels relatifs au statut des agents,
- des ordres de mission permanents pour les déplacements des agents,

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard GIRAULT, la délégation de signature qui lui a été consentie en application de l'article 1er du présent arrêté pourra être exercée par Mme Emmanuelle RENAUD, Attachée, Chef du Service des Ressources Humaines, du Budget et de l'Action Sociale, pour les documents ressortant de l'ensemble de la Direction.

En cas d'absence simultanée du Directeur et du Chef de Service des Ressources Humaines, du Budget et de l'Action Sociale, la délégation de signature est exercée par le Chef de Service présent, dans les matières du champ de compétences de la direction.

Sous l'autorité du Directeur des Ressources Humaines et des Moyens de l'Etat, délégation de signature est donnée, dans les limites de l'article 1er :

- à Mme Emmanuelle RENAUD, Attachée, Chef du Service des Ressources Humaines, du Budget et de l'Action Sociale, à l'effet de signer tous documents administratifs et actes de gestion visés à l'article 1er dans la limite des attributions de son service ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Richard JOBARD, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint, dans le domaine d'activité du bureau des ressources humaines et de l'action sociale, et à Mme Annabelle HUMBERT, secrétaire administrative de classe normale, adjointe, dans le domaine d'activité du bureau du budget,

- à Mme Béatrice VALETTE, Attachée, Chef du Service des Moyens Généraux et de la Modernisation, à l'effet de signer tous documents administratifs et actes de gestion visés à l'article 1er dans la limite des attributions de son service ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Patricia NANCEY, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe, dans le domaine d'activité du bureau de l'organisation administrative, et à Mme Cécile GUILLAUME, secrétaire administrative de classe normale, adjointe, dans le domaine d'activité du bureau des moyens généraux et de l'immobilier,

- à M. François SCHATZ, Ingénieur principal des SIC, Chef du Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication, à l'effet de signer tous documents administratifs et actes de gestion visés à l'article 1er, dans la limite des attributions de son service,

L'arrêté préfectoral n° 859 du 21 mai 2013 portant délégation de signature à M. Gérard GIRAULT, Directeur des Ressources Humaines et des Moyens de l'Etat, est abrogé à compter de ce jour.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Par arrêté préfectoral n° 1811 du 27 décembre 2013 signé par M. Jean-Paul CELET, Préfet de la Haute-Marne, délégation de signature est donnée à M. Jacques BANDERIER, Directeur Départemental des Territoires, en tant que responsable d'unité opérationnelle, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat concernant les programmes suivants :

Mission : Direction de l'action du gouvernement
Programme Moyens mutualisés des administrations déconcentrées (333)

Mission : Ecologie, développement et aménagement durables
Programme Paysages, eau et biodiversité (113)

Programme Prévention des risques (181) y compris pour les actions relevant du fonds de prévention des risques naturels majeurs

Programme Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie durable et de la mer (217)

Mission : Egalité des territoires, logement et villes
Programme Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat (135)

Mission : Sécurité
Programme Sécurité routière et circulation routière (207) à l'exclusion des crédits afférents au plan départemental de sécurité routière et à l'opération label vie

Mission : Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales
Programme Economie et développement durable de l'agriculture et des territoires (154) mais également en ce qui concerne l'exécution des crédits, hors réseau Trésor Public, dont la gestion est confiée à l'Agence de services de paiement (ASP)

Programme Forêt (149) mais également en ce qui concerne l'exécution des crédits, hors réseau trésor Public, dont la gestion est confiée à l'ASP

Programme Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (215)

Programme Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation (206)
Mission : Gestion des finances publiques et des ressources humaines

Programme Entretien des bâtiments de l'Etat (309)
Compte d'affectation spéciale - Mission Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat :

Programme Contribution aux dépenses immobilières (723)
Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

Elle est également donnée pour les recettes relatives à l'activité du service et pour opposer la prescription quadriennale aux créanciers.

Conformément à l'article 44-1 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, M. Jacques BANDERIER est autorisé à subdéléguer sa signature à ses subordonnés, pour les attributions qui lui sont confiées par le présent arrêté.

La signature des agents habilités est accréditée auprès du comptable payeur.

Demeurent soumis à ma signature les arrêtés d'attribution de subvention et les conventions faisant l'objet d'un contrôle préalable passées au nom de l'Etat.

Demeurent réservés à ma signature quel qu'en soit le montant :

- les ordres de réquisition du comptable public
- les décisions de passer outre les avis défavorables du contrôleur financier exceptée la mise en forme exécutoire des états de recouvrement des créances de l'Etat et par application de l'article R.424-1 du Code de l'urbanisme, l'établissement et la signature des titres exécutoires pour les taxes recouvrées par les comptables du Trésor.

En tant que responsable d'unité opérationnelle, M. Jacques BANDERIER, Directeur Départemental des Territoires, veillera à adresser sous mon couvert le compte-rendu trimestriel d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire destiné aux différents responsables de budget opérationnel de programme dont sa direction est unité opérationnelle.

L'arrêté préfectoral n° 1575 du 25 juin 2012 est abrogé à compter de ce jour.

SOUS-PREFECTURE DE LANGRES

Par arrêté préfectoral n° 1352 du 28 novembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, sont désignés les délégués de l'administration au sein des commissions administratives chargées de l'établissement et de la révision des listes électorales (voir l'annexe 3 au présent recueil).

Par arrêté préfectoral n° 1353 du 29 novembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, le bureau de l'association foncière de LECEY créée par l'arrêté préfectoral n° 99 du 13 juillet 1988, renouvelé par arrêté préfectoral n° 258 du 24 mars 2009, modifié par arrêté préfectoral n° 453 du 24 mai 2012, est modifié. L'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 258 du 24 mars 2009 est modifié ainsi qu'il suit.

Membres à voix délibérative :

- M. le maire ou un conseiller municipal désigné par lui
- trois membres désignés par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne :
- M. Georges DARBOT
- M. Christian REGNIER
- M. Claude STEINER
- trois membres désignés par le conseil municipal de LECEY :
- M. Paul BLANCHARD
- M. Daniel GALISSOT
- M. Anthony VARNEY
- le délégué de la Direction Départementale des Territoires
- Membre à voix consultative :

L'organisme qui apporte une subvention d'équipement au moins égale à 15 % du montant total des travaux participe, à sa demande, aux réunions du bureau.

Tous les membres du bureau de l'association foncière de remembrement de LECEY à voix délibérative ont leur mandat qui se terminera à la date du 24 mars 2015.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Par arrêté préfectoral n° 1354 du 29 novembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, le bureau de l'association foncière de remembrement de VIOLOT créée par l'arrêté préfectoral n° 22 du 16 février 1982 est renouvelé. L'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 193 du 12 avril 2007 est modifié ainsi qu'il suit.

Membres à voix délibérative :

- Mme le maire ou un conseiller municipal désigné par elle
- trois membres désignés par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne :
- M. Jean-Marie CLAUDON
- M. Benoît GAUTHIER
- M. Bernard OUDOT
- trois Membres désignés par le conseil municipal de VIOLOT :
- M. Gérard CLAUDON
- M. Olivier GAUTHIER
- M. Roger MÉOT
- le délégué de la Direction Départementale des Territoires

Membre à voix consultative :

L'organisme qui apporte une subvention d'équipement au moins égale à 15 % du montant total des travaux participe, à sa demande, aux réunions du bureau.

Tous les membres du bureau de l'association foncière de remembrement de VIOLOT ont leur mandat qui se terminera à la date du 29 novembre 2019.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Par arrêté préfectoral n° 1378 du 6 décembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, l'article 1er

de l'arrêté préfectoral n° 1352 du 28 novembre 2013 portant désignation des délégués de l'administration chargés de l'établissement et de la révision des listes électorales est modifié comme suit.

Sont désignés pour représenter l'administration au sein des commissions administratives chargées de l'établissement et de la révision des listes électorales :

Canton de BOURBONNE-les-BAINS

Commune de FRESNES-SUR-APANCE

Bureau de vote unique

Philippe PRENÉ en remplacement de Pascal BEAURPERE

Canton de LONGEAU-PERCEY

Commune de BRENNES

Bureau de vote unique

Didier SEVRETTE en remplacement de Thierry REGNIER

Canton de PRAUTHOY

Commune de PRAUTHOY

Bureau de vote unique

Jackie KENSIER en remplacement de Walter OTTIGER

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des Actes administratifs.

Un extrait du présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Par arrêté préfectoral n° 1789 du 19 décembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, les statuts de la Communauté de communes du Grand Langres annexés à l'arrêté préfectoral n° 2759 du 21 décembre 2012 sont modifiés comme suit.

A.3/ Actions de protection et de mise en valeur de l'environnement :

Collecte et traitement des ordures ménagères au 1er janvier 2015

Le reste sans changement.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Par arrêté préfectoral n° 1790 du 19 décembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, à compter du 1er janvier 2014, les statuts de la Communauté de communes du Bassigny sont modifiés. Les statuts annexés à l'arrêté préfectoral n° 294 du 4 mars 2013 sont abrogés.

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Par arrêté préfectoral n° 1403 du 20 décembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 1352 du 28 novembre 2013 portant désignation des délégués de l'administration chargés de l'établissement et de la révision des listes électorales, modifié par l'arrêté préfectoral n° 1378 du 6 décembre 2013, est modifié comme suit.

Est désigné, pour représenter l'administration au sein de la commission administrative chargée de l'établissement et de la révision des listes électorales :

Canton d'AUBERIVE

Commune de VIVEY

Bureau de vote unique

Régis BERTHELON en remplacement de Jacky THIRION

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Par arrêté préfectoral n° 1428 du 30 décembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 150 du 24 octobre 1985 ainsi que l'article 17 "Comptable de l'association" des statuts de l'association foncière de remembrement d'ANDILLY-EN-BASSIGNY sont modifiés et complétés selon les termes suivants.

Les fonctions de comptable, comme indiqué dans l'arrêté instituant l'AFR, sont confiées au chef de poste de la Trésorerie de LANGRES.

Le reste sans changement.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Par arrêté préfectoral n° 1429 du 30 décembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 154 du 6 septembre 1982 ainsi que l'article 17 "Comptable de l'association" des statuts de l'association foncière de remembrement de BANNES sont modifiés et complétés selon les termes suivants.

Les fonctions de comptable, comme indiqué dans l'arrêté instituant l'AFR, sont confiées au chef de poste de la Trésorerie de LANGRES.

Le reste sans changement.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Par arrêté préfectoral n° 1430 du 30 décembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 1519 du 25 mai 1963 ainsi que l'article 17 "Comptable de l'association" des statuts de l'association foncière de remembrement de BEAUCHEMIN sont modifiés et complétés selon les termes suivants.

Les fonctions de comptable, comme indiqué dans l'arrêté instituant l'AFR, sont confiées au chef de poste de la Trésorerie de LANGRES.

Le reste sans changement.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Par arrêté préfectoral n° 1431 du 30 décembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 503 du 24 novembre 2003 ainsi que l'article 17 "Comptable de l'association" des statuts de l'association foncière de remembrement de BONNECOURT sont modifiés et complétés selon les termes suivants.

Les fonctions de comptable, comme indiqué dans l'arrêté instituant l'AFR, sont confiées au chef de poste de la Trésorerie de LANGRES.

Le reste sans changement.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Par arrêté préfectoral n° 1432 du 30 décembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, l'article 7 de l'arrêté préfectoral n° 67 du 5 juin 1989 ainsi que l'article 17 "Comptable de l'association" des statuts de l'association foncière de remembrement de CELSOY sont modifiés et complétés selon les termes suivants.

Les fonctions de comptable, comme indiqué dans l'arrêté instituant l'AFR, sont confiées au chef de poste de la trésorerie de LANGRES.

Le reste sans changement.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Par arrêté préfectoral n° 1433 du 30 décembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 281 du 11 décembre 1984 ainsi que l'article 17 "Comptable de l'association" des statuts de l'association foncière de remembrement de CHAMPIGNY-LES-LANGRES sont modifiés et complétés selon les termes suivants.

Les fonctions de comptable, comme indiqué dans l'arrêté instituant l'AFR, sont confiées au chef de poste de la Trésorerie de LANGRES.

Le reste sans changement.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Par arrêté préfectoral n° 1434 du 30 décembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 33 du 22 février 1968 ainsi que l'article 17 "Comptable de l'association" des statuts de l'association foncière de remembrement de CHANOY sont modifiés et complétés selon les termes suivants.

Les fonctions de comptable, comme indiqué dans l'arrêté instituant l'AFR, sont confiées au chef de poste de la Trésorerie de LANGRES.

Le reste sans changement.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Par arrêté préfectoral n° 1435 du 30 décembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 75 du 12 juin 1979 ainsi que l'article 17 "Comptable de l'association" des statuts de l'association foncière de remembrement de CHARMOILLES sont modifiés et complétés selon les termes suivants.

Les fonctions de comptable, comme indiqué dans l'arrêté instituant l'AFR, sont confiées au chef de poste de la Trésorerie de LANGRES.

Le reste sans changement.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Par arrêté préfectoral n° 1436 du 30 décembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, l'article 7 de l'arrêté préfectoral n° 98 du 13 juillet 1988 ainsi que l'article 17 "Comptable de l'association" des statuts de l'association foncière de remembrement de CHATENAY-VAUDIN sont modifiés et complétés selon les termes suivants.

Les fonctions de comptable, comme indiqué dans l'arrêté instituant l'AFR, sont confiées au chef de poste de la Trésorerie de LANGRES.

Le reste sans changement.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Par arrêté préfectoral n° 1437 du 30 décembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 28 du 12 avril 1967 ainsi que l'article 17 "Comptable de l'association" des statuts de l'association foncière de remembrement de DAMPIERRE sont modifiés et complétés selon les termes suivants.

Les fonctions de comptable, comme indiqué dans l'arrêté instituant l'AFR, sont confiées au chef de poste de la Trésorerie de LANGRES.

Le reste sans changement.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Par arrêté préfectoral n° 1438 du 30 décembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 1518 du 25 mai 1963 ainsi que l'article 17 "Comptable de l'association" des statuts de l'association foncière de remembrement de FAVEROLLES sont modifiés et complétés selon les termes suivants.

Les fonctions de comptable, comme indiqué dans l'arrêté instituant l'AFR, sont confiées au chef de poste de la Trésorerie de LANGRES.

Le reste sans changement.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Par arrêté préfectoral n° 1439 du 30 décembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, l'article 7 de l'arrêté préfectoral n° 4 du 5 janvier 1989 ainsi que l'article 17 "Comptable de l'association" des statuts de l'association foncière de remembrement de HUMES-JORQUENAY sont modifiés et complétés selon les termes suivants.

Les fonctions de comptable, comme indiqué dans l'arrêté instituant l'AFR, sont confiées au chef de poste de la Trésorerie de LANGRES.

Le reste sans changement.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Par arrêté préfectoral n° 1440 du 30 décembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 78 du 12 juin 1979 ainsi que l'article 17 "Comptable de l'association" des statuts de l'association foncière de remembrement de LANNES sont modifiés et complétés selon les termes suivants.

Les fonctions de comptable, comme indiqué dans l'arrêté instituant l'AFR, sont confiées au chef de poste de la Trésorerie de LANGRES.

Le reste sans changement.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Par arrêté préfectoral n° 1441 du 30 décembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, l'article 7 de l'arrêté préfectoral n° 99 du 13 juillet 1988 ainsi que l'article 17 "Comptable de l'association" des statuts de l'association foncière de remembrement de LECEY sont modifiés et complétés selon les termes suivants.

Les fonctions de comptable, comme indiqué dans l'arrêté instituant l'AFR, sont confiées au chef de poste de la Trésorerie de LANGRES.

Le reste sans changement.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Par arrêté préfectoral n° 1442 du 30 décembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 101 du 18 août 1967 ainsi que l'article 17 "Comptable de l'association" des statuts de l'association foncière de remembrement de MARAC sont modifiés et complétés selon les termes suivants.

Les fonctions de comptable, comme indiqué dans l'arrêté instituant l'AFR, sont confiées au chef de poste de la Trésorerie de LANGRES.

Le reste sans changement.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Par arrêté préfectoral n° 1443 du 30 décembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, l'article 7 de l'arrêté préfectoral n° 123 du 2 septembre 1991 ainsi que l'article 17 "Comptable de l'association" des statuts de l'association foncière de remembrement d'ORBIGNY-AU-MONT sont modifiés et complétés selon les termes suivants.

Les fonctions de comptable, comme indiqué dans l'arrêté instituant l'AFR, sont confiées au chef de poste de la Trésorerie de LANGRES.

Le reste sans changement.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Par arrêté préfectoral n° 1444 du 30 décembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, l'article 7 de l'arrêté préfectoral n° 43 du 12 avril 1991 ainsi que l'article 17 "Comptable de l'association" des statuts de l'association foncière de remembrement d'ORBIGNY-AU-VAL sont modifiés et complétés selon les termes suivants.

Les fonctions de comptable, comme indiqué dans l'arrêté instituant l'AFR, sont confiées au chef de poste de la Trésorerie de LANGRES.

Le reste sans changement.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté."

Par arrêté préfectoral n° 1445 du 30 décembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, l'article 7 de l'arrêté préfectoral n° 6 du 5 janvier 1989 ainsi que l'article 17 "Comptable de l'association" des statuts de l'association foncière de remembrement de PEIGNEY sont modifiés et complétés selon les termes suivants.

Les fonctions de comptable, comme indiqué dans l'arrêté instituant l'AFR, sont confiées au chef de poste de la Trésorerie de LANGRES.

Le reste sans changement.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Par arrêté préfectoral n° 1446 du 30 décembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 150 du 19 août 1982 ainsi que l'article 17 "Comptable de l'association" des statuts de l'association foncière de remembrement de POISEUL sont modifiés et complétés selon les termes suivants.

Les fonctions de comptable, comme indiqué dans l'arrêté instituant l'AFR, sont confiées au chef de poste de la Trésorerie de LANGRES.

Le reste sans changement.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Par arrêté préfectoral n° 1447 du 30 décembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 77 du 12 juin 1979 ainsi que l'article 17 "Comptable de l'association" des statuts de l'association foncière de remembrement de ROLAMPONT sont modifiés et complétés selon les termes suivants.

Les fonctions de comptable, comme indiqué dans l'arrêté instituant l'AFR, sont confiées au chef de poste de la Trésorerie de LANGRES.

Le reste sans changement.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Par arrêté préfectoral n° 1448 du 30 décembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 76 du 12 juin 1979 ainsi que l'article 17 "Comptable de l'association" des statuts de l'association foncière de remembrement de TRONCHOY sont modifiés et complétés selon les termes suivants.

Les fonctions de comptable, comme indiqué dans l'arrêté instituant l'AFR, sont confiées au chef de poste de la Trésorerie de LANGRES.

Le reste sans changement.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Par arrêté préfectoral n° 1449 du 30 décembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, l'article 6 de l'arrêté préfectoral n° 504 du 24 octobre 2003 ainsi que l'article 17 "Comptable de l'association" des statuts de l'association foncière de remembrement de FRECOURT sont modifiés et complétés selon les termes suivants.

Les fonctions de comptable, comme indiqué dans l'arrêté instituant l'AFR, sont confiées au chef de poste de la Trésorerie de LANGRES.

Le reste sans changement.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Par arrêté préfectoral n° 1450 du 30 décembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, l'article 7 de l'arrêté préfectoral n° 151 du 6 octobre 1992 ainsi que l'article 17 "Comptable de l'association" des statuts de l'association foncière de remembrement de BOURG sont modifiés et complétés selon les termes suivants.

Les fonctions de comptable, comme indiqué dans l'arrêté instituant l'AFR, sont confiées au chef de poste de la Trésorerie de LANGRES.

Le reste sans changement.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Par arrêté préfectoral n° 1451 du 30 décembre 2013 signé par M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, les dispositions statutaires applicables à l'association foncière de remembrement de VILLARS-SANTENOGE, approuvées par délibération du 3 décembre 2012 de l'assemblée générale des propriétaires, sont modifiées.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-DIZIER

Par arrêté préfectoral n° 1486 du 30 octobre 2013 signé par M. Jean-Paul CELET, Préfet de la Haute-Marne, est fixée la composition du conseil de la communauté de communes de la Vallée de la Marne.

L'arrêté in extenso peut être consulté auprès des services de la Préfecture de la Haute-Marne - Bureau des relations avec les collectivités locales - 89 rue Victoire de la Marne 52000 CHAUMONT ou de la Sous-Préfecture de SAINT-DIZIER - 54 rue Léon Gambetta 52100 SAINT-DIZIER.

Par arrêté préfectoral n° 1487 du 30 octobre 2013 signé par M. Jean-Paul CELET, Préfet de la Haute-Marne, est fixée la composition du conseil de la communauté de communes du Pays du Der.

L'arrêté in extenso peut être consulté auprès des services de la Préfecture de la Haute-Marne - Bureau des relations avec les collectivités locales - 89 rue Victoire de la Marne 52000 CHAUMONT

ou de la Sous-Préfecture de SAINT-DIZIER - 54 rue Léon Gambetta 52100 SAINT-DIZIER.

Par arrêté préfectoral n° 1489 du 30 octobre 2013 signé par M. Jean-Paul CELET, Préfet de la Haute-Marne, est fixée la composition du conseil de la future communauté de communes du bassin de JOINVILLE-EN-CHAMPAGNE.

L'arrêté in extenso peut être consulté auprès des services de la Préfecture de la Haute-Marne - Bureau des relations avec les collectivités locales - 89 rue Victoire de la Marne 52000 CHAUMONT ou de la Sous-Préfecture de SAINT-DIZIER - 54 rue Léon Gambetta 52100 SAINT-DIZIER.

Par arrêté interpréfectoral n° 1791 du 20 décembre 2013 signé conjointement par M. Pierre DARTOUT, Préfet de la Région Champagne-Ardenne, Préfet de la Marne, et M. Jean-Paul CELET, Préfet de la Haute-Marne, il est formé, entre les trente-neuf communes de :

BETTANCOURT-LA-FERREE, CHANCENAY, ECLARON-BRAUCOURT-SAINTE-LIVIERE, HUMBECOURT, MOESLAINS, SAINT-DIZIER, SAINT-EULIEN, VALCOURT, VILLIERS-EN-LIEU, ALLICHAMPS, ATTANCOURT, BAILLY-AUX-FORGES, BROUSSEVAL, DOMBLAIN, DOMMARTIN-LE-FRANC, DOULEVANT-LE-PETIT, FAYS, LOUVEMONT, MAGNEUX, MONTREUIL-SUR-BLAISE, MORANCOURT, RACHECOURT-SUZEMONT, SOMMANCOURT, TROISFONTAINES-LA-VILLE, VALLEREST, VAUX-SUR-BLAISE, VILLE-EN-BLAISOIS, VOILLECOMTE, WASSY, LANEUVILLE-AU-PONT, HALLIGNICOURT, PERTHES, AMBRIERES, LANDRICOURT, SAPIGNICOURT, HAUTEVILLE, VOUELLERS, SAINT-VRAIN et TROISFONTAINES-L'ABBAYE une communauté d'agglomération, en application de l'article L.5216-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dénommée "Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise".

Siège

Le siège de la communauté d'agglomération est fixé à l'hôtel de ville de SAINT-DIZIER.

Durée

La communauté d'agglomération est constituée pour une durée illimitée.

Représentation

Jusqu'au élections municipales de 2014, la représentation des communes membres au sein du conseil communautaire est établie comme suit.

1 délégué par commune jusqu'à 650 habitants,
2 délégués par commune entre 651 et 1 500 habitants,
3 délégués par commune entre 1 501 et 2 500 habitants,
5 délégués par commune entre 2 501 et 5 000 habitants,
22 délégués par commune entre 5 001 et 30 000 habitants.

A compter des élections municipales de 2014, la composition du conseil de la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise est fixée à 74 sièges répartis ainsi :

ALLICHAMPS 1
AMBRIERES 1
ATTANCOURT 1
BAILLY-AUX-FORGES 1
BETTANCOURT-LA-FERREE 3
BROUSSEVAL 2
CHANCENAY 2
DOMBLAIN 1
DOMMARTIN-LE-FRANC 1
DOULEVANT-LE-PETIT 1
ECLARON-BRAUCOURT-SAINTE-LIVIERE 3
FAYS 1
HALLIGNICOURT 1
HAUTEVILLE 1
HUMBECOURT 2
LANDRICOURT 1
LANEUVILLE-AU-PONT 1
LOUVEMONT 2
MAGNEUX 1

MOESLAINS 1
MONTREUIL-SUR-BLAISE 1
MORANCOURT 1
PERTHES 1
RACHECOURT-SUZEMONT 1
SAINT-DIZIER 22
SAINT-EULIEN 1
SAINT-VRAIN 1
SAPIGNICOURT 1
SOMMANCOURT 1
TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE 1
TROISFONTAINES-LA-VILLE 1
VALCOURT 1
VALLEREST 1
VAUX-SUR-BLAISE 1
VILLE-EN-BLAISOIS 1
VILLIERS-EN-LIEU 3
VOILLECOMTE 1
VOUILLERS 1
WASSY 5
TOTAL 74

Commissions

Le conseil de communauté peut constituer en son sein des commissions qui sont chargées d'étudier, pour avis consultatif, les affaires soumises au conseil de communauté. La répartition des dossiers et des affaires entre les différentes commissions obéit à leurs compétences respectives.

Le président du conseil de communauté est président de droit de chaque commission dont chacune élit un vice-président de commission.

Les commissions peuvent associer dans leurs travaux, à titre consultatif, toute personne qualifiée jugée utile.

Bureau

Le bureau est composé du (de la) président(e), de vice-président(e)s dont le nombre est choisi par le conseil de communauté, dans les limites fixées par la loi, et d'un ou de plusieurs autres membres.

Ses membres sont élus par l'assemblée délibérante, en son sein, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

Ressources de la communauté d'agglomération

Les recettes de la communauté d'agglomération comprennent :

- les produits de la fiscalité directe,
- les dotations et subventions,
- la vente et le revenu de biens, meubles et immeubles, constituant son patrimoine,
- les produits des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés,
- le produit des emprunts,
- le produit des dons et legs,
- et, plus généralement, toute autre aide ou participation facilitant la réalisation des missions communautaires.

Compétences

Conformément aux articles L 5216-5 du CGCT, la communauté d'agglomération exerce, en lieu et place des communes membres, la conduite d'opérations d'intérêt communautaire.

L'objet de la communauté d'agglomération est d'exercer, au sein d'un espace de solidarité, la conduite de projets d'intérêt communautaire de développement et d'aménagement de l'espace, selon les compétences ci-après.

A/ COMPETENCES OBLIGATOIRES

1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires d'intérêt communautaire.

Sont définies d'intérêt communautaire :

- le parc d'activités de référence du Nord Haute-Marne,
- le parc de Trois Fontaines,
- la zone du Chêne Saint-Amand,

- la zone du Val d'Ornel,

- toute ZAC future, exclusivement économique.

Un plan des zones communautaires est annexé au présent document.

- Actions de développement économique d'intérêt communautaire

Sont définies d'intérêt communautaire :

- les actions visant à promouvoir, consolider et soutenir le tissu commercial et économique du territoire et à en assurer la promotion,

- les actions visant à soutenir et développer l'offre de formation professionnelle, en assurant sa cohérence avec les besoins actuels et à venir des employeurs du territoire,

- les actions visant à favoriser le maintien, l'extension et l'accueil d'activités économiques, grâce à la gestion d'immobilier d'entreprises tels que les bâtiments-relais ou la pépinière d'entreprises.

2. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- Schémas de cohérence territoriale et schémas de secteur

- Mise en place et développement d'un Système d'Information Géographique à l'échelle intercommunal, mis à disposition de chaque commune membre

- Création et réalisation de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) d'intérêt communautaire

Sont définies d'intérêt communautaire toutes les ZAC futures, à vocation exclusivement économique.

- Organisation des transports urbains de personnes (au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de ladite loi)

- Création, aménagement et entretien des aires d'accueil des gens du voyage

- Création, aménagement et entretien d'un réseau cyclable communautaire structurant (un plan du réseau cyclable actuel est annexé au présent arrêté)

- Entretien, aménagement et gestion des chemins de randonnée figurant dans le plan annexé au présent arrêté.

3. EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

- Programme local de l'habitat : politique du logement d'intérêt communautaire; action et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat; actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc bâti d'intérêt communautaire :

- Elaboration et mise en œuvre d'un programme local de l'habitat

- Actions en faveur de l'amélioration de l'habitat au travers de la réalisation d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

- Droit de préemption urbain

La communauté d'agglomération est titulaire du droit de préemption urbain dans les périmètres fixés, après délibération(s) (concordantes) de la (des) commune(s) concernée(s), par le conseil de communauté pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.

4. POLITIQUE DE LA VILLE DANS LA COMMUNAUTE

Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire; dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance

- Mise en place d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) permettant, sous réserve de l'exercice des pouvoirs de police des maires des communes membres, de proposer et mettre en œuvre des actions de prévention de la délinquance

- Actions portées dans le cadre du dispositif du contrat de ville (contrat urbain de cohésion sociale)

- Soutien de la Mission Locale pour l'Emploi

- Actions visant à favoriser l'insertion sociale et économique.

B. COMPETENCES OPTIONNELLES

1. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

Lutte contre la pollution de l'air.

Lutte contre les nuisances sonores.

Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

2. CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Sont déclarés d'intérêt communautaire les équipements suivants :

- le théâtre de WASSY.

- le théâtre de SAINT-DIZIER, à compter du 1er septembre 2014.

- le centre culturel "Les Fuseaux" à SAINT-DIZIER à compter de son ouverture.

- les écoles de musique de SAINT-DIZIER et de WASSY.

- les médiathèques de SAINT-DIZIER et de WASSY.

- Metallurgie Park.

- le centre nautique de SAINT-DIZIER.

Politique d'animation culturelle se rattachant aux équipements communautaires.

3. ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Portage de repas à domicile

- Soutien du relais d'assistantes maternelles

- Structures multi-accueil de la petite enfance de SAINT-DIZIER et de WASSY.

C. COMPETENCES FACULTATIVES

1. DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Actions visant à promouvoir et développer le tourisme en s'appuyant sur l'identité du territoire marquée par le patrimoine métallurgique et le savoir-faire industriel dans le domaine de la fonderie, l'histoire et le patrimoine archéologique et l'existence de sites remarquables tels que le lac du Der et le lac des Leschères à WASSY.

Accueil, information, promotion et commercialisation de produits à l'aide de l'office de tourisme intercommunal.

2. GESTION DU BATIMENT HEBERGEANT LA TRESORERIE DE WASSY

Maîtrise d'ouvrage déléguée et prestation de services

La communauté d'agglomération pourra, sous certaines conditions, à la demande des communes membres, assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de travaux propres à ces communes. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage fixera les conditions techniques et financières de cette prestation.

La communauté d'agglomération pourra, sous certaines conditions, fournir des prestations de services à toute commune ou tout regroupement de communes.

Une convention de prestation de services en fixera les conditions techniques et financières.

La communauté d'agglomération pourra mettre ses services à disposition pour l'appui et l'assistance aux communes membres.

Les fonctions de trésorier sont assurées par le comptable du Trésor Public de la trésorerie de SAINT-DIZIER collectivités.

Le présent arrêté prendra effet au 1er janvier 2014.

L'arrêté préfectoral n° 2926 du 31 décembre 2011 est abrogé.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Par arrêté préfectoral n° 1826 du 30 décembre 2013 signé par M. Jean-Paul CELET, Préfet de la Haute-Marne, sont définis les statuts de la communauté de communes du Bassin de Joinville-en-Champagne.

L'arrêté in extenso peut être consulté auprès des services de la Préfecture de la Haute-Marne - Bureau des relations avec les collectivités locales - 89 rue Victoire de la Marne 52000 CHAUMONT ou de la Sous-Préfecture de SAINT-DIZIER - 54 rue Léon Gambetta 52100 SAINT-DIZIER.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Par arrêté préfectoral n° 156 du 5 décembre 2013 signé par Mme Annie TOUROLLE, Directrice Départementale Adjointe de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, l'arrêté préfectoral n° 33 du 23 juin 2011 portant composition de la commission de réforme des agents de la Ville de SAINT-DIZIER est modifié.

La commission de réforme pour les agents relevant de la Ville de SAINT-DIZIER est composée ainsi qu'il suit.

Représentants du personnel appartenant à la même catégorie que l'agent intéressé

CATEGORIE A

Titulaire :

M. GRELET Sylvain - 25, rue Emile Zola 52100 BETTANCOURT-LA-FERREE

Suppléant :

NEANT

Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Par arrêté préfectoral n° 157 du 5 décembre 2013 signé par Mme Solveig KUHSE, Inspecteur de la Santé Publique Vétérinaire, l'habilitation sanitaire prévue à l'article L.203-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime est attribuée pour une durée de cinq ans à Mme Florence WOLFF, Docteur vétérinaire, administrativement domiciliée à la Clinique Vétérinaire de l'Abbatiale 52220 MONTIER-EN-DER.

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du Préfet de la Haute-Marne, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R.203-12.

Mme Florence WOLFF s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L.203-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Mme Florence WOLFF pourra être appelée par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle a été désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L.203-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R.203-15, R.228-6 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Le présent arrêté sera inséré au Recueil des Actes Administratifs.

Par arrêté préfectoral n° 163 du 23 décembre 2013 signé par M. Jean-Paul CELET, Préfet de la Haute-Marne, l'Association Haut-Marnaise pour les Immigrés (AHMI) est agréée pour assurer en Haute-Marne la mission de domiciliation des demandeurs d'asile à partir :

- de son siège social sis 7 boulevard Thiers 52000 Chaumont,

- de la Résidence Sociale du Clos Mortier sise 118 rue Victor Basch 52100 Saint-Dizier.

L'agrément accordé est strictement limité à la production d'une attestation de domiciliation au demandeur d'asile pour lui permettre de déposer une demande d'admission au séjour au titre de l'asile auprès des services de la préfecture de région. La délivrance de ce document revêt un caractère gratuit.

Le présent agrément est délivré pour une durée maximale de trois ans à compter de la notification à l'association ci-dessus mentionnée de la présente décision.

L'agrément pourra être renouvelé à son échéance au regard de la conformité des justificatifs produits par l'association avec les dispositions du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Par arrêté du 9 novembre 2013 signé par Mme Marie-France ELMERICH, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, Comptable, responsable de la Trésorerie de CHAUMONT, M. Jean-Paul LEFORT, Inspecteur des Finances Publiques, reçoit pouvoir de la suppléer dans l'exercice de ses fonctions et de signer seul ou concurremment avec elle tous les actes relatifs à sa gestion et aux affaires qui s'y rattachent, y compris dans le cadre d'une action en justice ou d'une procédure collective, ce mandataire étant autorisé à ester en justice et à effectuer les déclarations de créances et d'autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures.

M. Thibault MANIERE, Inspecteur des Finances Publiques, reçoit pouvoir de la suppléer dans l'exercice de ses fonctions et de signer seul ou concurremment avec elle tous les actes relatifs à sa gestion et aux affaires qui s'y rattachent, y compris dans le cadre d'une action en justice ou d'une procédure collective, ce mandataire étant autorisé à ester en justice et à effectuer les déclarations de créances et d'autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures.

Délégation de signature autre qu'en matière de gracieux fiscal
Délégation générale de signature avec faculté d'agir séparément et sous sa seule signature est donnée à :

- M. Jean-Paul LEFORT, Inspecteur des Finances Publiques,
- M. Thibault MANIERE, Inspecteur des Finances Publiques.

Délégation spéciale de signature avec faculté d'agir séparément et sous sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférées étant limitative, est donnée à :

- M. Bernard MONGINOT, contrôleur principal des Finances Publiques,
- Mme Sylvie SANCHEZ, contrôleur principal des Finances Publiques,
- M. David FLAMMARION, contrôleur des Finances Publiques,
- Mme Agnès COUVREUX, contrôleur principal des Finances Publiques,

afin :

- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services sans exception;

- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion leur est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquiescer tous mandats, d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de signer tous récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes pièces demandées par l'administration, d'opérer à la Direction Départementale des Finances Publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de le représenter auprès de tous les tiers y compris la Poste, ceci pour toute opération;

- de statuer sur les délais de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder douze mois et porter sur une somme supérieure à 1 500 euros.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Par décision n° 1512 du 6 novembre 2013 signée par M. Jacques BANDERIER, Directeur Départemental des Territoires, dans le cadre du contrôle des structures des exploitations agricoles, l'autorisation d'adjoindre à son exploitation une superficie de 15 ha 99 sise à Ageville (parcelles ZN 36-37-38) et Menouveaux (ZE 9, ZE 37-38), mise en valeur par Mme Odile NIVERT, est accordée au GAEC de la Creu à Lanques-sur-Rognon.

Outre les recours gracieux et hiérarchique qui peuvent s'exercer dans un délai de deux mois, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision ou, en cas de recours gracieux ou hiérarchique, à compter de la réponse ou du rejet implicite de l'autorité compétente.

Par arrêté interpréfectoral n° 72-2013-PE du 7 novembre 2013 signé conjointement par M. Jean-Paul CELET, Préfet de la Haute-Marne, et M. Michel BERNARD, Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne par suppléance, il est constitué une commission consultative relative à la pêche dans le lac du Der-Chantecoq.

La commission consultative a pour mission de formuler un avis sur les mesures à prendre en matière de pêche sur le lac du Der-Chantecoq et notamment sur l'arrêté annuel relatif à la réglementation spéciale de la pêche dans le lac.

La composition de la commission consultative en matière de réglementation de la pêche sur le lac du Der-Chantecoq est la suivante.

Membres de droit :

- le Préfet de la Marne et le Préfet de la Haute-Marne ou leurs représentants,
- les Présidents des conseils généraux de la Marne et de la Haute-Marne ou leurs représentants,
- les Directeurs Départementaux des Territoires de la Marne et de la Haute-Marne ou leurs représentants,
- le Délégué interrégional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant,
- les Présidents départementaux des fédérations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de la Marne et de la Haute-Marne ou leurs représentants,
- l'Union des fédérations et des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- les Présidents des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique détentrices de droits de pêche sur le lac du Der ou leurs représentants :

Pour la Haute-Marne :

Le Vairon éclaronnais,
La Gaule marnavaise,
La Gaule dervoise,
Les Amis de la pêche,
La Blaise.

Pour la Marne :

Le Hotu,
Le Gardon,
La Raquette vitryate,
Le Scion.

- un représentant de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA),

- le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux ou son représentant,

- le Président du syndicat mixte pour l'aménagement touristique du lac du Der ou son représentant.

Membres associés :

- le Délégué interrégional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant,

- le Directeur des Grands Lacs de Seine ou son représentant.

La commission consultative est présidée par le Préfet de la Marne ou son représentant.

Le présent arrêté sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la Marne et de la Haute-Marne.

Par décision n° 1551 du 14 novembre 2013 signée par M. Jacques BANDERIER, Directeur Départemental des Territoires, dans le cadre du contrôle des structures des exploitations agricoles, l'autorisation d'exploiter une superficie de 6 ha 93 (parcelles B 230, B 232a, B 232b, B 259a, B 261, B 262a, B 852 et B 857) sise à Auberive, propriété de M. Christian Konieczny, est accordée à Mme Greet BUYZE à Cohons.

Outre les recours gracieux et hiérarchique qui peuvent s'exercer dans un délai de deux mois, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision ou, en cas de recours gracieux ou hiérarchique, à compter de la réponse ou du rejet implicite de l'autorité compétente.

Par décision n° 1662 du 26 novembre 2013 signée par M. Jacques BANDERIER, Directeur Départemental des Territoires, dans le cadre du contrôle des structures des exploitations agricoles, l'autorisation d'exploiter une superficie de 20 ha 65 sise à Dampierre (parcelles YH 30, YM 10 et ZY 15) et Poinsonles-Nogent (parcelle ZI 45), mise en valeur par M. Gilles Rousselet, est accordée à M. Alain Rousselot à Dampierre.

Outre les recours gracieux et hiérarchique qui peuvent s'exercer dans un délai de deux mois, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision ou, en cas de recours gracieux ou hiérarchique, à compter de la réponse ou du rejet implicite de l'autorité compétente.

Par arrêté préfectoral n° 1654 du 27 novembre 2013 signé par M. Jean-Paul CELET, Préfet de la Haute-Marne, l'arrêté préfectoral n° 1674 du 25 juin 2012 portant composition de la commission départementale de conciliation des rapports locatifs est abrogé. La commission départementale de conciliation de la Haute-Marne est organisée en formation unique, compétente pour traiter l'ensemble des litiges et difficultés.

Les membres représentant les bailleurs sont :

Bailleurs publics

M. Yves DAOUZE - Titulaire pour l'Association Régionale de Champagne-Ardenne (ARCA)

M. Jean-Pierre BARBELIN - Titulaire pour l'ARCA

Mme Sophie MALHANCHE - Suppléante pour l'ARCA

M. Thierry BESANÇON - Suppléant pour l'ARCA

Bailleurs privés

M. Jean-Marie VIART - Titulaire pour l'Union Nationale des Propriétaires Immobiliers (UNPI)

Mme Jacqueline GOYARD - Titulaire pour l'Union Nationale des Propriétaires Immobiliers (UNPI)

Les membres représentant les locataires sont :

Locataires des bailleurs publics

M. Serge BURTE - Titulaire pour la Confédération Nationale du Logement (CNL)

Mme Martine RADOVIC - Titulaire pour l'Amicale des Locataires d'HAMARIS

M. René MARIOTTE - Suppléant pour la CNL

M. Willy LOUVET - Suppléant pour l'Amicale des Locataires d'HAMARIS

Locataires des bailleurs privés

M. Denis HERDALOT - Titulaire pour l'Association Force Ouvrière des Consommateurs de la Haute-Marne (AFOC)

M. Bernard DUVERNIER - Titulaire pour l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

Mme Annick BOUSQUET - Suppléante pour l'AFOC

Mme Michèle LEMORGE - Suppléante pour l'UDAF

Cet arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa notification aux intéressés ou sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne par recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

Par arrêté préfectoral n° 1655 du 28 novembre 2013 signé par M. Frédéric LARMET, Chef du Bureau biodiversité-forêt-chasse à la Direction Départementale des Territoires, est distraite du régime forestier la parcelle de terrain désignée ci-après :

Département Haute-Marne

Personne morale propriétaire commune de BIESLES

Lieu-dit Le Poirier de la Mort, section 412ZC, n° 51, contenance 01 ha 26 a 92 ca

Territoire communal BIESLES

La présente décision ne pourra être déférée au Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne que dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Le présent arrêté sera inséré au Recueil des Actes Administratifs.

Par arrêté préfectoral n° 1656 du 28 novembre 2013 signé par M. Frédéric LARMET, Chef du Bureau biodiversité-forêt-chasse à la Direction Départementale des Territoires, relève du régime forestier la parcelle de terrain désignée ci-après :

Département Haute-Marne

Personne morale propriétaire commune de BIESLES

Lieu-dit Le Poirier de la Mort, section 412ZC, n° 66, contenance 24 a 02 ca

Territoire communal BIESLES

La présente décision ne pourra être déférée au Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne que dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Le présent arrêté sera inséré au Recueil des Actes Administratifs.

Par arrêté interpréfectoral n° 2013338-00009 du 4 décembre 2013 signé conjointement par M. Christophe BAY, Préfet de l'Aube, et M. Jean-Paul CELET, Préfet de la Haute-Marne, le comité consultatif de la réserve naturelle nationale de l'étang de la Horre est présidé par M. le préfet de l'Aube, préfet coordonnateur, ou son représentant.

Sa composition est fixée ainsi qu'il suit :

1) représentants des collectivités territoriales intéressées, de propriétaires et d'usagers :

- M. le président du conseil régional de Champagne-Ardenne ou son représentant,

- M. le président du conseil général de l'Aube ou son représentant,

- M. le président du conseil général de la Haute-Marne ou son représentant,

- Mme le maire de LENTILLES ou son représentant,

- Mme le maire de DROYES ou son représentant,

- M. le maire de PUELLEMONTIER ou son représentant,

- M. le président du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du lac du Der Chantecoq ou son représentant,

- M. Christian LAMBERT, propriétaire du bois du Jac.

2) représentants d'administrations et d'établissements publics intéressés :

- M. le préfet de l'Aube ou son représentant,

- M. le préfet de la Haute-Marne ou son représentant,

- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne ou son représentant,

- M. le directeur départemental des territoires de l'Aube ou son représentant,

- M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Marne ou son représentant,

- M. le délégué interrégional de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant,

- M. le délégué interrégional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant,

- M. le président du centre régional de la propriété forestière de Champagne-Ardenne ou son représentant,
- M. le directeur de l'agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant.

3) personnalités scientifiques qualifiées et représentants d'associations de protection de la nature :

- M. le président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel ou son représentant,
- M. le président du conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne ou son représentant,
- M. le président de la délégation Champagne-Ardenne de la ligue pour la protection des oiseaux ou son représentant,
- M. le président de la fédération régionale des chasseurs ou son représentant,
- M. le président de l'association Haute-Marne nature environnement ou son représentant,
- M. le président de l'association régionale de Champagne humide environnement ou son représentant,
- M. le président du CPIE du pays de SOULAINES ou son représentant,
- M. David BECU, naturaliste.

Le mandat des membres du comité consultatif est de trois ans. Il peut être renouvelé. Les membres du comité décédés ou démissionnaires doivent être remplacés. Dans ce cas, le mandat des nouveaux membres expire à la date à laquelle aurait normalement pris fin celui de leurs prédécesseurs.

Le comité se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président. Il peut déléguer l'examen d'une question particulière à une formation restreinte.

L'arrêté interpréfectoral n° 10-2121 du 5 juillet 2010 est abrogé.

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et inséré au Recueil des Actes Administratifs des préfectures de l'Aube et de la Haute-Marne.

Par arrêté préfectoral du 10 décembre 2013 signé par M. Jean-Paul CELET, Préfet de la Haute-Marne, sont fixées les périodes d'ouverture de la pêche en Haute-Marne en 2014 (voir l'annexe 4 au présent recueil).

Par arrêté préfectoral n° 1770 du 12 décembre 2013 signé par M. Nicolas REGNY, Directeur de Cabinet, les dérogations aux dispositions de l'article 7-1 de l'arrêté du 1er août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-3 à R.111-19-6 du Code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création, concernant la largeur de l'escalier hélicoïdal ainsi que la largeur du giron des marches de l'escalier hélicoïdal menant à l'étage, sont accordées à M. DEMIR Kenan - 24 rue Aristide Briand 52300 JOINVILLE pour les travaux d'agrandissement d'un restaurant rapide situé 24/26 rue Aristide Briand 52300 JOINVILLE.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Par arrêté préfectoral n° 1771 du 12 décembre 2013 signé par M. Nicolas REGNY, Directeur de Cabinet, la dérogation aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 1er août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-3 à R.111-19-6 du Code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création et par conséquent aux dispositions de l'article R.111-19-2 du Code de Construction et de l'Habitation, concernant la réalisation d'un plan incliné de pente inférieure à 5 % entre les deux salles de restauration est accordée à Mme CHAUSSADE Christiane - 7 rue de l'Eglise 52700 ECOT-LA-COMBE pour les travaux de création d'un restaurant

dans une ancienne forge sis Taverne des Trois Fontaines 52700 ECOT-LA-COMBE.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Par arrêté interpréfectoral n° 73-2013-PE du 24 décembre 2013 signé conjointement par M. Francis SOUTRIC, Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne, et M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES, Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne par intérim, la pêche dans le lac du Der-Chantecoq est autorisée sous réserve du respect des dispositions fixées par l'arrêté du 21 mai 2010 portant règlement particulier de police du lac du Der-Chantecoq, notamment de l'article 13.1 interdisant l'exercice de la pêche lorsque le niveau du plan d'eau principal est inférieur à la cote 129 et de l'article 2 interdisant la pêche subaquatique.

La pêche est permise avec quatre lignes au plus, munies de deux hameçons ou de trois mouches artificielles au plus.

La pêche à la dérive naturelle est autorisée.

Nul ne peut vendre le produit de sa pêche sans avoir la qualité de pêcheur professionnel.

La pêche s'exerce de jour une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à une demi-heure après son coucher. Toutefois, la pêche de nuit de la carpe est autorisée suivant les modalités fixées aux articles 13 à 15.

II. Zones de pratique de la pêche (les dates s'entendent jours inclus)

1° La pêche est autorisée :

- depuis la butte de Giffaumont,
- en barque ou à partir de la rive dans l'ancien réservoir de Champaubert, dans les bassins nautiques Sud-Est et Nord-Ouest,
- en barque ou à partir de la rive dans le bassin principal, à l'Est du balisage délimitant la zone de quiétude A et la zone de motonautisme,
- dans la partie Est de la zone de motonautisme, délimitée par une ligne menant de la butte de Giffaumont au panneau de zonage implanté sur l'île de Chantecoq,
- les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis du 1er septembre au 15 octobre de l'année en cours et tous les jours du 1er janvier au 15 mars et du 16 octobre au 31 décembre de l'année en cours.

2° La pêche est toutefois interdite :

- depuis les pontons, sauf dans le cadre de la journée annuelle du challenge de pêche du port de Giffaumont organisée par l'UFAPPMA. L'UFAPPMA avertira le service en charge de la police de la pêche 15 jours avant le déroulement de cette manifestation (cela ne dispense pas l'UFAPPMA de faire toutes les autres démarches nécessaires auprès de la préfecture),
- dans les zones de départ et d'arrivée des écoles de voile dans un rayon de 100 mètres,
- dans les zones interdites à la navigation et à partir des digues et ouvrages, sauf sur la digue de la plage d'Eclaron située face au camping de la Queue du Der et sur les digues des ports de Nemours et Nuisement, côté extérieur au port,
- dans les ports, entre le 16 mars et le 30 septembre de l'année en cours sauf le port de Giffaumont (article 7),
- dans les deux anses situées entre le bois de Ham et le tronçon Sud de la tranche des Roquettes,
- dans la zone de quiétude dite Anse Est de Champaubert du 1er janvier au 31 mars de l'année en cours et du 1er juillet au 31 décembre de l'année en cours,
- dans la zone d'alevinage de l'étang "La Dame",
- dans la carpière du Bassin Sud, sauf dans le cadre des séances d'initiation mises en œuvre par l'école de pêche de l'union des fédérations et associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (UFAPPMA).

III. Port de Giffaumont (les dates s'entendent jours inclus)

Dans le port de Giffaumont, la pêche au bord est autorisée :

- sur la rive enrochée située au Sud-Est de la rampe de mise à l'eau Est toute l'année,

- après la passerelle de l'île et jusqu'à l'ancienne digue de Giffaumont toute l'année,
- sur l'île de protection du port du 15 avril au 15 septembre l'année en cours,
- après la passerelle et jusqu'aux pontons de ski nautique du 1er janvier au 14 mars de l'année en cours et du 15 octobre au 31 décembre de l'année en cours.

La pêche en barque est autorisée dans le port du 1er janvier au 14 mars de l'année en cours et du 15 octobre au 31 décembre de l'année en cours.

- sur la rive enrochée du port face intérieure entre le 15 octobre et le 15 mars de l'année en cours.

Dans le port de Giffaumont, l'exercice de la pêche se fait aux risques et périls des pêcheurs et de leur matériel.

IV. Réglementation particulière à certaines espèces

La pêche du brochet est autorisée du 1er janvier au dernier dimanche de janvier inclus et du 3ème samedi d'avril au 31 décembre de l'année en cours inclus.

Pendant la période d'interdiction de la pêche au brochet, et sauf autorisation spécifique définie à l'article 8 du présent arrêté, l'utilisation de vifs, de poissons morts ou artificiels ou autres leurres susceptibles de capturer ce poisson de manière non accidentelle est interdite.

La pêche du sandre est autorisée toute l'année à partir de la taille réglementaire de 0,40 m sur l'ensemble du réservoir, sous réserve du respect des dispositions des articles précédents.

Pour la pêche de l'écrevisse américaine, les pêcheurs peuvent utiliser six balances au plus.

V. Pêche de nuit de la carpe

La pêche est autorisée exclusivement à partir d'emplacements dûment matérialisés (voir la localisation en annexe jointe au présent arrêté, postes n° 1 à 35). Il est interdit de pratiquer la pêche de nuit en dehors de ces emplacements, en particulier sur les îles du lac du Der-Chantecoq.

La pêche de nuit de la carpe n'est autorisée que du bord du lac, à distance de lancer,

- du dernier samedi de mars, 0 heure, au dernier samedi d'octobre de l'année en cours, 24 heures, pour les postes 1 à 31,
- du dernier samedi de mars, 0 heure, au dernier samedi de mai de l'année en cours, 24 heures, et du premier samedi de septembre, 0 heure, au dernier samedi d'octobre de l'année en cours, 24 heures, pour les postes 32 à 35 implantés sur les plages de Champaubert, Braucourt et Nuisement gérées par le syndicat du Der.

Un compte rendu de l'occupation des postes de pêche à la carpe sera produit par l'UFAPPMA et présenté lors de la réunion de la commission consultative relative à la pêche dans le lac du Der-Chantecoq.

La délimitation et la matérialisation des emplacements définis ci-dessus sont à la charge de l'UFAPPMA.

Pour la pêche de nuit de la carpe, seule l'utilisation d'esches végétales est autorisée.

En application de l'alinéa 5° de l'article R.436-14 du Code de l'environnement, depuis une demi-heure après le coucher du soleil jusqu'à une demi-heure avant son lever, aucune carpe capturée par les pêcheurs amateurs aux lignes ne peut être maintenue en captivité ou transportée : toute carpe prise de nuit doit être remise à l'eau vivante sitôt sa capture.

VI. Voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif - 25 rue du Lycée 51036 Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté. Le recours n'est pas suspensif.

Le présent arrêté est valable pour une durée de cinq ans jusqu'au 31 décembre 2018.

Le présent arrêté sera affiché dans les communes concernées et publié aux recueils des actes administratifs des départements de la Marne et de la Haute-Marne.

Par décision n° 1813 du 26 décembre 2013 signée par M. Jean-Pierre GRAULE, Directeur Départemental Adjoint des Territoires,

dans le cadre du contrôle des structures des exploitations agricoles, l'autorisation d'exploiter une superficie de 34 ha 03 sise à Balesmes-sur-Marne et Langres, mise en valeur par M. Pierre MINOT, est accordée à M. Bertrand CRESSOT à Verzeilles-le-Haut.

Outre les recours gracieux et hiérarchique qui peuvent s'exercer dans un délai de deux mois, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision ou, en cas de recours gracieux ou hiérarchique, à compter de la réponse ou du rejet implicite de l'autorité compétente.

Par décision n° 1814 du 26 décembre 2013 signée par M. Jean-Pierre GRAULE, Directeur Départemental Adjoint des Territoires, dans le cadre du contrôle des structures des exploitations agricoles, l'autorisation d'exploiter une superficie de 2 ha 06 sise à Coublanc (parcelle ZI 5), propriété de Mme Eliane de Roffignac, est accordée au GAEC du Dessus des Clos à Coublanc.

Outre les recours gracieux et hiérarchique qui peuvent s'exercer dans un délai de deux mois, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision ou, en cas de recours gracieux ou hiérarchique, à compter de la réponse ou du rejet implicite de l'autorité compétente.

Par décision n° 1815 du 26 décembre 2013 signée par M. Jean-Pierre GRAULE, Directeur Départemental Adjoint des Territoires, dans le cadre du contrôle des structures des exploitations agricoles, l'autorisation d'installer comme exploitante Mme Isabelle Millot-Eschenbrenner, demandée par la SCEA du Plémont à Chambroncourt, est accordée.

Outre les recours gracieux et hiérarchique qui peuvent s'exercer dans un délai de deux mois, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision ou, en cas de recours gracieux ou hiérarchique, à compter de la réponse ou du rejet implicite de l'autorité compétente.

Par décision n° 1816 du 26 décembre 2013 signée par M. Jean-Pierre GRAULE, Directeur Départemental Adjoint des Territoires, dans le cadre du contrôle des structures des exploitations agricoles, l'autorisation d'exploiter une superficie de 28 ha 60 sise à Lézeville-Harméville, mise en valeur par Mme Marie-Paule Gassmann (EARL de Giravalotte), est accordée à la Scea Tgv à Vau-deville-le-Haut (Meuse).

Outre les recours gracieux et hiérarchique qui peuvent s'exercer dans un délai de deux mois, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision ou, en cas de recours gracieux ou hiérarchique, à compter de la réponse ou du rejet implicite de l'autorité compétente.

Par décision n° 1829 du 31 décembre 2013 signée par M. Jean-Pierre GRAULE, Directeur Départemental Adjoint des Territoires, dans le cadre du contrôle des structures des exploitations agricoles, l'autorisation d'exploiter, dans le cadre du projet d'installation de M. Jérémy Lombard, une superficie de 104 ha 27 sise à Orbigny-au-Mont, Lecey, Celsoy et Haute-Amance, mise en valeur par M. Roger Gallimard, est accordée à l'EARL d'Eponine à Saints-Geosmes.

Outre les recours gracieux et hiérarchique qui peuvent s'exercer dans un délai de deux mois, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision ou, en cas de recours gracieux ou hiérarchique, à compter de la réponse ou du rejet implicite de l'autorité compétente.

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
UNITE TERRITORIALE DE LA HAUTE-MARNE**

Par arrêté n° 2013/52/014 du 15 novembre 2013 signé par Mme Bernadette VIENNOT, Responsable de l'Unité Territoriale de la Haute-Marne de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Champagne-Ardenne, le renouvellement d'agrément est accordé à l'entreprise DOMICILE BONHEUR, pour une durée de cinq ans à compter du 25 novembre 2013 (sous réserve de la production du renouvellement de la certification au 24/03/2016), pour la fourniture de services aux personnes, conformément aux dispositions des articles L.7232-1 à 4 et R.7232-4 à 6 du Code du travail, dans le champ territorial de son activité sur le département de la Haute-Marne et sur le département de la Meuse.

Le renouvellement de l'agrément devra être demandé au plus tard trois mois avant le terme de la période d'agrément.

Le numéro d'agrément attribué est : SAP/508 976 446.

L'association exerce son action selon les modalités suivantes : prestataire.

Les activités agréées sont les suivantes :

- Garde d'enfants de moins de trois ans, à domicile
- Accompagnement des enfants de moins de trois ans, des personnes âgées ou handicapées dans leurs déplacements en dehors de leur domicile
- Assistance aux personnes âgées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux
- Assistance aux personnes handicapées, y compris les activités d'interprètes en langues des signes, de technicien de l'écrit et de codeur en langage parlé complété
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement
- Prestations de conduite du véhicule personnel de personnes dépendantes
- Garde-malade à l'exclusion des soins.

L'agrément peut être retiré à la structure dans les conditions fixées à l'article R.7232-13 et R.7232-14 du Code du travail, à savoir lorsque l'entreprise :

- 1° Cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-10;
- 2° Ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail;
- 3° Exerce d'autres activités ou sur d'autres territoires que ceux déclarés dans la demande d'agrément;
- 4° N'est pas en mesure de justifier à tout moment du caractère exclusif de son activité de service;
- 5° Ne transmet pas au préfet compétent, avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du Code du travail et L.241-10 du Code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du Code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L.7232-1-2).

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire ou d'un recours hiérarchique devant le ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi - Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services - Mission des services à la personne - Immeuble BERVIL - 12 rue Villiot 75572 PARIS Cedex 12 et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la date de sa présentation.

Par arrêté n° 2013/52/015 du 15 novembre 2013 signé par Mme Bernadette VIENNOT, Responsable de l'Unité Territoriale de la Haute-Marne de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Champagne-Ardenne, il est constaté qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - Unité Territoriale de la Haute-Marne le 20 juin 2013 et complétée le 24 septembre 2013 par M. IMPELLIZZERI Antonio, Directeur de l'entreprise DOMICILE BONHEUR dont le siège social est situé 21 rue André Barbaux 52100 SAINT-DIZIER et enregistrée sous le n° SAP 508 976 446 pour les activités suivantes. Elle est déclarée effectuer les activités suivantes, hors agrément :

- Garde d'enfants de plus de trois ans
 - Entretien de la maison et travaux ménagers
 - Préparation des repas à domicile y compris le temps passé aux commissions
 - Assistance administrative à domicile
 - Livraison de courses à domicile
 - Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage
 - Travaux de petit bricolage dits "hommes toutes mains"
 - Livraison de repas à domicile
 - Soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes
 - Accompagnement des enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements en dehors de leur domicile
 - Collecte et livraison à domicile de linge repassé
 - Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exception des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes
 - Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire
- Elle est déclarée pour effectuer les activités suivantes soumises à agrément, sur le département de la Haute-Marne et sur le département de la Meuse.

- Garde d'enfants de moins de trois ans, à domicile,
- Accompagnement des enfants de moins de trois ans, des personnes âgées ou handicapées dans leurs déplacements en dehors de leur domicile
- Assistance aux personnes âgées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux.
- Assistance aux personnes handicapées, y compris les activités d'interprètes en langues des signes, de technicien de l'écrit et de codeur en langage parlé complété
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement
- Prestations de conduite du véhicule personnel de personnes dépendantes
- Garde-malade à l'exclusion des soins.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du Code du travail et L.241-10 du Code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du 25 novembre 2013 et ce pour une durée illimitée dans le temps (articles L.7232 à L.7232-8 et articles R.7232-18 à R.7232-24 du Code du Travail) en ce qui concerne les activités hors agrément.

Les effets de la déclaration relative aux activités déclarées soumises à l'agrément courent pour une durée de cinq ans à compter du 25 novembre 2013. Le renouvellement de la déclaration de ces activités, associé au renouvellement de l'agrément, devra être demandé au plus tard trois mois avant le terme de la période d'agrément.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire ou d'un recours hiérarchique devant le ministre de l'Economie et des Finances - Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGClS) - Mission des services à la personne - Bâtiment Condorcet - Téledoc 315 6 rue Louise Weiss 75703 PARIS Cedex 13 et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la date de sa présentation.

Par arrêté n° 2013/52/019 du 3 décembre 2013 signé par Mme Bernadette VIENNOT, Responsable de l'Unité Territoriale de la Haute-Marne de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Champagne-Ardenne, l'agrément simple délivré le 19 septembre 2011 à Mme FICHEROULLE Priscilla est supprimé à compter du 3 décembre 2013.

L'intéressée perd le bénéfice des dispositions de l'article L.7233-2 et des dispositions de l'article L.241-10 du Code de la sécurité sociale.

Mme FICHEROULLE devra informer sans délai l'ensemble des bénéficiaires de ses prestations de services par lettre individuelle. A défaut de justification de l'accomplissement de cette obligation, et après mise en demeure restée sans effet, le préfet publiera aux frais de l'entrepreneur individuel sa décision dans deux journaux locaux.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire ou d'un recours hiérarchique devant le ministre de l'Economie et des Finances - Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGClS) - Mission des services à la personne - Bâtiment Condorcet - Téledoc 315 - 6 rue Louise Weiss 75703 Paris Cedex 13 et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la date de sa présentation.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Par arrêté préfectoral n° 1774 du 17 décembre 2013 signé par M. Jean-Paul CELET, Préfet de la Haute-Marne, à compter de ce jour, l'article 3 de l'arrêté préfectoral modificatif (N°4) n° 1481 du 31 octobre 2013 portant composition de la Commission départementale de l'emploi et de l'insertion est modifié de la façon suivante.

Article 3 : la composition de la formation spécialisée dénommée "conseil départemental de l'insertion par l'activité économique", instituée au sein de la Commission départementale de l'emploi et de la formation, est fixée comme suit.

1. Représentants des services de l'Etat

Le Préfet ou son représentant,

La Directrice du Travail en charge de l'Unité Territoriale Haute-Marne de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Champagne-Ardenne ou son représentant,

La Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou son représentant,

2. Elus, représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

Conseil Régional :

Mme Patricia ANDRIOT, titulaire

Mme Martine LEGAY, suppléant

Conseil Général :

Mme Marie-Claude LAVOCAT, titulaire,

Représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale :

Mme Francine COIFFIER, maire de VECQUEVILLE, titulaire

Pas de suppléant

M. Marc PESCE, maire de VILLARS-SANTENOGE, titulaire

Pas de suppléant

M. Jacky GILLET, Vice-Président de la Communauté de communes du Bassin Nogentais, titulaire

Pas de suppléant

3. Représentants de Pôle Emploi

M. Emmanuel JACOB, Directeur d'Agence, POLE EMPLOI, titulaire ou M. Pascal BRACHET, Responsable d'Equipe, POLE EMPLOI, suppléant

4. Représentants du secteur de l'insertion par l'activité économique

Union Régionale des Associations Intermédiaires de Champagne-Ardenne :

M. Didier COGNON, titulaire

M. François ROBIN, suppléant

Union Régionale des Entreprises d'Insertion de Champagne-Ardenne :

M. Laurent SAVARD, titulaire

Mme Géraldine DEBONNET, suppléante

Action Régionale pour l'Insertion et la Solidarité en Champagne-Ardenne :

M. François ROBIN, titulaire

M. Didier COGNON, suppléant

Association Nationale Les Acteurs du Chantier-Ecole Insertion-Formation :

M. David HORIOT, titulaire

M. Dominique GALISSOT, suppléant

Chantiers d'Insertion Permanents :

M. Yves DOUCET, titulaire

Mme Muriel DESCHIEN, suppléante

5. Représentants des organisations professionnelles et interprofessionnelles d'employeurs

Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) :

Mme Delphine SIMONNET, titulaire

Mme Myriam AVET, suppléante

Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (C.G.P.M.E.) :

M. Pascal GUILLAUME, titulaire

Pas de suppléant

Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (F.D.S.E.A.) :

M. Laurent GUENAT, titulaire

Mme Martine HENRISSAT, suppléante

Union Professionnelle Artisanale (U.P.A.) :

M. Jean-Louis MOUTON, titulaire

M. Alain PENNE, suppléant

Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (U.I.M.M.) :

M. Loïc CHABANET, titulaire

Mme Aurélie GILLES, suppléante

Chambre syndicale des Artisans et Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) :

M. Eric CASTENETTO, titulaire

Mme Françoise PIOLI, suppléante

Fédération Départementale du Bâtiment et des Travaux Publics :

M. Gilles FIOR, titulaire

M. Xavier XUEREF, suppléant

6. Représentants des organisations syndicales représentatives de salariés

Confédération Française Démocratique du Travail (C.F.D.T.) :

M. Michel HUARD, titulaire

M. Christophe MANGIN, suppléant

Union Départementale C.F.T.C. :

M. Jacky LEPITRE, titulaire

M. Michel CATHERINET, suppléant

Confédération Française de l'Encadrement C.G.C. :

M. Raoul CRIDELICH, titulaire

Mme Mireille BOURCELOT, suppléante

Union Départementale C.G.T. :

M. Olivier KOCH, titulaire

M. Jérôme MARCEL, suppléant

Union Départementale Force Ouvrière (F.O.) :

Mme Dominique PERCHET, titulaire

M. Patrice DEPLANQUE, suppléant

Le reste sans changement.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Par décision du 31 décembre 2013 signée par Mme Bernadette VIENNOT, Responsable de l'Unité Territoriale de la Haute-Marne de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Champagne-Ardenne, dans le département de la Haute-Marne, les services d'inspection du travail sont implantés 15 rue Decrès à CHAUMONT et sont organisés de la manière suivante à compter du 31 décembre 2013.

Section 1 : Mme Sabine HIEGEL, Inspectrice du Travail.

Section 2 : L'intérim de la section 2 de l'Unité Territoriale de la Haute-Marne de la DIRECCTE de Champagne-Ardenne est assuré, à compter du 31 décembre 2013, conjointement par Mme Alexandra DUSSAUCY et Mme Sabine HIEGEL, Inspectrices du Travail.

Section 3 : Mme Alexandra DUSSAUCY, Inspectrice du Travail.

Le contrôle des établissements de transport ferroviaire et d'exploitation des réseaux de transport ferroviaire du département de la Haute-Marne et des entreprises extérieures qui interviennent au sein de ces établissements et qui concourent à leur exploitation est, dans l'attente de la nomination d'un quatrième inspecteur du travail, assuré par Mme Alexandra DUSSAUCY, Inspectrice du Travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des fonctionnaires du corps de l'inspection du travail ci-dessus désignés, son remplacement est assuré par l'un des fonctionnaires du corps de l'inspection du travail désignés ci-dessous :

- Mme Alexandra DUSSAUCY, Inspectrice du Travail,

- Mme Sabine HIEGEL, Inspectrice du Travail.

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs.

SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE CHAUMONT

Par arrêté du 2 décembre 2013 signé par M. Bernard ANTONINI, Comptable, responsable du service des impôts des particuliers de CHAUMONT, délégation de signature est donnée à Mme Armelle VAUTRIN, Inspecteur des Finances Publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de CHAUMONT, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement du Responsable du SIP :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office (pour un SIP comportant un secteur foncier) et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 €

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 15 mois;

b) les avis de mise en recouvrement;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

VAUTRIN Armelle

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

GALLECIER Chantal

PAWLICA Marie-Claude

LUGNIER Danielle

GERARD Valérie

PACTEAU Christine

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

DAL MAS Nicole

BOURGEOIS Annick

ORCEL Bernadette

LUGNIER Annie

CASTELLO Sandrine

KANDEL Marie Joséphe

GUERY Céline

GAULTIER Sophie

DEMANGEON Isabelle

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après;

3°) les avis de mise en recouvrement;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents Grade Limite des décisions gracieuses Durée maximale des délais de paiement Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé

VAUTRIN Armelle Inspecteur FIP 15.000 € 15 mois 60.000 €

BOUZANCOURT Béatrice Contrôleur FIP 7.500 € 15 mois 15.000 €

CHECCHI Christine Contrôleur Pal FIP 7.500 € 15 mois 15.000 €

BABOUOT Claudine Agent A Pale 2.000 € 15 mois 3.000 €

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents Grade Limite des décisions contentieuses Limite des décisions gracieuses Durée maximale des délais de paiement Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé

COGNON Carine Contrôleur Pale 10.000 € 10.000 € 15 mois 3.000 €

SAUVAGE Catherine Contrôleur 10.000 € 10.000 € 15 mois 3.000 €

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

TRESORERIE DE CHAUMONT

Par arrêté du 9 novembre 2013 signé par Mme Marie-France ELMERICH, Comptable, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, responsable de la Trésorerie de CHAUMONT, M. Jean-Paul LEFORT, Inspecteur des Finances Publiques, reçoit pouvoir de la suppléer dans l'exercice de ses fonctions et de signer seul ou concurremment avec elle tous les actes relatifs à sa gestion et aux affaires qui s'y rattachent, y compris dans le cadre d'une action en justice ou d'une procédure collective, ce mandataire étant autorisé à ester en justice et à effectuer les

déclarations de créances et d'autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures.

M. Thibault MANIERE, Inspecteur des Finances Publiques, reçoit pouvoir de la suppléer dans l'exercice de ses fonctions et de signer seul ou concurremment avec elle tous les actes relatifs à sa gestion et aux affaires qui s'y rattachent, y compris dans le cadre d'une action en justice ou d'une procédure collective, ce mandataire étant autorisé à ester en justice et à effectuer les déclarations de créances et d'autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures.

DELEGATION DE SIGNATURE autre qu'en matière de gracieux fiscal

Délégation générale de signature avec faculté d'agir séparément et sous sa seule signature est donnée à :

M. Jean-Paul LEFORT, Inspecteur des Finances Publiques,

M. Thibault MANIERE, Inspecteur des Finances Publiques.

Délégation spéciale de signature avec faculté d'agir séparément et sous sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

M. Bernard MONGINOT, Contrôleur principal des Finances Publiques,

Mme Sylvie SANCHEZ, Contrôleur principal des Finances Publiques,

M. David FLAMMARION, Contrôleur des Finances Publiques,

Mme Agnès COUVREUX, Contrôleur principal des Finances Publiques,

afin :

- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services sans exception.

- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion leur est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de signer tous récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Direction Départementale des Finances Publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de le représenter auprès de tous les tiers y compris la Poste, ceci pour toute opération.

- de statuer sur les délais de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 1 500 euros.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Par arrêté n° 2013-660 du 1er août 2013 signé par M. Jean-Paul HOULIER, Directeur de l'Offre de Soins à l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne, les tarifs applicables au 1er août 2013 au Centre Hospitalier de Langres sont les suivants :

11 – Médecine : 831,00 €

12 – Chirurgie : 1 248,00 €

20 – Spécialités coûteuses : 2 585,00 €

30 – Moyen séjour indifférencié : 481,00 €

50 – Hospitalisation de jour : 810,00 €

56 – Hôpital de jour – Rééducation : 440,00 €

Groupe mobile de secours :

tarif de la ½ heure de transport terrestre : 810,00 €

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy - Immeuble Les Thiers - 4 rue Piroux - Case Officielle n° 17 - 54036 NANCY Cedex dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou, à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne et notifié à la caisse chargée du versement des produits de l'assurance maladie.

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Par arrêtés du Préfet de la Région Champagne-Ardenne, sont approuvés les documents d'aménagement des forêts publiques suivantes :

Forêt Surface (hectares) Date de l'arrêté d'approbation Echéance de validité du document d'aménagement

Forêt communale de Sylvarouvres 296,63 20/08/2013 2031

Forêt communale de Rimaucourt 232,76 20/08/2013 2032

Forêt communale de Rolampont 810,78 04/09/2013 2032

Forêt communale de Marcilly-en-Bassigny 254,67 20/09/2013 2027

Forêt communale de Merrey 95,77 03/10/2013 2032

Forêt communale de Somerécourt 234,32 03/10/2013 2032

Forêt communale de Bourg-Sainte-Marie 214,6 08/10/2013 2032

Forêt communale de Valcourt 60,30 18/11/2013 2033

Forêt communale d'Annéville-la-Prairie 50,55 18/11/2013 2032

Forêt communale de Rougeux 99,50 21/11/2013 2021

Les arrêtés d'approbation ainsi que la partie technique des documents d'aménagement sont consultables auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Champagne-Ardenne.

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Par arrêté du 17 décembre 2013 signé par M. Jean-Christophe VILLEMAUD, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Champagne-Ardenne, la correspondance entre les champs d'attribution et de compétence des services de la DREAL et les dispositions de l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2013 portant délégation de signature à M. Jean-Christophe VILLEMAUD est la suivante :

Service - Dispositions de l'article 1er de l'arrêté préfectoral

Direction régionale - Article 1.1 Article 1.2

Service risques et sécurité - Article 1.1 : parties 1, 2, 3, 4, 8, 10, 11, 12, 13, 15

Service milieux naturels - Article 1.2 : partie A

Service climat, énergie, construction, transports - Article 1.1 : parties 5, 6, 7, 8, 9 et 11

Service logement, territoire, planification - Article 1.2 : partie B

Service maîtrise d'ouvrage - Article 1.1 : partie 14

Unité territoriale Aube/Haute-Marne - Article 1.1 : parties 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 12 et 13

En application de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2013 susvisé portant délégation de signature à M. Jean-Christophe VILLEMAUD, subdélégation est donnée pour signer les décisions et documents visés à l'article 1,

1) attributions et compétences de la direction régionale :

M. Christian MARIE,

Mme Marie LECUIT-PROUST,

en cas d'empêchement, à M. Maxime CUENOT.

2) attributions et compétences de leur service, mission ou unité territoriale et des intérimis qu'ils exercent :

Service - Agents ayant délégation

Secrétariat général - M. Nicolas PONCHON, secrétaire général

M. Emmanuel WEISTROFFER, secrétaire général adjoint

Service risques et sécurité - M. Thierry DEHAN, chef de service

M. Raynald VICTOIRE, adjoint au chef de service

M. Manuel VERMUSE, chef du pôle santé environnement

M. Pierre CASERT, chef de la mission pilotage de l'inspection

Mme Aurélie VIGNOT, chef du pôle risques technologiques

Service milieux naturels - M. Nicolas SORNIN-PETIT, chef de service

M. Bernard COLY, adjoint au chef de service

M. Guillaume CHOUMERT, chef du pôle connaissance, espèces et habitat

Mme Muriel ROBIN, chef du pôle espaces remarquables

Mme Christelle PONSARDIN, chef du pôle ressources en eau

Service climat, énergie, construction, transports - M. Pierre BER-NAT-Y-VICENS, chef de service
 Mme ALBERTINI-FOURBIL, adjointe au chef de service
 Mme Carole CARBONNIER, chef du pôle mobilité durable et infrastructures
 Mme Corinne HELFER, chef du pôle réglementation des transports et des véhicules
 M. Jean-Jacques FORQUIN, chef du pôle climat, air, énergie
 M. Yves MESLARD, chargé de mission énergie
 Service logement, territoire, planification - M. David WITT, chef de service à compter du 1er janvier 2014
 Mme Alba BERTHELEMY, adjointe au chef de service
 M. Romain BONHOMME, chef du pôle aménagement des territoires
 Service maîtrise d'ouvrage - M. Christophe GAMET, chef de service
 M. Thierry MARY, adjoint au chef de service
 Unité territoriale Aube/Haute-Marne - M. Franck VIGNOT, chef de l'unité territoriale
 M. Laurent EUDES, adjoint au chef de l'unité territoriale à compter du 1er janvier 2014
 M. Fabrice CHOPIN, chef de subdivision contrôle technique
 Demeurent réservés à ma signature ou à celle des personnes visées au 1) de l'article 2 les correspondances administratives adressées aux ministres et membres des cabinets ministériels.
 Le présent arrêté abroge l'arrêté de subdélégation du 14 août 2013.
 Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES,
 DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
 DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
 DE CHAMPAGNE-ARDENNE**

Par arrêté du 27 novembre 2013 signé par M. Patrick AUSSEL, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Champagne-Ardenne, délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du Préfet de région les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Région Champagne-Ardenne à :

- M. Robert LACOUR, responsable de l'unité territoriale des Ardennes de la DIRECCTE Champagne-Ardenne;
- Mme Anouk LAVAURE, responsable de l'unité territoriale de l'Aube de la DIRECCTE Champagne-Ardenne,
- Mme Bernadette VIENNOT, responsable de l'unité territoriale de la Haute-Marne de la DIRECCTE Champagne-Ardenne,
- M. Daniel FLEURENCE, responsable de l'unité territoriale de la Marne de la DIRECCTE de Champagne-Ardenne,

Pour les décisions relatives à la gestion des personnels :

- Affectation fonctionnelle des personnels au sein de l'unité territoriale et, en particulier, en section d'inspection du travail
- Gestion courante des personnels de l'unité territoriale notamment organisation générale, attribution des congés annuels, de maladie et de formation professionnelle
- Imputabilité des accidents du travail au service
- Etablissement des cartes d'identité de fonctionnaires

Sont exclues de la présente délégation les correspondances adressées :

- aux parlementaires;
- aux cabinets ministériels;
- aux directeurs d'administration centrale;
- aux présidents des assemblées régionales et départementales dès lors qu'elles ne relèvent pas de l'exercice des missions de l'inspection du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert LACOUR, la délégation de signature prévue à l'article 1 sera exercée par :

- Mme Marie-Noëlle GODART, inspectrice du travail;
- Mme Vanessa MERIDA, inspectrice du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anouk LAVAURE, la délégation de signature prévue à l'article 1 sera exercée par :

- Mme Agnès LEROY, directrice adjointe du travail;
- Mme Barbara RUBAGOTTI, inspectrice du travail;
- M. Denis LARCHE, inspecteur du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel FLEURENCE, la délégation de signature prévue à l'article 1 sera exercée par :

- M. Jean-Michel LEVIER, directeur adjoint du travail;
- M. Stéphane LARBRE, directeur adjoint du travail;
- M. Claude BALAN, attaché principal d'administration des affaires sociales.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bernadette VIENNOT, la délégation de signature prévue à l'article 1 sera exercée par :

- Mme Nelly CHROBOT, inspectrice du travail;
- M. Benoît OCTAVE, attaché d'administration;
- Mme Marie-Noëlle BALANDIER, contrôleur du travail.

L'arrêté préfectoral du 8 juillet 2013 portant délégation de signature du Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Champagne-Ardenne en matière d'administration générale est abrogé.
 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs.
 Le présent arrêté sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne ainsi que des préfectures de département.

Par arrêté du 31 décembre 2013 signé par M. Patrick AUSSEL, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Champagne-Ardenne, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions, actes administratifs et correspondances textes de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) de Champagne-Ardenne relevant des attributions anciennement dévolues au DDTEFP par le Code du travail et autres textes à :

- M. Robert LACOUR, responsable de l'unité territoriale des Ardennes de la DIRECCTE Champagne-Ardenne,
- Mme Anouk LAVAURE, responsable de l'unité territoriale de l'Aube de la DIRECCTE Champagne-Ardenne,
- Mme Bernadette VIENNOT, responsable de l'unité territoriale de la Haute-Marne de la DIRECCTE Champagne-Ardenne,
- M. Daniel FLEURENCE, responsable de l'unité territoriale de la Marne de la DIRECCTE de Champagne-Ardenne,

dans les domaines réglementaires suivants :

- Plan et contrat pour l'égalité professionnelle (D.1143-5 et s. du Code du travail);
- Préparation de la liste des conseillers du salarié (D.1232-4 du Code du travail);
- Licenciement pour motif économique (R.1233-6 et s. - D.1233-3 et s. du Code du travail);
- Homologation de la rupture conventionnelle du contrat de travail (R.1237-3 du Code du travail);
- Dérogation à l'interdiction de recours au CDD en cas de travaux particulièrement dangereux (D.1242-5 du Code du travail);
- Entreprises de travail temporaire (R.1251-7 et s. du Code du travail);
- Groupement d'employeurs n'entrant pas dans le champ d'application d'une même convention collective (R.1254-7 - D.1253-4 et s. du Code du travail);
- Conseils de Prud'hommes (D.1441-41 et s. du Code du travail);
- Dépôt des conventions et accords collectifs (D.2231-3 et s. du Code du travail);
- Suppression du mandat du délégué syndical en cas de passage durable de l'entreprise en dessous de 50 salariés (R.2143-6 du Code du travail);
- Procès-verbal de désaccord dans le cadre des négociations obligatoires (R.2242-1 du Code du travail);

Institutions représentatives du personnel (R.2312-1 à R.2332-1 du Code du travail);
Procédure de conciliation (R.2522-5 et s. du Code du travail);
Déroptions à la durée du travail et recours sur les décisions de l'inspecteur du travail (R.3121-23 et s. du Code du travail);
Congés payés (D.3141-35 du Code du travail);
Rémunération mensuelle minimale (R.3232-6 du Code du travail);
Dépôt des accords collectifs (D. 3313-1 et s. du Code du travail) ;
Dépôt des règlements de plans d'épargne d'entreprise (R.3332-4 du Code du travail);
Contrôle en matière d'intéressement et de participation (D.3345-1 et s. du Code du travail);
Déroption exceptionnelle à l'interdiction de faire effectuer des travaux dangereux par une personne en CDD ou en emploi temporaire (D.4154-3 et s. du Code du travail);
Accessibilité et aménagement des postes de travail des travailleurs handicapés (R.4214-28 du Code du travail);
Présidence du comité interentreprises de santé et de sécurité au travail (R.4524-7 du Code du travail);
Formation des coordonnateurs du bâtiment en matière de sécurité et de protection de la santé (R.4533-6 et s. du Code du travail);
Mises en demeure de l'unité territoriale (L.4721-1 et s. du Code du travail);
Contrôles techniques destinés à vérifier le respect des valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (R.4724-13 du Code du travail);
Avis de l'unité territoriale dans le cas d'adoption par le juge d'un plan de rétablissement des conditions de santé et de travail présenté par une entreprise (L.4741-11 et s. du Code du travail);
Dispositions relatives à l'apprentissage (L.6225-4 et s. du Code du travail) - R.6223-12 et s. du Code du travail);
Contrat de professionnalisation (R.6325-2 et s. du Code du travail - D.6325-3 et s. du Code du travail);
Agences artistiques et de mannequins (L.7123-14 et s. du Code du travail);
Emploi des enfants dans le spectacle, les professions ambulantes, la publicité et la mode (R.7124-4 et s. du Code du travail);
Travail à domicile (R.7422-2 du Code du travail);
Interdiction d'aides publiques en cas de travail illégal (R.8253-2 du Code du travail);
Contribution spéciale pour emploi d'étranger sans titre de travail (R.8253-3 et s. du Code du travail - D.8254-6 et s. du Code du travail);
Sessions de validation et délivrance des titres professionnels (R.338-6 et s. du Code de l'Education – Arrêté du 9 mars 2009);
Mesure de l'audience des organisations syndicales concernant les entreprises de moins de 11 salariés : décisions relatives à l'inscription sur les listes électorales - art. R.2122-21 et R.2122-23 du Code du travail
Accusés de réception des comptes des organisations syndicales et professionnelles

Sont exclues de la présente délégation les correspondances adressées :

- aux parlementaires;
- aux cabinets ministériels;
- aux directeurs d'administration centrale;
- aux présidents des assemblées régionales et départementales dès lors qu'elles ne relèvent pas de l'exercice des missions de l'inspection du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert LACOUR, la délégation de signature prévue à l'article 1 sera exercée par :

- Mme Christine GERNELLE, inspectrice du travail,
- M. Gilbert PARISEL, inspecteur du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anouk LAVAURE, la délégation de signature prévue à l'article 1 sera exercée par :

- Mme Agnès LEROY, directrice adjointe du travail;
- M. Denis LARCHE, inspecteur du travail;
- Mme Barbara RUBAGOTTI, inspectrice du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel FLEURRENCE, la délégation de signature prévue à l'article 1 sera exercée par :

- M. Jean-Michel LEVIER, directeur adjoint du travail;
- Mme Carine MONTIGNY, directrice adjointe du travail;
- M. Stéphane LARBRE, directeur adjoint du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bernadette VIENNOT, la délégation de signature prévue à l'article 1 sera exercée par :

- Mme Nelly CHROBOT, inspectrice du travail;
- Mme Alexandra DUSSAUCY, inspectrice du travail;
- Mme Sabine HIEGEL, inspectrice du travail.

L'arrêté du 15 octobre 2013 portant délégation de signature du Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Champagne-Ardenne en matière de réglementation du travail est abrogé.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs.

Le présent arrêté sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne ainsi que des préfectures de département.

Les arrêtés et décisions publiés sous forme d'extrait dans ce recueil peuvent être consultés dans leur version intégrale soit en préfecture, soit dans les services déconcentrés de l'Etat à l'origine de ces actes administratifs.

Annexe 1

Arrêté préfectoral n° 1759 du 10 décembre 2013 décernant la médaille d'honneur du travail
au titre de la promotion du 1er janvier 2014

Préfecture Direction des Services du Cabinet Service des affaires réservées et de la communication interministérielle	PREFET DE LA HAUTE-MARNE
---	--------------------------

ARRETE. n° 1759 du 10 décembre 2013

portant attribution de la médaille d'honneur du travail
au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2014

Le préfet de la Haute-Marne,

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret 84-591 du 4 juillet 1984 relatif à la médaille d'honneur du travail modifié par les décrets n° 86-401 du 12 mars 1986 et 2000-1015 du 17 octobre 2000 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret du 7 juin 2012 portant nomination de Monsieur Jean-Paul CELET en qualité de préfet de la Haute-Marne ;

VU l'arrêté n° 2567 du 19 novembre 2012 portant délégation de signature à Monsieur Nicolas REGNY, directeur des services du cabinet ;

Sur proposition de Monsieur le directeur des services du cabinet ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

M.	ADHARI	Akim	Chef d'équipe	Focast SAS
Mme	AL TINDAG	Silver	Agent de production	Froudenberg
M.	AMIOT	Guy	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	ARNOULD	Didier	Opérateur	Ferry Capitain
M.	AUZÉINE	Pierre-Jean	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
Mme	BABLON	Gwenaelle	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	BABLON	Jean-Charles	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
Mme	BARROIS	Béatrice	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
Mme	BEL	Fabienne	Employée	MAE
M.	BERTAUX	Jean-Jacques	Bobinier	Rotochampagne
Mme	BRURIER	Raphaëlle	Adjointe chargée clientèle	Société Nationale Immobilière
M.	BILLAUEL	Eric	Technicien	Ferry Capitain
Mme	BISELLO	Séverine	Agent de service	Onet services
M.	BOUARD	Thierry	Chauffeur laitier	Fromagerie Bongrain
M.	BOUDRET	Alain	Chef d'équipe	Focast SAS
Mme	BOURLON	Christelle	Cadre	Mediapost
Mme	BRIGAND	Patricia	Ouvrière	Maroquinerie PJ Guainé
M.	BRIOT	Jean-Luc	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
Mme	CAUBLIER	Sylvie	Agent de fabrication	Marie SAS
Mme	CERRE	Véronique	Resp. applications	I-BP
M.	CHAMPION	Philippe	Employé commercial	Solinet
M.	CHARTON	Bruno	Contremaître	Aperam
M.	CHEREAU	Bruno	Cadre	CEA Valduc
M.	CHEVALLOT	Hervé	Chef de chantier	Colas Est
M.	CHVIC	Bernard	Ouvrier	JTEKT
M.	CLAUDOT	Daniel	Electromécanicien	Fromagerie Bongrain
M.	CLAUDOT	Régis	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	CLOSELLINAZ	Pascal	Chauffeur	Fromagerie Bongrain
Mme	COLIN	Amie	Employée	Groupes casino
M.	DANZEL	Franck	Ouvrier	APRR
Mme	DEMESY	Brigitte	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	DI SIPIO	Michel	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	DIDIER	Christophe	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
Mme	DOMANGE	Isabelle	Assistante tech.	Fromagerie Bongrain
M.	DROUIN	Lionel	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	DROUOT	Patrick	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	DUFANT	Mikael	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	EL MAHDAOUI	Mohammed	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	FEVRE	Jean	Vendeur	Class
M.	FRISON	Max	Resp. atelier	Class
M.	GALLAND	Patrick	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	GAUVAIN	Hervé	Chauffeur	Fromagerie Bongrain
Mme	GEORGE	Nadia	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	GEORGES	Alain	Retraité	Fromagerie Bongrain
M.	GEORGES	Yvon	Retraité	Fromagerie Bongrain
Mme	GERVASONI	Martine	Conducteur encartesse	Rotochampagne
M.	GILIS	Sébastien	Employé	APRR
Mme	GILLOT	Marylène	Manager	CAF de la Haute-Marne
Mme	GODIN	Valérie	Technicienne achats	APRR
M.	GAUTIER	Thierry	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
Mme	GORZYCKI	Carole	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
Mme	GRAZIOLI	Florence	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	GRAZIOLI	Thierry	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	GREGOIRE	Sébastien	Chef d'équipe	Bodycote
M.	GRELLON	Cyrille	Soudeur	Forges
M.	GUILLAUME	Serge	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	GUILLAUME	Christophe	Technicien	Ferry Capitain
M.	GUILLERMO	Guy	Chauffeur	Fromagerie Bongrain
M.	GUILLET	Thierry	Resp. adjoint serv. Prestations	CAF de la Haute-Marne
M.	HATRY	Michel	Assistant mouleur	Acieries Hachette & Drouot
M.	HAVETTE	Gilles	Technicien	Forges de Bologne
M.	HENRIQUES	Antonio	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
Mme	HENRIQUES	Véronique	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
Mme	HENRY	Lydie	Standardiste	Fromagerie Bongrain
Mme	HERCENT	Nathalie	Resp. serv. emballage	Fromagerie Bongrain
Mme	HOUDE	Sylvie	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	HUET	Guy-Noël	Estampeur	Forges de Bologne
Mme	HUMBERT	Caroline	Conseillère	CIC Est
M.	JANNEL	Lionel	Magasin	Fromagerie Bongrain
M.	JUSTO	Manuel	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	KLEIN	Xavier	Conducteur d'installation	Entremont
Mme	LAGADEC	Chantal	Employée de bureau	JHM
M.	LALLEMENT	Patrick	Directeur d'agence bancaire	CIC Est
M.	LAMBERT	Frédéric	Resp. qualité	GMG
M.	LAMBREL	Franck	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	LASALLE	Jean-Pierre	Machiniste	Focast SAS
Mme	LAUMONT	Delphine	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	LAVALLÉE	François	Magasinier	Ferry Capitain
M.	LEBELLE	Bruno	Opérateur	Cernat Industrie
Mme	LEGROS	Marie-Amick	Agent d'entretien	Pôle Emploi Lorraine
M.	LESUISSE	Olivier	Tech. Maintenance	Fromagerie Bongrain
Mme	LIONELLO	Elisabeth	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	LIZE	Olivier	Opérateur coulé	Saint Gobain PAM
Mme	LOMBARD	Patricia	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
Mme	MAGNIEN	Nadine	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	MAGNY	Yves	Cuisinier	Fromagerie Bongrain
M.	MAILLOT	François	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	MAIRET	Patrick	Responsable de site	Sidexco
M.	MARCHAND	Christophe	Toureur	GMG
M.	MARCHESSEAU	Daniel	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
Mme	MARTIN	Agnès	Secrétaire	JHM
Mme	MATHEU	Martine	Assistante quai	Fromagerie Bongrain
M.	MATHIOT	Joël	Payagiste	Olivier paysage
M.	MAUCLAIRE	Jacky	Poly. Fabrication	Saint Gobain PAM
M.	MERGER	Philippe	Fraiseur	Forges de Bologne
M.	MICHELOT	Eric	Manutentionnaire	Scierie Richardot
M.	MICHON	Pascal	Resp. automatismes	Fromagerie Bongrain
Mme	MINOT	Nathalie	Monteur en page	JHM
M.	MOSDALE	Gilles	Chauffeur poids lourd	Roadière de l'Est Parisien
M.	MOUGINOT	Jean-Christian	Resp. énergie	Fromagerie Bongrain
M.	MUNIER	David	Contrôleur	Forges de Bologne
M.	NOGARA	Bruno	Ouvrier	Fromagerie Bongrain

Mme	OLLIVIER	Laurence	Opératrice labo	Ferry Captain
M.	PAGE	Arnaud	Opérateur parach.	Forges de Bologne
M.	PEULTIER	Régis	Chauffeur	Fromagerie Bongrain
M.	PEULTIER	Sébastien	Chauffeur	Fromagerie Bongrain
Mme	PIAT	Marie-Françoise	Mécanicienne	Caterpillar
Mme	PICARD	Brigitte	Secrétaire	Colas Est
M.	PLASSCHAERT	David	Conseiller commercial	CELCA
Mme	PROTOY	Brigitte	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
Mme	QUIGNON	Christine	Comptable	Soval
M.	RAGOT	Francis	Cariste	Fromagerie Bongrain
M.	RAGOT	Olivier	Electromécanicien	Fromagerie Bongrain
Mme	REB	Véronique	Conseillère	Pôle Emploi
M.	REZZA	Xavier	Cariste	Saint Gobain PAM
M.	RINER	Fabrice	Resp. attaché serv.Clients	Touptrel
M.	RIVAUD	Christian	Chef d'équipe	RSO
M.	SIMONET	Ludovic	Ouvrier	Focast SAS
M.	STECKLER	Wilfrid	Assistant resp.qualité	Cogesal Miko
M.	SYLVESTRE	Daniel	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
Mme	THEVENIN	Nathalie	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	THIEBAUT	Jean-Philippe	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
Mme	THIEBAUT	Tatiana	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	THON	Hervé	Traffeur	Arcevolmittal Mavois
Mme	THON	Laurence	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	VALETTE	Antony	Chef de chantier	Vinci construction Terrassement
M.	VANNICELLI	Michael	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	VITOUX	Michel	Employé	CELCA
M.	VITREY	Jean-Marc	Mécanicien	JHM
M.	VOILLEQUIN	Arsène	Electricien	Forges de Bologne
M.	YUNG	Christophe	Tourneur	GMG
M.	ZLOTOROWICZ	Thierry	Ouvrier	Fromagerie Bongrain

ARTICLE 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

M.	AMIOT	Guy	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	ARNOULD	Didier	Opérateur	Ferry Captain
M.	ALBRY	Pascal	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	BADER	Francis	Directeur	CCHM
M.	BARROIS	Didier	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	BAUDE	Pascal	Convoyeur de fonds	Brink's Evolution
Mme	BAULNY	Michèle	Assistante commerciale	Seb
M.	BERLEUX	Pascal	Agent de production	Aperam
Mme	BERTAUX	Cozime	Secrétaire	JHM
Mme	BEUGNOT	Catherine	Ouvrière	Maroquinerie PJ Guaté
Mme	BEUGNOT	Martine	Ouvrière	Maroquinerie PJ Guaté
Mme	BRAYER	Catherine	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	BRIOT	Jean-Luc	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	BUZZI	Bruno	Technicien d'atelier	Freudenberg
Mme	CHARLES	Frédérique	Agent de production	Freudenberg
Mme	CHARLES	Marie-Claire	Agent production	Freudenberg
Mme	CHEMENT	Catherine	Gestionnaire santé	MSI
M.	CHEREAU	Bruno	Cadre	CEA Valduc
M.	CLAUDOT	Régis	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	CLOSELLINAZ	Pascal	Chauffeur	Fromagerie Bongrain
Mme	COLLEE	Monique	Retraite	Fromagerie Bongrain
M.	COLNARD	Jean-Pierre	Chauffeur	Fromagerie Bongrain
M.	CONSIGNY	Thierry	Chef d'équipe	Acieries Hachette & Driout
Mme	COPEAUX	Colette	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
Mme	CORRAZE	Marie-Odile	Agent de production	Freudenberg
Mme	COTE	Juliette	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	DELAITRE	Jean-Pierre	Magasinier	Fromagerie Bongrain
Mme	DEMESY	Brigitte	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	DENOUELETTE	Gilles	Acheteur	Saint Gobain PAM
M.	DI SIPIO	Michel	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	DOMANGE	André	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	DROUIN	Loaël	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	DURS	Sylvain	Pontrier cubilot	Saint Gobain PAM
M.	DURUPT	Jean-Michel	Employé	STEF
M.	EL MAHDAOUI	Mohammed	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	ETHENNE	Didier	Employé	Cogesal Miko
M.	FEVRE	Jean-Pierre	Gestionnaire clientèle	CELCA
M.	FERY	Jean-François	Surveillant pompes	Saint Gobain PAM
M.	FEVRE	Jean	Vendeur	Clas
M.	FRISON	Max	Resp. atelier	Clas
M.	GALLAND	Patrick	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	GAUTRON	Francis	Resp. soude	Saint Gobain PAM
Mme	GEORGE	Nadia	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	GEORGES	Alain	Retraité	Fromagerie Bongrain
M.	GEORGES	Yvon	Retraité	Fromagerie Bongrain
M.	GERARDOT	Eric	Conducteur de travaux	Spic Est
M.	GERMIVAL	Marius	Electromécanicien	Saint Gobain PAM
Mme	GILLOT	Elisabeth	Agent de production	Freudenberg
M.	GODTLER	Olivier	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
Mme	GOROT	Véronique	Monteuse	Freudenberg
Mme	GOSSE	Véronique	Resp RH	Forges de Bologne
M.	GUILLAUME	Serge	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	GUILTERMO	Guy	Chauffeur	Fromagerie Bongrain
Mme	GY	Marie-Aline	Ouvrière	Maroquinerie PJ Guaté
M.	HATRY	Michel	Assistant mouleur	Acieries Hachette & Driout
M.	HENRION	Luc	Peintre	Yanmar Construction
M.	HENRY	Bruno	Resp technique	GMG
M.	HERARD	Thierry	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	INCERTI	Pascal	Resp. act. Adm.	Entremont
M.	ISAART	Patrick	Technicien	Freudenberg
Mme	JANNEL	Caroline	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	JANNEL	Dominique	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
Mme	JANNEL	Sabine	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
Mme	JARLES	Catherine	Agent Pôle Emploi	Pôle Emploi
M.	JEANNELLE	Etienne	Surveillant de nuit	Accoège
M.	JOIN	Jean-Pierre	Mécanicien	Saint Gobain PAM
Mme	JOURDHEUIL	Yveline	Gardiennne d'immeuble	Hansair
Mme	LARRIERE	Véronique	Agent de production	Freudenberg
M.	LAURENCE	Thierry	Chef de quart	Voilia propreté
M.	LAURENT	Patrice	Tourneur	Marie SAS
Mme	LAURIN	Danièle	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	LEFRANC	Thierry	Pontrier cubilot	Saint Gobain PAM
M.	LEVEQUE	Claudine	Retraite	Fromagerie Bongrain
M.	LOMBARD	Bruno	Resp. Ilot	Freudenberg
Mme	LOUDET	Brigitte	Assistante fabrication	Rotochampagne
M.	MAGNY	Yves	Cuisinier	Fromagerie Bongrain
M.	MAIGROT	Dominique	Prépa-vendeur	Soval
M.	MAILLOT	Francis	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	MAIRET	Patrick	Responsable de site	Sodexo
M.	MALDEME	Yves	Employé	MCM SAS
Mme	MANZONI	Sergine	Conseillère	Pôle Emploi
M.	MARADAN	Hubert	Contrôlemaître	OGF
M.	MARCHAL	Denis	Chauffeur	Fromagerie Bongrain
Mme	MAROT	Géraldine	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	MARTINS-CASTRO	Xavier	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
Mme	MAULBON	Maryline	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	MEYER	Olivier	Agent de production	Aperam
M.	MICHEL	Thierry	Chauffeur	Fromagerie Bongrain
M.	MICHELOTTI	Thierry	Tourneur	GMG
Mme	MORÉAU	Edith	Employée	Valvital
M.	NICOLLE	Patrice	Mécanicien	Fromagerie Bongrain
M.	NOIREL	Claude	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	NOLLET	Thierry	Règleur	Cermast Industrie
Mme	NOURRY	Marie-Christine	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	PARMENTIER	Eric	Conseiller	CIC Est
M.	PENAGOS	Maurice	Chauffeur	Sansit
M.	PERON	Jean-François	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
Mme	PERRIN	Dany	Comptable	Centre comptable de Chaumont
M.	PERRIN	Hervé	Agent de service	Estat Montlévang
M.	PERRIN	Pascal	Pikete	Acieries Hachette & Driout
Mme	PERRIN	Véronique	Cuisinière	Estat Montlévang
Mme	PIAT	Marie-Françoise	Mécanicienne	Caterpillar
Mme	PLATRE	Valérie	Responsable d'unité	Carsat Bourgogne et Franche-Comté
M.	POIROT	Alain	Ouvrier	Ressorts Haut-Marnais
M.	PY	Jean-Jacques	Gestionnaire données	Freudenberg
M.	RAGOT	Jean-Marc	Agent de maîtrise	Fromagerie Bongrain
Mme	RECOUVREUR	Marie-Christine	Employée	Groupe casino
M.	REMY	Philippe	Opérateur	Forges de Bologne
M.	RENAUD	Thierry	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	RIZZATO	Bruno	Resp. atelier finition	Yanmar Construction

M.	ROBERT	Jacques	Chauffeur	Fromagerie Bongrain
Mme	ROBERT	Nathalie	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
Mme	RONOT	Marilyne	Ouvrière	Maroquinerie P3 Guéné
M.	SAGET	Olivier	Opérateur parach.	Forges de Bologne
M.	SARRACINO	Armand	Technicien	Freudenberg
M.	SCHAFF	Philippe	Magasinier	Docks de l'Osé
M.	SPENDRE	Frédéric	Technicien méthodes	Aperam
M.	SPRINGER	Habert	Fondeur cubotier	Saint Gobain PAM
Mme	STOEHR	Laurence	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
Mme	THEVENY	Lucienne	Employée de maison	M. et Mme PELLERIN
M.	THEVET	Fabrice	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	THEVET	Sylvain	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
Mme	THEBAUD	Sylvie	Monteuse	Freudenberg
M.	THEBAUT	Christian	Chef d'équipe	Spie Est
M.	THOUVENIN	Frédéric	Fraiseur	Forges de Bologne
Mme	VOYARD	Nathalie	Resp. commerciale	Groupes casino
M.	ZLOTOROWICZ	Thierry	Ouvrier	Fromagerie Bongrain

ARTICLE 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

M.	AMARO	Philippe	Mécanicien	GMG
M.	AMJOT	Guy	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	ANCELLOT	Jean-Claude	Fraiseur	Forges de Bologne
Mme	ANTOINE	Brigitte	Secrétaire	Forges de Bologne
Mme	AUBRY	Evelyne	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	AUBRY	Paical	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	BACQUIAS	Sylvain	Agent réseau	Veolia Eau
M.	BARROIS	Dalier	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	BARROIS	Hervé	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	BATARDY	Georges	Ingénieur	Arcoformital Maizières
Mme	BAUDOT	Jocelyne	Ouvrière	Maroquinerie P3 Guéné
Mme	BEAUFILS	Martine	Agent de production	Freudenberg
Mme	BEGIN	Brigitte	Ouvrière	Maroquinerie P3 Guéné
Mme	BERNET	Claudine	Employée comptabilité	Soval
M.	BERNET	Dominique	Agent de maîtrise	Forges de Bologne
M.	BERNON	Guy	Menuisier	GAM
M.	BLANCHON	Pierre	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	BOCKENHEIER	Rolf	Technicien méthodes	Forges de Bologne
Mme	BOURGEAIS	Marie-Hélène	Conductrice de ligne	Cogesal Miko
Mme	BOUSQUET	Nicole	Technicienne	Freudenberg
M.	BOUSRAF	Ali	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	BOUSRAF	Saïd	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	BRIOT	Jean-Luc	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	BROMBERGER	Marcel	Directeur opé commerciales	Ascometal
Mme	CASCARRA	Christiane	Retraite	Fromagerie Bongrain
Mme	CHAILLARD	Christiane	Ouvrière	Maroquinerie P3 Guéné
M.	CHANDEZE	Gérard	Chargé de maintenance	Cogesal Miko
Mme	CHANEY	Béatrice	Claviste	JHM
M.	CINELLI	Philippe	Conducteur de ligne	Cogesal Miko
M.	CLAUDOT	Régis	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	CLOSELLINAZ	Pascal	Chauffeur	Fromagerie Bongrain
Mme	COLLEE	Manique	Retraite	Fromagerie Bongrain
M.	COLLIN	Eric	Surveillant fusion	Saint Gobain PAM
Mme	COPEAUX	Colette	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
Mme	CORNU	Michelle	Retraite	Fromagerie Bongrain
Mme	COTE	Christiane	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	COTE	Serge	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	COUVREUX	Michel	Opérateur parach.	Forges de Bologne
M.	DAMPEVROUX	Eric	Technicien devis	Forges de Bologne
M.	De Jesus Jeronimo	José Carlos	Coursier	Fromagerie Bongrain
Mme	DEMSEY	Brigitte	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	DOERING	Bruno	Ouvrier	OGI
M.	DOERN	Habert	Agent de maîtrise	Forges de Bologne
Mme	DOUCHET	Brigitte	Contrôleuse	Freudenberg
M.	DROUIN	Lionel	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
Mme	DROUOT	Françoise	Conseillère	CIC Est
Mme	DULOT	Claudine	Contrôleur	Forges de Bologne
M.	EL MAHDAOUI	Mohammed	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	FEBVRE	Jean-Pierre	Gestionnaire clientèle	CELCA
M.	FERRAND	Daniel	Fraiseur	Forges de Bologne
M.	FERRARD	Alain	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	FERY	Denis	Animateur sécu	Acieries Hachette & Drouot
M.	FLAUX	Philippe	Directeur d'agence bancaire	CIC Est
M.	FOISSEY	Jean-Pierre	Retraité	Fromagerie Bongrain
Mme	FOISSY	Martine	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	FRANCOIS	Laurent	Fraiseur	Forges de Bologne
Mme	GADIT	Jacqueline	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	GARING	Martial	Aide-fomager	Entremont
M.	GAUTRON	William	Cariste	Saint Gobain PAM
Mme	GEORGE	Nada	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	GEORGEON	Patrick	Magasinier	Freudenberg
M.	GEORGES	Alain	Retraité	Fromagerie Bongrain
M.	GEORGES	Yvon	Retraité	Fromagerie Bongrain
M.	GILLOT	Olivier	Magasinier	Edme Lacroix
M.	GREPIN	André	Electromécanicien	Entremont
Mme	GUBOURT	Marie-Chaïre	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	GUILLEME	Serge	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	GUILLEMO	Guy	Chauffeur	Fromagerie Bongrain
M.	GUYOT	Eric	Technicien	Freudenberg
Mme	HANS	Brigitte	Technicienne qualité	Cogesal Miko
M.	HATRY	Michel	Assistant mouleur	Acieries Hachette & Drouot
M.	HENRIOT	Jean-Pierre	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
Mme	HENRIOT	Yolande	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
Mme	HUMBERT	Françoise	Retraite	Fromagerie Bongrain
Mme	HUOT	Lucette	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
Mme	HUSSON	Maryse	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	JANOT	Bernard	Ouvrier	Saint Gobain PAM
M.	JEANSON	Hervé	Electromécanicien	Saint Gobain PAM
M.	KANDEL	Maxime	Technicien SAV	Simps
M.	LATHÈRE	Francis	Estampour	Forges de Bologne
Mme	LAURENT	Claudine	Employée de banque	CIC Est
M.	LAURENT	Patrice	Tourneur	Marie SAS
Mme	LAURIN	Danièle	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
Mme	LEJEUNE	Myriam	Standardiste	JHM
M.	LEMOS	Oscar	Contremaître	Edme Lacroix
M.	LIONELLO	Dany	Retraité	Fromagerie Bongrain
M.	LOMBARD	Norbert	Opérateur parach.	Forges de Bologne
Mme	MARTEL	Dominique	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	MARTIN	Jean-Pierre	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
Mme	MARTIN	Marianne	Retraite	Fromagerie Bongrain
M.	MEYER	Olivier	Agent de production	Aperam
Mme	MICHEL	Marie-Eve	Technicien conseil	CAF de la Haute-Marne
Mme	MIST	Marie-Claude	Contrôleur	Forges de Bologne
M.	MILLOT	Pascal	Métallier	Acieries Hachette & Drouot
M.	MINGUET	Amicet	Agent de production	Freudenberg
M.	MIRMONT	Gilbert	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
Mme	MOLNARI	Hélène	Agent adm.	Freudenberg
M.	MONCHABLON	Gilbert	Resp. travaux	Fromagerie Bongrain
Mme	MONGEO	Joëlle	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	MONTAGNE	Thierry	Régleur	Forges de Foncles
Mme	MOULLET	Françoise	Employée de bureau	Fromagerie Bongrain
Mme	MÜNGER	Marie-Christine	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	MUNIER	Jean-Pierre	Aide-fomager	Entremont
M.	NICOLLE	Patrice	Mécanicien	Fromagerie Bongrain
Mme	NOSTRY	Patricia	Assistante gestion	Sch
Mme	NOURRY	Marie-Christine	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	OTERO	Manuel	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
Mme	OTERO	Valentine	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	OTT	Antoine	Agent de fabrication	Forges
Mme	PETITFOURT	Régine	Employée	Fromagerie Bongrain
M.	PHILBERT	Eric	Technicien	Freudenberg
M.	PICARD	Francis	Dessinateur	Freudenberg
Mme	PICAUDE	Marie-Ange	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	PILET	Gerard	Opérateur	Saint Gobain PAM
M.	POISOT	Philippe	Monteur	Freudenberg
M.	POLLET	Philippe	Fondeur	Ferry Captain
M.	PRESTAT	Jean	Opérateur parach.	Forges de Bologne
Mme	PROTOY	Elsabeth	Retraite	Fromagerie Bongrain
M.	RACLOT	Gerard	Tourneur	Forges de Bologne
Mme	RANDELO	Sylvie	Opératrice production	Cogesal Miko

M.	RAVINEAU	Patrick	Concepteur CFAO	Forges de Bologne
Mme	RECOQUE	Joselle	Educatrice spécialisée	Esat Montlieu
Mme	RIGOLBY	Fabienne	Assistante adm.	Forges de Bologne
M.	RIMBAULT	Guy	Technicien de labo	Matfor
M.	ROBERT	Jacques	Chauffeur	Fromagerie Bongrain
M.	ROBERT	Yvon	Technicien qualité	Forges de Froncles
M.	ROBLIOT	Christian	Machiniste	Edme Lacroix
M.	ROCHA	Manuel	Agent de production	Freudenberg
M.	ROCRUGE	Lionel	Tourneur	Forges de Bologne
Mme	ROMANO	Carole	Opératrice de production	Schurter SAS
M.	ROUQUE	Raoul	Chauffeur	Fromagerie Bongrain
Mme	SAUVAGEOT	Fabienne	Psychologue	Esat Montlieu
Mme	SCANDELLA	Claudine	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
Mme	SCANDELLA	Marie-Astrid	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	TERRIER	Francis	Préparateur	Publi Essor
M.	THERRY	Dominique	Mécanicien	Forges de Bologne
M.	TOUTOT	Christophe	Technicien	Freudenberg
Mme	TURILLON	Sylvie	Employée de bureau	Seval
M.	VACHET	Jean-Philippe	Chef de groupe	Forges de Bologne
M.	VAUDIN	Gilles	Agent de maîtrise	Forges de Bologne
M.	VELLA	Olivier	Fraiseur	Forges de Bologne
Mme	VERNIER	Claude	Technicienne	Freudenberg
M.	VERTHEY	Didier	Technicien	Freudenberg
Mme	VINCENT	Anita	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
Mme	WEIGELT	Patricia	Resp. paie	Freudenberg
M.	WOFFYNA	Jean-Claude	Machiniste	Edme Lacroix
Mme	ZAMBONI	Jacqueline	Ouvrière	Maroquinerie PJ Guainé

ARTICLE 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

M.	AMIOT	Guy	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
Mme	ALBRY	Evelyne	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	AUBRY	Gérard	Retraité	Fromagerie Bongrain
M.	AUBRY	Jean-Marie	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	BACQUIAS	Sylvain	Agent réseau	Véolia Eau
M.	BARDOT	André	Mécanicien	Fromagerie Bongrain
M.	BARROIS	Hervé	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
Mme	BARTHELLEMY	Monique	Retraite	Fromagerie Bongrain
Mme	BELLAMY	Marie-Josée	Retraite	Fromagerie Bongrain
M.	BERNARD	Emmanuel	Electricien	JHM
M.	BLANCHON	Pierre	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	BOUDRET	Bernard	Cariste	Saint Gobain PAM
M.	BOUSRAF	Said	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	BRYL	Bernard	Retraité	Fromagerie Bongrain
M.	CECCHINI	Bruno	Outilleur	Orflam industries
Mme	CHAMPAGNE	Annie	Assistante paie	Fromagerie Bongrain
M.	CHARY	Jean	Chaudronnier	Forges de Froncles
Mme	CHEVALIER	Elisabeth	Retraite	Fromagerie Bongrain
M.	CHIRETIN	Gérard	Electricien	Aperam
M.	CLOSEL LINAZ	Pascal	Chauffeur	Fromagerie Bongrain
Mme	COLLARDELLE	Martine	Employée comptabilité	Seval
Mme	COLLEE	Monique	Retraite	Fromagerie Bongrain
M.	COLLOT	Christan	Contrôleur	Forges de Bologne
Mme	COLLOT	Yvette	Retraite	Fromagerie Bongrain
M.	CORBERAND	Philippe	Chef de chantier	Efflage Energie Thermie
Mme	COTE	Christiane	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	COTE	Dominique	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	COTE	Gérard	Retraité	Fromagerie Bongrain
M.	COTE	Serge	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	COUFFET	Patrick	Ajusteur	Caterpillar
Mme	DANGIEN	Annette	Ouvrière	Maroquinerie PJ Guainé
M.	De Jesus Jeronimo	José Manuel	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
Mme	DEBLAIZE	Geneviève	Contrôleur	Forges de Bologne
M.	DEPARDIEU	Bruno	Fraiseur	Orflam industries
M.	DESCHAMMES	Jean-Marie	Chargé d'affaires	CIC Est
M.	DORMOY	Denis	Employé de banque	CIC Est
M.	DROUANT	Pascal	Technicien courrier	CAF de la Haute-Marne
M.	DROUIN	Lionel	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	EL MAHDAOUI	Mohammed	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	FERRARD	Alain	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	FERY	Patrice	Fraiseur	Forges de Bologne
M.	FLEURIGEON	Guy	Agent de décapage	Aperam
Mme	FOISSY	Martine	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
Mme	GADIT	Jacqueline	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
Mme	GARIBALDI	Martine	Assistante compta	Forges de Bologne
M.	GARIBALDI	Thery	Technicien	Forges de Bologne
M.	GARING	Martial	Aide-fromager	Entremont
Mme	GEORGE	Nadia	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	GEORGES	Alain	Retraité	Fromagerie Bongrain
Mme	GEORGES	Jacqueline	Retraite	Fromagerie Bongrain
M.	GEORGES	Yvon	Retraité	Fromagerie Bongrain
M.	GERARD	Alain	Opérateur	Cristal Union
Mme	GERVASONI	Annick	Employée	Groupe casino
M.	GODARD	Alain	Palettiseur	Rotachampagne
Mme	GRELLOV	Marie-France	Opératrice de production	Schurter SAS
M.	GUIBOUT	Francis	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
Mme	GUIBOUT	Marie-Claire	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	GUILLAUME	Serge	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
M.	GUYOI	Martial	Fraiseur	Ferry Captain
M.	HATRY	Michel	Assistant mouleur	Acieris Hachette & Driout
Mme	HENNEQUIERE	Béatrice	Agent adm.	Groupe casino
Mme	HENRIOT	Claudette	Retraite	Fromagerie Bongrain
M.	HENRIOT	Gilbert	Retraité	Fromagerie Bongrain
M.	HENRIOT	Jean-Pierre	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
Mme	HENRIOT	Patricia	Retraite	Fromagerie Bongrain
M.	HOSSANN	Jean-Jacques	Technicien automatisme	Forges de Froncles
Mme	HUOT	Lucette	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	INGRET	Jean	Opérateur parach.	Forges de Bologne
Mme	JOLY	Marie-Cécile	Assistante de direction	CAF de la Haute-Marne
Mme	LACROIX	Josette	Retraite	Fromagerie Bongrain
Mme	LAHAYE	Marie-Odile	Approvisionneur	Cogesal Miko
M.	LAMIREL	Joël	Retraité	Fromagerie Bongrain
Mme	LAMURE	Mireille	Monieuse	JHM
M.	LAMURE	Patrick	Estampeur	Forges de Bologne
Mme	LANGE	Christiane	Contrôleur	Forges de Bologne
Mme	LANGUET	Nicole	Retraite	Fromagerie Bongrain
Mme	LAUMONT	Françoise	Retraite	Fromagerie Bongrain
Mme	LAURENT	Claudine	Employée de banque	CIC Est
M.	LAURENT	Patrice	Tourneur	Marie SAS
Mme	LAURIN	Danièle	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	LEPORINI	Philippe	Contrôleur	Forges de Bologne
Mme	LIAUTEY	Paicale	Vendeuse	Devred
M.	LIONELLO	Dany	Retraité	Fromagerie Bongrain
M.	LO	Ousmane	Opérateur	Saint Gobain PAM
M.	LOMBARD	Didier	Ajusteur outillage	Forges de Bologne
M.	MAGNI	Gérard	Responsable	Forges de Bologne
M.	MARCHANDÉ	Alain	Agent de production	Aperam
Mme	Marie Di Lacour	Ghislaine	Opératrice PAO	JHM
Mme	MARTEL	Dominique	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
Mme	MARTIN	Marianne	Retraite	Fromagerie Bongrain
Mme	MASSON	Maryline	Opérateur parach.	Forges de Bologne
M.	MASSON	Serge	Retraité	Fromagerie Bongrain
M.	MERLE	Fabrice	Soudeur	Caterpillar
M.	METTEZ	Joël	Contrôleur	Forges de Bologne
M.	MICHEL	Raymond	Retraité	Fromagerie Bongrain
Mme	MIELLE	Francine	Secrétaire	Entremont
Mme	MONZEIN	Evelyne	Polyvalente pub	JHM
M.	MOUGIN	Joël	Agent tech Labo	Manoir Aerospace
Mme	MULOT	Anne	Retraite	Fromagerie Bongrain
Mme	MÜNGER	Marie-Christine	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	NICAISE	Christian	Fraiseur	Forges de Bologne
M.	OSUCH	Daniel	Ouvrier	OGF
M.	OTERO	Manuel	Ouvrier	Fromagerie Bongrain
Mme	PAQUOT	Maria	Assistante	Centre comptable de Chaumont
M.	PEDRETTI	Pascal	Ajusteur	MCM
M.	PERARDOT	Jean-Marie	Agent de maîtrise	Forges de Bologne
M.	PEITI	Patrick	Chauffagiste	Efflage Energie Thermie
Mme	PICARD	Martine	Déléguée commerciale	Lodjal SAS
Mme	PICALDÉ	Marie-Ange	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	PIDERIT	Eric	Journaliste	JHM
M.	PIERRE	Patrick	Mécanicien	Caterpillar
M.	PITOSET	Patrick	Opérateur parach.	Forges de Bologne
M.	POINSET	Janick	Conducteur machine	Cogesal Miko

M.	POTRON	Patrick	Agent de décapage	Aperam
Mme	PROLOY	Elsabeth	Retraïée	Fromagerie Bongrain
M.	RAMILLON	Patrice	Fraiseur	Forges de Bologne
M.	REBOLLAR	Dany	Mécanicien	SAS Gemin
Mme	ROBERT	Marie-Christine	Comptable	Soval
M.	ROLLAND	Christian	Opérateur parach.	Forges de Bologne
M.	ROUQUE	Rasoul	Chauffeur	Fromagerie Bongrain
M.	ROUSSELLE	Patrick	Maquetiste	IPPAC
Mme	ROUYER	Nicole	Retraïée	Fromagerie Bongrain
Mme	ROY	Agnès	Retraïée	Fromagerie Bongrain
Mme	ROY	Monique	Retraïée	Fromagerie Bongrain
Mme	ROYER	Marine	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	SCACCHI	Philippe	Opérateur	Cristal Union
Mme	SCANDELLA	Marie-Astrid	Ouvrière	Fromagerie Bongrain
M.	SCANDELLA	Patrick	Retraïé	Fromagerie Bongrain
M.	SZCZERBICKI	Georges	Agent de production	Aperam
Mme	TALBOT	Marie-France	Chargée de prévention	CPAM de la Meuse
M.	VALENTI	Jean-Marc	Retraïé	Fromagerie Bongrain
Mme	VIDOT	Ginette	Retraïée	Fromagerie Bongrain
Mme	VIGNERON	Marie	Retraïée	Fromagerie Bongrain
M.	VINCENT	Gilles	Retraïé	Fromagerie Bongrain

ARTICLE 5 : Monsieur le directeur des services du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

CHAUMONT, le 10 décembre 2013

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur des services du cabinet,

SIGNÉ

Nicolas REGNY

Annexe 2

Arrêté préfectoral n° 1767 du 12 décembre 2013 décernant la médaille d'honneur régionale,
départementale et communale au titre de la promotion du 1er janvier 2014

PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture Direction des Services de Cabinet et de la Sécurité Institutionnelle Service des affaires réservées et de la communication interministérielle
--

ARRETE n° 1767 du 12 décembre 2013
 Portant attribution de la Médaille d'Honneur Régionale,
 Départementale et Communale
au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2014

Le Préfet de la Haute-Marne,

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;
 VU le décret n° 2005-48 du 25 janvier 2005, modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;
 VU le décret du 7 juin 2012 portant nomination de Monsieur Jean-Paul CELET en qualité de préfet de la Haute-Marne ;
 VU l'arrêté n° 2567 du 19 novembre 2012 portant délégation de signature à Monsieur Nicolas REGNY, directeur des services du cabinet ;
 Sur proposition de Monsieur le directeur des services du cabinet de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

Médaille ARGENT :

M.	CHAPPUIS	André	1er adjoint	Mairie de Colombey-les-deux-Eglises
M.	KLEIN	Jean	Conseiller municipal	Mairie de Rivière-les-Fosses
M.	MEYLAN	Jean-François	Ancien maire	Mairie de Soucourt-sur-Marne
M.	MOUCHOTTE	Jean-François	Adjoint au maire	Ville de Bourbonne-les-Bains
M.	PRENAT	Daniel	2ème adjoint	Ville de Nogent
M.	SIMONNOT	Michel	Conseiller municipal	Mairie de Bourdon-sur-Rognon

Médaille VERMEIL

Mme	BETTING	Michèle	Conseillère municipale	Mairie de Roches-sur-Marne
M.	BRUNCHER	Alain	Conseiller municipal	Mairie de Mathons
M.	BURRI	Christian	Conseiller municipal	Mairie d'Illoud
M.	CLEMENT	Mauro	Conseiller municipal	Mairie de Mathons
M.	GASCARD	Michel	Conseiller municipal	Mairie de Celsy
M.	MAIRE	Gilles	2ème adjoint	Mairie de Chançy
M.	PRIGNOT	André	1er adjoint	Mairie de Bettancourt-la-Ferrée
Mme	ROUX	Edith	Conseillère municipale	Mairie de Bettancourt-la-Ferrée
Mme	ROUFER	Nicole	2e adjointe	Mairie d'Illoud
Mme	THEVENIN	Claudine	3ème adjointe	Mairie de Bourdon-sur-Rognon

Médaille OR :

M.	ESCUDIER	Philippe	Adjoint au maire	Ville de Bourbonne-les-Bains
M.	MILLE	Jean-Claude	Maire	Mairie de Dammartin-sur-Meuse
M.	MILLOT	Jacky	Maire	Mairie de Roches-sur-Marne
M.	NOBROT	André	Maire	Ville de Bourbonne-les-Bains
M.	PROTOY	Gérard	Conseiller municipal	Mairie d'Illoud

ARTICLE 2 : Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille ARGENT :

Mme	AIDAN	Laurence	Rédacteur	Conseil général de Haute-Marne
Mme	AIDI	Evelyne	Assistante familiale	Conseil général de Haute-Marne
M.	ANTOINE	Michel	Agent de maîtrise principal	Mairie d'Illoud
M.	AUBERTIN	Patrice	Adjoint technique 1ère classe	Ville de Saint-Dizier
M.	AUBERTOT	Martial	Secrétaire de Mairie	Mairie de Bourg
Mme	BERNARD	Chantal	Adjoint technique 2e classe	Ville de Chaumont
Mme	BERNIER	Céline	Infirmière	Centre Hospitalier GDGA
Mme	BILLARD	Maryse	Assistante familiale	Conseil général de Haute-Marne
Mme	BOUTAUD	Myriam	Infirmière 2ème grade ISGS	Centre Hospitalier de la Haute-Marne
Mme	BURGER	Nadine	Adjoint technique 1ère classe	Conseil général de Haute-Marne
Mme	CHAMPION	Agnès	Assistante familiale	Conseil général de Haute-Marne
Mme	CHAPFERON	Françoise	Infirmière classe supérieure	Centre Hospitalier de Chaumont
Mme	CHAPFREL	Murielle	Ouvrière professionnelle	Centre Hospitalier de Chaumont
M.	CHARVET	Wolfrid	Adjoint technique 1ère classe	Ville de Saint-Dizier
M.	CHATEAU	Laurent	Techn. Principal 1ère classe	Chaumont Habitat
M.	CHAUDRON	Valéry	Adjoint adm. 2e classe	Chaumont Habitat
Mme	CHENY	Veronique	Assistant d'enseignement artistique	Ville de Joinville
Mme	CHRISTOPHE	Isabelle	Assistante d'enseignement artistique	Ville de Langres
Mme	CLIA	Catherine	Rédacteur principal 2e classe	Mairie de Montier-en-Der
Mme	CLAHROT	Monique	Agent d'entretien	Centre Hospitalier de Chaumont
Mme	CONSTANT	Mario-Noëlle	Adjoint administratif principale 2e classe	Conseil général de la Haute-Marne
Mme	COUVREUX	Laurence	Adjoint du patrimoine 1ère classe	Ville de Joinville
M.	CUARTERO	Francis	Adjoint technique 1ère classe	Ville de Chaumont
Mme	DAHMANE	Jamila	Rédacteur principal 1ère classe	Conseil général de la Haute-Marne
Mme	DEMARQUE	Michelle	Technicien paramédical classe sup.	Conseil général de Haute-Marne
Mme	DENIMAL	Mario-Françoise	Adjoint technique 1ère classe	Conseil général de la Haute-Marne
Mme	DESCHAMPS	Pascal	Adjoint adm. Principal 2e classe	Ville de Saint-Dizier
Mme	DIAS DE PINHO	Mario-Claude	Adjoint techn. 2e classe	Chaumont Habitat
Mme	DOUR	Christelle	Puéricultrice	Conseil général de Haute-Marne
Mme	ENCINAS	Patricia	Aide-soignante classe supérieure	Centre Hospitalier de Chaumont
Mme	FERRAND	Martine	Infirmière classe supérieure	Centre Hospitalier de Troyes
Mme	FOISSEY	Veronique	Infirmière	Centre Hospitalier de Chaumont
Mme	FOURNIER	Catherine	Infirmière	Centre Hospitalier GDGA
Mme	FRAIPONT	Magali	Adjoint administratif principal 2e classe	CCAS de Montier-en-Der
M.	GALLAND	Thierry	Adjoint administratif	Centre Hospitalier de Chaumont
Mme	GALMICHE	Nathalie	Adjoint technique 2e classe	Conseil général de Haute-Marne
Mme	GAUCHER	Delphine	Maître ouvrier	Centre Hospitalier de la Haute-Marne
Mme	GAUTRON	Isabelle	Psychologue	Centre Hospitalier GDGA
M.	GERARD	Francis	Adjoint techn. Territorial 2e classe	OPH
Mme	GRANDJEAN	Christelle	Ouvrière professionnelle	EHPAD Félix Grélot
Mme	GROSLEVIN	Françoise	Adjoint technique 2e classe	Conseil général de Haute-Marne
M.	GUERELLE	Jérôme	Educateur APS	Ville de Joinville
M.	HAMERSCHMITT	Bernard	Adjoint techn. Principal 2e classe	Ville de Nogent
Mme	HUGLIENIN	Anne	Infirmière	EHPAD Félix Grélot
Mme	HUGUIN	Christine	Rédacteur principal 2e classe	Conseil général de la Haute-Marne
Mme	HUTIN	Sabine	Puéricultrice	Centre Hospitalier de Chaumont
Mme	HUTINET	Virginie	Aide-soignante classe supérieure	Centre hospitalier de Bourbonne-les-Bains
Mme	INOCENCIO	Mario-Paul	Absem 1ère classe	Ville de Bourbonne-les-Bains
M.	JUNG	Danis	Directeur DSD	Conseil général de la Haute-Marne
Mme	KOCH	Cécile	Puéricultrice	Centre Hospitalier GDGA
M.	KURICA	Patrice	Adjoint technique principal 1ère classe	Ville de Langres
Mme	LACKOIX	Marilyne	Adjoint administratif principal 2e classe	Conseil général de Haute-Marne
Mme	LATARTE	Delphine	Aide-soignante classe exceptionnelle	Centre Hospitalier de la Haute-Marne
Mme	LAUMONT	Karine	Aide-soignante	EHPAD Félix Grélot
Mme	LAVIER	Anne-Laure	Assistante sociale	Conseil général de la Haute-Marne
Mme	LENNINGER	Christine	Infirmière	Centre Hospitalier de Chaumont
M.	LIGNET	Christophe	Ambulancier	Centre Hospitalier de la Haute-Marne
Mme	LOUCIF	Khacim	Adjoint adm. 1ère classe	Chaumont Habitat
Mme	LUTAR	Monique	ASH	Centre Hospitalier de Chaumont
Mme	MAGDIKA	Sylvie	Technicien	Ville de Chaumont
M.	MAGNIEN	Jean-Marc	Technicien	Conseil général de la Haute-Marne
Mme	MALFANCHÉ	Sophie	Rédacteur principal 1ère classe	Chaumont Habitat
Mme	MARCHAL	Lydie	Adjoint adm. Principal 1ère classe	Ville de Saint-Dizier
Mme	MARY-JORGE	Mario-Rose	Aide-soignante classe supérieure	Centre Hospitalier de Chaumont
Mme	MAUJEAN	Viviane	Adjoint technique 1ère classe	Conseil général de la Haute-Marne
Mme	MENESSIER	Aline	Infirmière	Centre Hospitalier GDGA
Mme	MICHELIN	Christine	ASH	Centre Hospitalier de la Haute-Marne
Mme	MICHELIN	Nadia	Absem principal 2ème classe	Ville de Langres
Mme	MONDÉJAR	Sophie	Rédacteur principal 2e classe	Mairie de Louvemont
Mme	MOREAU	Géraldine	Adjoint technique 2e classe	Conseil général de la Haute-Marne
M.	NARCY	Dalier	Adjoint technique	Mairie de Vesqueville
M.	NAUDE	Bruno	Rédacteur principal	Mairie de Bettancourt-la-Ferrée
Mme	PARISOT	Pascal	Infirmière	Centre Hospitalier de Chaumont
Mme	PEIGNE	Veronique	Adjoint adm. 2e classe	Chaumont Habitat
Mme	PETITJEAN	Nadine	Assistante familiale	Conseil général de Haute-Marne
M.	PIÉTRAS	Christian	Adjoint technique 1ère classe	Mairie de Bettancourt-la-Ferrée
Mme	PIFFRE	Isabelle	Aide-soignante classe supérieure	Centre Hospitalier de la Haute-Marne

Mme	PILOUMER	Annie	Adjoint administratif 2e classe	Ville de Chaumont
Mme	POTIER	Valérie	Maitresse-éducatrice	Centre Hospitalier de la Haute-Marne
Mme	PRUDHOMME	Nathalie	Adjoint administratif principal 1ère classe	Mairie de Gargèves-Genessey
Mme	QUETEL	Yvette	Assistante familiale	Conseil général de Haute-Marne
Mme	REBOUH	Zorah	Rédacteur principal 1ère classe	Communauté d'Agglomération du Pays Chaumontais
M.	REMY	Laurent	Dessinateur DIT	Conseil général de la Haute-Marne
M.	RIPOLL	Xavier	Technicien principal 2e classe	Conseil général de Haute-Marne
M.	ROCHE	Denis	Adjoint technique principal 2e classe	Conseil général de la Haute-Marne
M.	ROSALIE	Alain	Assistant médico-administratif	Centre Hospitalier de Chaumont
Mme	ROTH	Sylvie	Infirmière	Centre Hospitalier GDGA
Mme	SAGET	Nathalie	Animateur	EHPAD de Montier-en-Der
M.	SAINTE-DIZIER	Thierry	Dessinateur	Conseil général de Haute-Marne
Mme	SCHOINDRE	Patricia	Adjoint technique 2e classe	Conseil général de la Haute-Marne
Mme	SIMON	Fabienne	Assistant médico-administratif	Centre Hospitalier de Chaumont
Mme	SOLONEL	Nadine	Adjoint administratif principal	Centre hospitalier de Bourbonne-les-Bains
M.	SORRENTINO	Jean-Paul	Adjoint technique territorial 2e classe	Mairie de Roches-sur-Marne
Mme	TESSIER-WITASIAK	Catherine	Adjoint technique 1ère classe	Conseil général de la Haute-Marne
M.	THEVENIN	Yann	Infirmier classe supérieure	Centre Hospitalier de la Haute-Marne
M.	THERION	Jean-Paul	Assistant d'enseignement artistique	Ville de Chaumont
M.	TESSANJ	Marc	Brigadier chef principal	Ville de Langres
Mme	TRIPOTIN	Marino	Assistante familiale	Conseil général de Haute-Marne
Mme	VAMPOUILLE	Nathalie	Atsem 1ère classe	Mairie de Louvemont
Mme	VAURE	Edwige	Infirmière	Centre hospitalier de Bourbonne-les-Bains
Mme	VILLEQUIN	Agnès	ASH	EHPAD Félix Grélot
Mme	VOIRIN	Corinne	Adjoint technique	Mairie de Froches
Mme	VOIRIN	Françoise	Technicien principal 1ère classe	Conseil général de la Haute-Marne
Mme	VOULLOT	Françoise	Assistante socio-éducatif principal	Conseil général de Haute-Marne
Mme	WAHL	Marlene	Adjoint technique territorial 2e classe	Mairie de Roches-sur-Marne
M.	ZANCHETTA	Laurent	Adjoint technique 1ère classe	Ville de Saint-Dizier
Mme	ZIMMERMANN	Maryline	Adjoint administratif 1ère classe	Conseil général de la Haute-Marne

Médaille VERMEIL :

Mme	BALLAY	Brigitte	Infirmière classe supérieure	Centre Hospitalier de la Haute-Marne
Mme	BARBE	Myriam	Auxiliaire de puériculture	Centre Hospitalier GDGA
Mme	BERGAUD	Benedicte	Adjoint administratif	Centre Hospitalier GDGA
M.	BETTING	Daniel	Garde champêtre	Mairie de Roches-sur-Marne
Mme	BLANDIN	Joëlle	Atsem 1ère classe	Mairie de Bobigny
M.	BONNOTTE	Patrick	Maître ouvrier	Centre Hospitalier de Chaumont
Mme	BOULLANGER-ROLLIN	Nicole	Puéricultrice	Conseil général de Haute-Marne
M.	BOURBON	Eric	Infirmier classe supérieure	Centre Hospitalier de la Haute-Marne
Mme	BOUVIER	Nelly	Adjoint administratif principale 1ère classe	Conseil général de la Haute-Marne
Mme	BRUCHE	Annie	Aide-soignante classe exceptionnelle	Centre Hospitalier de Chaumont
Mme	BULME	Machèle	Adjoint administratif principale 1ère classe	Conseil général de Haute-Marne
Mme	CARTIERET	Brigitte	Infirmière	Centre Hospitalier de Chaumont
Mme	CHAMBRAUD	Yolande	Aide-soignante classe exceptionnelle	Centre Hospitalier de Chaumont
Mme	CHARLET	Mario-France	Attaché principale	Conseil général de la Meuse
M.	CHARPENTIER	Eric	Directeur DSD	Conseil général de Haute-Marne
Mme	CHARPENTIER	Maryse	Attaché territoriale	Conseil général de la Haute-Marne
Mme	CHAVARNAC	Annette	Aide-soignante classe exceptionnelle	Centre Hospitalier GDGA
Mme	CLEMENT	Amick	Directrice des soins	Centre Hospitalier GDGA
Mme	CLIGNY	Christine	Rédacteur principal	Mairie de Bettancourt-la-Ferrière
Mme	COUROBIN	Mario-France	Délicieuse classe supérieure	Centre Hospitalier de Chaumont
Mme	DISSARD	Catherine	Aide-soignante classe exceptionnelle	Centre Hospitalier GDGA
M.	DURAFOUR	Christin	Maître ouvrier	Centre Hospitalier de Chaumont
M.	ELMERICH	Philippe	Maître ouvrier	Centre Hospitalier de Chaumont
Mme	FAUCHERE	Patricia	Technicien principal 2e classe	Ville de Chaumont
M.	FONTAINE	François	Technicien supérieur	Centre Hospitalier de Chaumont
M.	FREPEL	Vincent	Assistant d'enseignement artistique	Ville de Chaumont
Mme	GOBET	Christine	Adjoint des cadres hospitaliers	Centre Hospitalier de Chaumont
Mme	GONTCHAROFF	Sylvie	Attaché territoriale	Mairie de Chamouilly
M.	GRAILLLOT	Philippe	Agent de maîtrise principal	Hamaris
Mme	HENRY	Christine	Attaché territoriale	Mairie d'Autreville-sur-la-Renne
Mme	HUCK	Mario-Christine	Aide-soignante classe exceptionnelle	Centre Hospitalier GDGA
Mme	JOLLY	Ghislaine	Secrétaire de Mairie	Mairie de Vignory
Mme	KARST	Machèle	Aide-soignante	Centre Hospitalier de Chaumont
Mme	KLINGLER	Francoise	Technicienne labo	Centre Hospitalier GDGA
Mme	LAAGÉ	Catherine	Psychologue hors classe	Centre Hospitalier de la Haute-Marne
Mme	MESSAGER	Florence	Attaché territoriale	Conseil général de la Haute-Marne
Mme	PENCEY	Mauricette	Attaché territoriale	Région Champagne-Ardenne
Mme	PRINCEP	Virginie	Rédacteur principal 1ère classe	Ville de Saint-Dizier
Mme	PROTOS	Isabelle	Aide-soignante classe exceptionnelle	Centre Hospitalier de Chaumont
Mme	REBOURG	Pascale	Rédacteur principal 1ère classe	Conseil général de Haute-Marne
Mme	RENARD	Yvette	Adjoint des cadres	Réseau d'accompagnement public
Mme	RIDDE	Christine	Rédacteur principal 1ère classe	Conseil général de Haute-Marne
Mme	RIQUET	Sophie	Adjoint d'animation principal 2e classe	Ville de Chaumont
Mme	RÜOSS	Marline	Médecin	CDG 52
M.	SANCHEZ	Bruno	Agent de maîtrise principal	Conseil général de la Haute-Marne
Mme	SARRAZIN	Gina	Infirmière classe supérieure	Centre hospitalier de Bourbonne-les-Bains
Mme	SCHENA	Brigitte	Aide-soignante classe exceptionnelle	Centre Hospitalier de la Haute-Marne
M.	SEIGLE	Gilles	Ingénieur	Conseil général de la Haute-Marne
Mme	THEBAUT	Mario-Françoise	Infirmière	Centre Hospitalier de Chaumont
Mme	THIVET	Françoise	Aide-soignante classe exceptionnelle	Centre Hospitalier de Chaumont
Mme	TOURNERET	Christine	Rédacteur principal 1ère classe	Ville de Saint-Dizier
Mme	VERDUN	Florence	Auxiliaire de puériculture	Centre Hospitalier de Chaumont
M.	VIARDOT	Francois	Technicien principal 1ère classe	Conseil général de la Haute-Marne
M.	VILLALONGA	Didier	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	Conseil général de la Haute-Marne
Mme	VINCENT	Catherine	Aide-soignante classe exceptionnelle	Centre Hospitalier de Chaumont
Mme	VLOT	Machèle	Adjoint adm principal 1ère classe	Centre Hospitalier GDGA

Médaille OR :

Mme	ARCADIPANE	Mario-France	Aide-soignante classe exceptionnelle	Centre Hospitalier GDGA
Mme	BARINSKY	Genevieve	Assistante familiale	Conseil général de Haute-Marne
Mme	BEAUMET	Edith	Maître ouvrier	Centre Hospitalier GDGA
M.	BILIN	Yves	Adjoint techn. Territorial 1ère classe	OPH
Mme	BONHOMME	Mario-Amick	Educateur APS	Ville de Chaumont
Mme	BOURBON	Isabelle	Adjoint administratif 1ère classe	Ville de Chaumont
M.	BROSSARD	Serge	Technicien hospitalier	Centre Hospitalier GDGA
M.	CHESNEAU	Jean-Yves	Attaché territorial	Mairie de Dammartin-sur-Meuse
M.	CLERC	Bernard	Adjoint technique principal 2ème classe	Ville de Bourbonne-les-Bains
M.	CLERC	Thierry	Rédacteur principal 1ère classe	Conseil général de la Haute-Marne
M.	COMPAGNON	Patrick	Maître ouvrier	Centre Hospitalier de Chaumont
Mme	FORETTE	Christine	Adjoint technique 2e classe	Conseil général de Haute-Marne
M.	GALLAND	Manuel	Agent de maîtrise principal	Ville de Chaumont
M.	GARNIER	Francois	Technicien principal 1ère classe	Ville de Saint-Dizier
Mme	GERARD	Thérèse	Professeur d'enseignement artistique	Ville de Chaumont
Mme	HULO	Gabrielle	Infirmière	Centre Hospitalier de la Haute-Marne
Mme	JACQUEMIN	Mario-Angé	Cadre de santé	Centre Hospitalier GDGA
Mme	KOPYTKO	Michèle	Assistante familiale	Conseil général de Haute-Marne
Mme	LABBE	Régine	Infirmière	Centre Hospitalier de Chaumont
M.	LAMARCHE	Dominique	Educateur APS	Communauté de communes St Dizier, Der et Blaise
M.	LAURENT	Pascal	Ingénieur	Centre Hospitalier de Chaumont
Mme	LEFEBRE	Evelyne	Infirmière	Centre Hospitalier de Chaumont
M.	LEMEY	Antoine	Adjoint technique 2e classe	Hamaris
Mme	MAILLART	Martino	Professeur de musique	Communauté de communes St Dizier, Der et Blaise
M.	MARASI	Daniel	Maître ouvrier	Centre Hospitalier de Chaumont
Mme	MAULANDRE	Raymond	Aide-soignante classe exceptionnelle	Centre Hospitalier GDGA
Mme	MAURICE	Odile	Infirmière	Centre Hospitalier GDGA
Mme	MEUNIER	Dominique	ASH	Centre Hospitalier de la Haute-Marne
M.	MIRALLES	Jean	Rédacteur principal 2e classe	Hamaris
M.	MOUSSERON	Alain	Ouvrier professionnel	Centre hospitalier de Bourbonne-les-Bains
M.	NEURY	Patrick	Adjoint technique	Mairie de Froches
Mme	PACOT	Béatrice	Infirmière	Centre Hospitalier de Chaumont
Mme	PARENT	Monique	Assistante familiale	Conseil général de Haute-Marne
Mme	PARRIAUX	Patricia	Rédacteur principal 2e classe	Conseil général de la Haute-Marne
Mme	PASQUIER	Michèle	Psychomotricienne classe supérieure	Centre Hospitalier de la Haute-Marne
M.	PETIN	Patrice	Adjoint technique principal 1ère classe	Ville de Bourbonne-les-Bains
M.	PIERRE	Pascal	Brigadier chef principal	Ville de Bourbonne-les-Bains
M.	PILLOT	Alain	Agent de maîtrise principal	Mairie de Bettancourt-la-Ferrière
Mme	ROBERT	Mario-Jeanne	Aide-soignante	Centre Hospitalier de Chaumont
Mme	ROUX	Catherine	Aide-soignante	EHPAD Félix Grélot
Mme	SELSKI	Christine	Directrice MDPH	Conseil général de la Haute-Marne
Mme	TACHET	Martine	Aide-soignante classe exceptionnelle	Centre Hospitalier de Chaumont
Mme	THOMAS	Mario-Line	Rédacteur principal 2e classe	Conseil général de Haute-Marne
Mme	VINCENOT	Veronique	Infirmière	Centre Hospitalier GDGA
Mme	WECKENMANN	Mario-Noëlle	Aide-soignante classe exceptionnelle	Centre Hospitalier de Chaumont

ARTICLE 3 - Monsieur le directeur des services du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

CHAUMONT, le 12 décembre 2013

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur des services du cabinet

SIGNÉ

Nicolas REGNY

Annexe 3

Arrêté préfectoral n° 1352 du 28 novembre 2013 désignant les délégués de l'administration
au sein des commissions administratives chargées de l'établissement
et de la révision des listes électorales

PREFET DE LA HAUTE-MARNE

SOUS-PREFECTURE
DE LANGRES

LIBERTES PUBLIQUES

ARRETE N° 2013/ 1352 du 28 novembre 2013
portant désignation des délégués de l'administration chargés de l'établissement
et de la révision des listes électorales

Le Préfet de la Haute-Marne

VU le Code Electoral,

VU l'arrêté n° 1353 du 18 octobre 2013 portant délégation de signature à
Monsieur Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de Langres,

ARRETE

Article 1er : Sont désignés, pour représenter l'Administration au sein des
Commissions Administratives chargées de l'établissement et de la révision des listes électorales :

CANTON D'AUBERIVE		
COMMUNES	BUREAUX DE VOTE	
ARBOT	Unique	Nicolas TISON
AUBERIVE	Unique	Jérôme DEVILLIERS
AULNOY-SUR-AUBE	Unique	François BERTRAN
BAY-SUR-AUBE	Unique	Maxime THIERY
COLMIER-LE-BAS	Unique	Roger CHOQUET
COLMIER-LE-HAUT	Unique	Francis CATHELAT
GERMAINES	Unique	Odile ORMANCEY
MOUILLERON	Unique	Valérie SAUVAGEOT
POINSENOT	Unique	Stéphanie CLERC
POINSON-LES-GRANCEY	Unique	Nicolas DECHANET
PRASLAY	Unique	Jean-Louis GAGNOT

ROCHETAILLÉE	Rochetaillée	Jean-Paul RICHARD
	Chameroy	Marc LAUWARIER
	Commission spéciale	Dominique ANDRE
ROUELLES	Unique	Roger BEGUINOT
ROUVRES-SUR-AUBE	Unique	Guy SABLE
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	Unique	Annette ARNOULT
TERNAT	Unique	Emanuelle GAGIOLI-BOSI
VALS-DES-TILLES	Chalmessin	Gilbert ROUARD
	Lamargelle-aux-Bois	Alain CLAUDON
	Musseau	Micheline AUBEPART
	Villemervry	Marcel ROUARD
	Villemoron	Bernard FOLLOT
	Commission spéciale	Gilbert ROUARD
VILLARS-SANTENOGE	Unique	Françoise GUENIN
VITRY-EN-MONTAGNE	Unique	Patrick CHAUVIREY
VIVEY	Unique	Jacky THIRION

CANTON DE BOURBONNE-LES-BAINS		
COMMUNES	BUREAUX DE VOTE	
AIGREMONT	Unique	Jean-Pierre LEFAIVRE
BOURBONNE-LES-BAINS	Bourbonne-les-Bains	Paul PETIOT
	Genrupt	Marcel MICHAUT
	Villars-Saint-Marcellin	Guy ROINE
	Commission spéciale	François LACHAISE
COIFFY-LE-HAUT	Unique	Véronique RENAUT
DAMREMONT	Unique	David VAURE
ENFONVELLE	Unique	Bernard LEFROC
FRESNES-SUR-APANCE	Unique	Pascal BEAURPERE
LARIVIERE-ARNONCOURT	Larivière-sur-Apance	Roger DUMAND
	Arnoncourt-sur-Apance	Gilles GOURLOT
	Commission spéciale	Henri LAURENT
LE-CHATELET-SUR-MEUSE	Pouilly-en-Bassigny	Roger GALLOIS
	Beaucharmoy	Pascal GAREAU
	Commission spéciale	Jean-Pierre HOUOT
MELAY	Unique	Maurice MASSICOT

MONTCHARVOT	Unique	Monique GUICHARD
PARNOY-EN-BASSIGNY	Parnot	Gilles CLERC
	Fresnoy-en-Bassigny	Olivier CHANTICLAIR
	Commission spéciale	Micheline OPRON
SERQUEUX	Unique	Bernard PARISOT

CANTON DE FAYL-BILLOT		
COMMUNES	BUREAUX DE VOTE	Nom des délégués
BELMONT	Unique	Roger BOURRIER
CHAMPSEVRAINE	Bussièrès-les-Belmont Corgirnon Commission spéciale	Eric VIARDOT Lucien DESVOY Eric VIARDOT
CHAUDENAY	Unique	Jacques VERNIER
FARINCOURT	Unique	Michèle MERVELAY
FAYL-BILLOT	Fayl-Billot Broncourt Charmoy Commission spéciale	Evelyne PIQUEE Yves BERRA Daniel VAILLON Colette BIAUX
GENEVRIERES	Unique	Charles REMILLET
GILLEY	Unique	Louis JOLIVET
GRENANT	Unique	Josette CLERGET
LES LOGES	Unique	Pascal BEULNE
POINSON-LES-FAYL	Unique	Marie-Josèphe SARCELLE
PRESSIGNY	Unique	Cécile GRANDHAYE
ROUGEUX	Unique	Marie-Laure PLANQUETTE
SAULLES	Unique	Danièle DORMONT
SAVIGNY	Unique	Joseph MOREL
TORCENAY	Unique	Gisèle EMERY
TORNAY	Unique	Francine DEMANGE
VALLEROY	Unique	Claudine GAUTHIER
VONCOURT	Unique	Gilles AIGNELOT

CANTON DE LAFERTE-SUR-AMANCE		
COMMUNES	BUREAUX DE VOTE	Nom des délégués
ANROSEY	Unique	Philippe POLETTE
BIZE	Unique	Jacky POINSOT
GUYONVELLE	Unique	Hubert OUZELET
LAFERTE-SUR-AMANCE	Unique	Valérie BERTAUT
MAIZIERES-SUR-AMANCE	Unique	Bernard LARGET
NEUVELLE-LES-VOISEY	Unique	Arlette SERVETTE
PIERREMONT-SUR-AMANCE	Pierrefaites Montesson Commission spéciale	François JOFFRAIN Patrick TISSERAND Edith CANET
PISSELOUP	Unique	Joëlle MARZOC
SOYERS	Unique	Arthur RUFER
VELLES	Unique	Catherine FOURNIER
VOISEY	Voisey Vaux-la-Douce Commission spéciale	Jany GAROT Fabien FOSSEMO Annie GUENIOT

CANTON DE LANGRES		
COMMUNES	BUREAUX DE VOTE	Nom des délégués
BALESMES-SUR-MARNE	Unique	Eric DEGAND
CHAMPIGNY-LES-LANGRES	Unique	Jean-Marie MAIRE
CHANOY	Unique	Jacques PAHON
CHATENAY-MACHERON	Unique	Luc LEFEBVRE
COURCELLES-EN-MONTAGNE	Unique	Bernard GREPIN
CULMONT	Unique	Claude JAUGEY
FAVEROLLES	Unique	Marie-Agnès CATHELAIN
HUMES-JORQUENAY	Hûmes Jorquenay Commission spéciale	Roland BOUDEVILLE Claude DEPETASSE Roland BOUDEVILLE
LANGRES	1er bureau 2ème bureau 3ème bureau 4ème bureau	Michel POISAT Hubert BELGY Charles BOTTIGLIRI Régine ORMANCEY

	5ème bureau 6ème bureau 7ème bureau - CORLEE	Fernand CHARNOTET Michel VAULOT Gilbert PATAILLE
	Commission spéciale	Michel CARME
MARAC	Unique	Elisabeth GARNIER
MARDOR	Unique	Sylvie RAMAGET
NOIDANT-LE-ROCHEUX	Unique	Chantal JAUVAIN
ORMANCEY	Unique	David SOENEN
PEIGNEY	Unique	Annick PIZELLE
PERRANCEY-LES-VX-MOULINS	Perrancey Vieux Moulins Commission spéciale	Annie PRODHON Jean-Paul PERNOT Danièle SOMMELET
SAINT-CIERGUES	Unique	Jean-Marie FEVRE
SAINT-MARTIN-LES-LANGRES	Unique	Laurent CASSIS
SAINT-MAURICE	Unique	Jacky BERTHOT
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	Unique	Elisabeth FREQUELIN
SAINTS-GEOSMES	Unique	François GIRARDOT
VAUXBONS	Unique	Yolande AUBRY
VOISINES	Unique	Claude ROBIN

CANTON DE LONGEAU-PERCEY

COMMUNES	BUREAUX DE VOTE	Nom des délégués
APREY	Unique	Colette ROBIN
AUJEURRES	Unique	René DUTHEIL
BAISSEY	Unique	Claude PERNOT
BOURG	Unique	Michel PERNOT
BRENNES	Unique	Thierry REGNIER
CHALINDREY	1er bureau 2ème bureau Commission spéciale	José VEROT Guy BRENELIN Guy BRENELIN
COHONS	Unique	Bernard THIRION
FLAGEY	Unique	Sonia BICQUET
HEUILLEY-COTTON	Unique	Eric BERNASCONI

HEUILLEY-LE-GRAND	Unique	André HENRIOT
LE PAILLY	Unique	Céline HENRY
LEUCHEY	Unique	Jean-Pierre GOISET
LONGEAU-PERCEY	Longeau Percey Commission spéciale	Gisèle LEPITRE Isabelle MIOT Catherine DESVOYES
NOIDANT-CHATENOY	Unique	Robert THIRION
ORCEVAUX	Unique	Véronique GAUVAIN
PALAISEUL	Unique	Christiane ROBIN
PERROGNEY-LES-FONTAINES	Perrogney Pierrefontaines Commission spéciale	Natinah KASANPAWIRO Charline DEZE Bernard GASCARD
RIVIERES-LE-BOIS	Unique	Bernard SANREY
SAINT-BROINGT-LE-BOIS	Unique	Danielle PINOT
VERSEILLES-LE-BAS	Unique	Guy LARDENOIS
VERSEILLES-LE-HAUT	Unique	Michel MOUSSUS
VILLEGUSIEN-LE-LAC	Villegusien Piépape Prangey Saint-Michel Commission spéciale	Denis GACHE Monique BAUDOT Madeleine MARIA Gilbert SEJOURNANT Denis GACHE
VILLIERS-LES-APREY	Unique	Olivier CHAUDOUET
VIOLOT	Unique	Josette MASSOTTE

CANTON DE NEUILLY-L'EVEQUE		
COMMUNES	BUREAUX DE VOTE	Nom des délégués
ANDILLY-EN-BASSIGNY	Unique	Colette DEGAND
BANNES	Unique	Guy PHILOTAS
BEAUCHEMIN	Unique	Philippe RICHARD
BONNECOURT	Unique	Maurice THEVENY
CELISOY	Unique	Francis MICHAUT
CHANGEY	Unique	Chritiane MASSON
CHARMES-LES-LANGRES	Unique	Michel JAUGEY

CHATENAY-VAUDIN	Unique	Jean-Michel THIERIOT
DAMPIERRE	Unique	Claude MARCOUYOUX
FRECOURT	Unique	Michel PETIT
LECEY	Unique	Marcel PETRIGNET
NEUILLY-L'EVEQUE	Unique	Bernadette GALLISSOT
ORBIGNY-AU-MONT	Unique	Michel FOUCHET
ORBIGNY-AU-VAL	Unique	Dominique ANDRE
POISEUL	Unique	Christian JACQUIN
ROLAMPONT	Rolampont Charmoilles Lannes Tronchoy Commission spéciale	Jean-Claude LOGEROT Bernard JACQUOTTIN Jean-Louis CORDIER Nathalie DOUCHE Jacques RANC

CANTON DE PRAUTHOY		
COMMUNES	BUREAUX DE VOTE	Nom des délégués
CHALANCEY	Unique	Elisabeth ARMAND
CHASSIGNY	Unique	Pierre DEFEVER
CHOILLEY-DARDENAY	Choilley Dardenay Commission spéciale	Michel ROGER Aline RENEVEY Christian PATY
COUBLANC	Unique	Roger LAMY
CUSEY	Cusey	Monique CRESSOT
DOMMARIEN	Unique	Philippe RONDOT
GRANDCHAMP	Unique	Régine CURLIER
ISOMES	Unique	Bernadette APERT
MAATZ	Unique	Gisèle JAPIOT
MONTSAUGEON	Unique	Pierrette COUROUX
OCCEY	Unique	Daniel BEUGNOT
PRAUTHOY	Unique	Walter OTTIGER
RIVIERE-LES-FOSES	Unique	Rémi LECLERC
ST-BROINGT-LES-FOSES	Unique	Bernard PETIT
VAILLANT	Unique	Frédéric MOILLERON
LE VAL-D'ESNOMS	Esnoms au Val Chatoillenot	Hubert MORISOT Guy COUROUX

	Courcelles-Val-d'Esnooms Commission spéciale	Alain BOISSELIER Daniel MENIOT
VAUX-SOUS-AUBIGNY	Unique	Dominique GEOFFROY
VESVRES-SS-CHALANCEY	Unique	Patrick BOURRIER

CANTON DE TERRE-NATALE		
COMMUNES	BUREAUX DE VOTE	Nom des délégués
ARBIGNY-SOUS-VARENNES	Unique	Michel AELVOET
CELLES-EN-BASSIGNY	Unique	Jean-Marc CHARLES
CHAMPIGNY-SOUS-VARENNES	Unique	Guy MARCHAL
CHEZEAUX	Unique	Michel MORY
COIFFY-LE-BAS	Unique	André GALLISSOT
HAUTE-AMANCE	Hortes Montlondon Rosoy-sur-Amance Troischamps Commission spéciale	Joceline DIRAND André THIEBAUT André ROUGEOT André HUTINET Pascal MOISSON
LANEUVELLE	Unique	Régine HUMBLLOT
LAVERNOY	Unique	Georges FOUREL
MARCILLY-EN-BASSIGNY	Unique	Elisabeth GARNIER
PLESNOY	Unique	Huguette COMBES
RANCONNIERES	Unique	James CREVISY
VARENNES/AMANCE	Unique	Francette ROCHEBLAVE
VICQ	Unique	Denis KOHLI

CANTON DE VAL-DE-MEUSE		
COMMUNES	BUREAUX DE VOTE	Nom des délégués
AVRECOURT	Unique	Jean-Luc DEVIGNON
CHAUFFOURT	Unique	Serge DELOMPRE
DAMMARTIN-SUR-MEUSE	Unique	Hubert MATHIEU
LAVILLENEUVE	Unique	Christophe GODARD
SARREY	Unique	Jacques CHESNEAU
SAULXURES	Unique	Eric DUPUY

VAL-DE-MEUSE	Montigny-le-Roi	Robert DIDIER
	Meuse	Dominique FEUTRY
	Epinant	Bernard MAROT
	Lécourt	Jacky PAILLARDIN
	Lénizeul	Marie ANTOINE
	Maulain	Jean LAURENT
	Provenchères-sur-Meuse	Françoise MORLET
	Ravennefontaines	Jean-Pierre FOISSEY
	Récourt	Maria HUGUENOT
	Commission spéciale	Claude HORIOT

Article 2 : Mesdames et Messieurs les maires des communes intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée pour information à Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Chaumont et à titre de compte-rendu à Monsieur le Préfet de la Haute-Marne et dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne.

Article 3 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois courant à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne

LANGRES, le 28 novembre 2013

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet

Jean-Marc DUCHÉ

Annexe 4

Arrêté préfectoral du 10 décembre 2013 fixant les périodes d'ouverture de la pêche
en Haute-Marne en 2014

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

PERIODES D'OUVERTURE DE LA PECHE EN 2014

Dispositions des articles R.436-6, R.436-7, R.436-10 et R.436-11 du Chapitre VI, Livre IV, Titre III du code de l'environnement réglementant la pêche en eau douce et de l'arrêté préfectoral n° 2840 du 22 décembre 2011 pris pour l'application des articles R.436-19, R.436-21 et R.436-23.

PERIODES D'OUVERTURE GENERALE :

La pêche est interdite dans le département de la Haute-Marne pour les écrevisses autochtones, grenouilles (sauf grenouilles vertes), anguille argentée et toutes espèces de poissons en dehors des temps d'ouverture fixés ainsi qu'il suit :

**1) Cours d'eau de première catégorie
Du 08/03 au 21/09/2014**

**2) Cours d'eau de deuxième catégorie
Du 01/01 au 31/12/2014**

PERIODES D'OUVERTURE SPECIFIQUE :

Compte tenu des dispositions ci-dessus et des périodes d'interdiction spécifique, la pêche des espèces ci-après est interdite en dehors des temps d'ouverture suivants :

ESPECES	COURS D'EAU DE 1 ^{ère} CATEGORIE	COURS D'EAU DE 2 ^e CATEGORIE
TRUITES (sauf truites de mer et arc-en-ciel) SAUMON DE FONTAINE OMBLE CHEVALIER - CRISTIVOMER	du 08 mars au 21 septembre	du 08 mars au 21 septembre
TRUITES ARC-EN-CIEL	du 08 mars au 21 septembre	du 1er janvier au 31 décembre
OMBRE COMMUN	du 17 mai au 21 septembre	du 17 mai au 31 décembre
BROCHET	Néant	du 1er janvier au 26 janvier du 1er mai au 31 décembre
ANGUILLE JAUNE	Dates de pêche fixées ultérieurement par arrêté des ministres chargés de la pêche en eau douce et de la pêche maritime (consultables dès leur parution sur les sites Internet de la fédération de pêche et de la direction départementale des territoires)	
	Seine-Normandie	
	Rhin-Meuse	
	Rhône-Méditerranée et Corse	
ECREVISSES (sauf écrevisses américaines)	Pêche interdite	Pêche interdite
GRENOUILLES VERTES	du 17 mai au 21 septembre	du 17 mai au 31 décembre
GRENOUILLES ROUSSES	Pêche interdite	Pêche interdite

N.B. : Pour l'ensemble de l'affiche, les jours indiqués sont inclus dans les périodes d'ouverture.

NOTA :

. **MODES DE PECHE** : L'emploi d'une seule bouteille, d'une contenance maximale de 2 litres, est autorisé pour la pêche des vairons et autres poissons servant d'amorces dans les eaux de 1^{ère} et de 2^e catégorie.

1^{ère} CATEGORIE : La pêche est autorisée au moyen d'une seule ligne, munie de deux hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus, montée sur canne et d'un maximum de six balances à écrevisses. Toutefois, l'emploi de deux lignes montées sur canne et d'un maximum de six balances est autorisé dans les eaux domaniales ainsi que dans les plans d'eau de première catégorie piscicole désignés par l'arrêté préfectoral spécifique en vigueur. La pêche aux engins et aux filets est interdite dans les eaux de première catégorie.

2^e CATEGORIE : La pêche est autorisée au moyen de quatre lignes montées sur canne munies de deux hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus. Les cannes doivent être disposées à proximité du pêcheur. L'usage de balances est autorisé pour la pêche de l'écrevisse, à concurrence de six engins.

. **NOMBRE DE CAPTURES AUTORISEES** : Le nombre de captures de salmonidés, y compris ombres communs et corégones, est limité à 6 par jour et par pêcheur.

. TAILLES MINIMALES DE POISSONS :

Truite : 0,25 m, Ombre commun : 0,30 m

Dans les eaux de la 2^e catégorie : Brochet : 0,50 m, Sandre : 0,40 m, Black Bass : 0,30 m

. **VENTE** : Nul ne peut vendre le produit de sa pêche sans avoir la qualité de pêcheur professionnel.

. **GRENOUILLES** : La mutilation, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens prélevés de grenouilles vertes, sont interdits en toute période en application de l'article 5 de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. La pêche des autres espèces de grenouilles est interdite toute l'année dans l'ensemble du département.

Pour les modalités non expressément signalées dans le présent arrêté, se reporter à la réglementation générale (Code de l'environnement, Livre IV, Titre III), aux arrêtés préfectoraux spécifiques et à l'arrêté préfectoral réglementaire permanent relatif à la police de la pêche dont il peut être pris connaissance à la Préfecture, dans les Sous-préfectures, à la Direction départementale des territoires, ainsi que dans les Mairies.

Chaumont le 10 Décembre 2013

Jean-Paul CELET